Rozenn MONNIER

Diplôme préparé : Ingénieure agronome en spécialité Gestion Environnementale des Ecosystèmes et Forêts Tropicales (GEEFT)

Perceptions du plateau des Cinq Miles et perspectives de mise en protection

Mémoire de fin d'étude

2 novembre 2016

Sandra NICOLLE : enseignant référent (AgroParisTech, GEEFT)

Catherine SABINOT : maître de stage (IRD, UMR ESPACE DEV)

Paul SAUBOUA : maître de stage (province Sud, Direction de l'environnement)

Pierre-Yves LE MEUR : examinateur extérieur (IRD, UMR GRED)

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Antoine et Patricia pour m'avoir accueilli chez eux durant mes périodes de terrain sur l'île Ouen. Les discussions autour du feu ou dans la cuisine, avec les trois chiots jouant dans nos pattes me manqueront. Merci à Prisca pour le chocolat, les oiseaux et les balades.

Je remercie Paul et Catherine pour les discussions toujours enrichissantes qui m'ont fait avancer tout au long de ce stage. Merci de m'avoir permis de découvrir ce territoire et d'en apprécier les diverses facettes.

Merci à Myriam, Ernestine, Netty, Marie-Ange et tant d'autres qui m'avez permis de participer à la pêche, au tressage et à la vie en général.

Merci à Marc pour les discussions lors des traversées vers l'île Ouen.

Merci à Sandra pour ton aide et ton appui tout au long du stage.

Merci à Valentine, Lucie et Lynn, anthropologues en devenir, pour le partage des anecdotes de terrain et le soutien durant la rédaction du mémoire.

Je remercie enfin ma famille, toujours présente même si des centaines de kilomètres souvent nous séparent.

Résumé :

Afin de maintenir l'intégrité du Bien inscrit à l'UNESCO, des comités de gestion ont été mis en place dans le Parc Marin du Grand Lagon Sud en Nouvelle-Calédonie. Ces comités priorisent les actions à mener pour protéger l'environnement. Le comité de gestion de l'île Ouen, en province Sud, a notamment proposé la mise en protection d'un plateau récifal au Sud de l'île : le plateau des Cinq Miles. L'objectif de cette étude est de déterminer les raisons de cette demande de protection afin de proposer une clef de compréhension adaptée. Deux périodes d'un mois sur l'île Ouen ont permis de mieux comprendre les visions et usages des habitants en alliant observation participante et entretiens semi-directifs. Les motivations de la demande de mise en protection ont été mieux comprises, et les autres usagers de la zone ont été entendus sur cette question : plaisanciers, professionnels du tourisme, pêcheurs professionnels, associations de protection de la nature et institutions. Les résultats montrent que cette zone est très utilisée pour la pêche par de nombreux usagers différents et qu'elle représente un patrimoine culturel pour les habitants de l'île Ouen comme pour certains plaisanciers de la Grande Terre. Plusieurs scénarios de protection sont discutés, aucun de faisant l'unanimité. Deux scénarios sont mis en avant en discutant de leurs impacts et leur faisabilité.

Summary:

Perceptions of the "plateau des Cinq Miles" and perspectives of putting in protection.

In order to maintain the integrity of a property inscribed on the UNESCO's World Heritage List, management committees were created in the "Parc du Grand Lagon Sud" in New-Caledonia. Those committees prioritise actions to protect the environment. The Ouen island's management committee, in the area manage by the province Sud, proposed to protect a reef-flat witch is in the south of the island: the "plateau des Cinq Miles". The purpose of this study is to determine the reasons of this request of protection in order to propose some comprehension keys. Using participating observation and interviews during two period of one month in the Ouen island, we were able to understand better visions and uses of the "plateau des Cinq Miles". Motivations to protect this area were clarified and others users of the "plateau des Cinq Miles" were heard about this question: boaters, tourism professional, professional fisherman, associations that protect the nature and institutions. The results show that the "plateau des Cinq Miles" is much used for fishing by different users and represents an important part of the cultural heritage for Ouen island's inhabitants and some boaters. Protection scenarios are discussed, none of them fits the expectations of all users of this area. Two scenarios are putted forward and theirs impact and feasibility are discussed.

Notes au lecteur

Définitions :

Coutumier : désigne une personne représentant l'autorité coutumière, un chef de tribu ou de clan par exemple.

Papa ou Maman : termes utilisés par les habitants de l'île Ouen pour désigner des personnes entre 20 et 40 ans qui ont des enfants, qu'ils soient mariés ou non. Ils occupent une place différente au sein de la société que les jeunes, qui s'expriment peu lors des réunions, ou les vieux dont la parole est la plus respectée.

Tribu : désigne un ensemble de personnes regroupées en familles, elles-mêmes constituant des clans. Souvent plusieurs clans forment une tribu, présidée par un grand chef (Bensa et Leblic, 2000a). Le terme de tribu désigne aussi le lieu où réside ce groupe (Bensa et Freyss, 1994).

Vieux ou Vielles : terme respectueux utilisé couramment dans la culture kanak pour parler des personnes les plus âgées ou des ancêtres.

Citations : Pour les usagers hors île Ouen, la référence se fera en indiquant la catégorie d'usager : plaisancier, pêcheur professionnel, professionnel du tourisme, agent dans une institution ou une association. Pour les habitants de l'île Ouen, la référence se fera en indiquant plusieurs caractéristiques dont les détails sont présentés dans le tableau suivant :

Genre	Classe d'âge	Travail passé ou actuel sur la Grande Terre	Fréquentation du plateau des Cinq Miles	Statut
Homme	Jeune	Travail sur la Grande Terre	Ne pêche pas aux Cinq Miles	Coutumier s'il y a lieu
Femme	Papa ou maman	Pas d'indication	Pêche peu aux Cinq Miles	Appartenance au comité de gestion s'il y a lieu
	Vieux ou vielle		Pêche aux Cinq Miles	Pas d'indication
			Pêche beaucoup aux Cinq Miles	
			Pas d'indication	

La mention « pas d'indication » indique que la caractéristique est inconnue. S'il n'y a pas l'indication « travail sur la Grande Terre », c'est donc que la personne interrogée n'a pas indiqué travailler et ne travaille pas actuellement sur la Grande Terre. La mention « pêche aux Cinq Miles » indique que la personne s'y rend à une fréquence que l'on peut qualifier de moyenne au regard des aux usagers. Il s'agit surtout d'une fréquentation hivernale, d'environ trois fois par semaine. Pêcher « beaucoup » signifie se rendre sur cet espace en toutes saisons et plusieurs fois par semaine, tandis que pêcher « peu » signifie se rendre sur le plateau des Cinq Miles au maximum une fois par semaine. Les pêcheurs qui se rendent « peu » sur les Cinq Miles ont d'autres zones de pêche ou ne font pas de la pêche leur activité principale.

Introduction 1

I. Présentation du contexte de l'étude 3

A. La Nouvelle-Calédonie 3

a. Le contexte historique : quelles spécificités politiques amène-t-il et pour quelle population ? 3

b. Le contexte juridique : quelles lois sur l'espace maritime ? 5

c. Le contexte particulier de l'île Ouen 6

B. L'inscription des lagons au sein du patrimoine mondial 7

a. Historique de l'entrée au patrimoine mondial 7

b. Conséquences en termes de gestion de l'environnement : création des comités de gestion 9

C. Le Plateau des cinq miles 10

a. Description de l'objet en question 10

b. Localisation géographique 11

c. Histoire du plateau des Cinq Miles 12

D. L'émergence du sujet 13

a. Une demande des populations 13

b. Une demande formalisée par la province Sud 13

c. La participation de l'IRD 14

E. La question autour des aires protégées 14

II. Une approche par les sciences sociales : comment rencontrer quels acteurs et dans quel cadre théorique ? 15

A. Quelle méthode choisir et quelle grille d'analyse ? 15

B. Vers quels acteurs se tourner : pourquoi et comment recueillir leurs avis ? 17

a. Les habitants de l'île Ouen 19

b. Les plaisanciers 23

c. Les pêcheurs professionnels 25

d. Les professionnels du tourisme nautique 26

e. Les associations, institutions et scientifiques 26

C. Traitement et analyse des données recueillies 28

a. Comment traiter les données recueillies ? 28

b. Comment analyser les données ? 28

D. Réalisation d'une restitution locale et d'un poster 30

III. Comment est utilisé cet espace et quelles sont les demandes de protection ? 31

A. Quelles visions et usages du plateau des Cinq Miles ? 31

a. « Garde-manger » et importance culturelle pour les habitants de l'île Ouen 31

b. Abri et lieu de chasse sous-marine pour les plaisanciers 41

c. Zone de passage et de pêche pour les pêcheurs professionnels 43

d. Zone de passage pour les professionnels du tourisme nautique 46

e. Lieu d'étude et de travail pour les associations, institutions et scientifiques 47

B. Conclusion et reconstruction des catégories 50

C. Pourquoi mettre le plateau des Cinq Miles en protection ? 52

a. Des justifications environnementales 52

b. Des justifications territoriales 55

IV. Quels scénarios pour protéger efficacement cet espace : avantages et inconvénients de chacun 57

A. Comprendre les aires protégées de la province Sud 58

B. Faire évoluer la réglementation de pêche à la tortue 60

C. Réglementer l'accès 64

a. Un accès réservé à certains usagers 64

b. Un accès interdit à tous 66

D. Réglementer le périmètre à mettre en protection 67

a. Les deux plateaux 67

b. Uniquement le premier plateau 69

c. Uniquement le second plateau 70

E. Réglementer la durée de la mise en protection 71

a. Protéger un plateau pendant une période, puis lever la protection sur ce plateau pour l'instaurer sur l'autre 71

b. Mettre en place un interdit de pêche temporaire pendant une période donnée 72

c. Mettre en place une réserve pérenne qui serait toutefois accessible pendant une période de l'année 73

F. Augmenter la surveillance sur cet espace 74

a. Par des gens de l'île Ouen 76

b. Par des agents extérieurs à l'île Ouen 76

V. Conclusion de l'étude : propositions de mesures de gestion et perspectives..... 78

A. Des solutions de gestion face aux conséquences de laisser le système en l'état .. 78

a. Difficultés de ne pas proposer de mesure de protection pour le plateau des Cinq Miles 78

b. Deux propositions de gestion envisageables avec les AMP actuelles 80

B. Une implication des populations dans la gestion de leur environnement..... 82

a. Evaluation de la fréquentation du plateau des Cinq Miles..... 83

b. Evaluation des quantités et des espèces pêchées 84

C. Perspectives à plus grande échelle ou plus long terme 84

a. Vers une gestion globale de la ressource dans le Grand Lagon Sud ?..... 85

b. Une construction de nouvelles modalités de gestion de l'environnement sur l'espace maritime ? 86

Bibliographie..... 88

Liste des abréviations, acronymes et sigles 93

Liste des Figures **94**

Liste des Tableaux **95**

Liste des Annexes **96**

Introduction

Classés depuis 2008 au patrimoine mondial de l'UNESCO les récifs de Nouvelle-Calédonie sont reconnus pour leur « biodiversité marine exceptionnelle » (UNESCO Centre du patrimoine, 1972). Le Bien en série se décline en 6 zones, dont le Grand Lagon Sud pour une surface de 3 145 km². En effet ces écosystèmes sont particulièrement riches, abritant notamment la deuxième plus grande barrière de corail au monde et la première plus longue continue (IFRECOR Nouvelle-Calédonie, 2006). L'enjeu de protection doit s'articuler avec la pêche dont dépendent les populations locales mais aussi l'activité minière et un tourisme encore peu développé.

En vue de maintenir l'intégrité du Bien, la province Sud, gestionnaire de l'environnement, a choisi d'adopter une démarche participative et d'agir ainsi avec les populations présentes dans les zones classées ou les zones tampons. Des comités de gestion ont alors vu le jour, notamment celui de l'île Ouen dans le Grand Lagon Sud. Ces comités, association de loi 1901, priorisent des actions en faveur de l'environnement qui sont ensuite menées en collaboration avec la province Sud. Dans le Plan de Gestion du Grand Lagon Sud de 2013 à 2017 rédigé par la province Sud,, un des axes prévus est la « mise en œuvre d'une réglementation adaptée (province Sud, 2013). Des propositions de créations d'aires marines protégées pour des sites à enjeux forts ont été faites par les comités de gestion, dont une sur le site du plateau des cinq miles. Ce plateau récifal se trouve au Sud de l'île Ouen et fait l'objet depuis plusieurs années d'une demande de protection de la part des habitants de la tribu de Ouara qui habitent sur l'île. Le type de gestion attendue ou les raisons de cette demande sont toutefois restée peu explicitées. Mieux comprendre les fondements de cette volonté de protection est pourtant une étape nécessaire avant de mettre en place une quelconque mesure de gestion.

La problématique est donc la suivante : Les différents usagers du plateau considèrent-ils qu'il doit faire l'objet d'une protection réglementaire, et si oui, de quelle manière ? Cette problématique se décline en plusieurs sous-questions : Qui sont aujourd'hui les usagers du plateau qui sont concernés par la mise en protection de cet espace ? Que représente l'appellation « plateau des Cinq Miles» pour chaque usager, autant en termes de périmètre que d'utilisation ? Il y a-t-il une définition commune à tous ? Comment les différents acteurs utilisent-ils concrètement cet espace et de quelles façons ? Quels sont leurs enjeux pour la mise en protection ? Quelles sont les règles que les usagers souhaitent voir mises en place et pourquoi ? Il s'agira donc de définir des typologies d'attentes de protection et de les relier à des caractéristiques ou comportements communs des usagers.

Nous présenterons dans un premier temps l'organisation de la gestion de l'environnement sur ce territoire et l'émergence du sujet étudié. La méthodologie utilisée faisant appel aux sciences sociales sera ensuite justifiée et expliquée. Les résultats seront présentés en troisième partie : les visions et usages du plateau des Cinq Miles seront exposés ainsi que les arguments pour la protection de cet espace. En quatrième partie des clefs pour discuter de normes adaptées seront présentées, alliant demande des populations locales, état du milieu et vision de l'environnement du gestionnaire de cet espace qu'est la province Sud. Enfin

en conclusion nous ferons des propositions de gestion et aborderons des perspectives plus larges.

I. Présentation du contexte de l'étude

Ce stage s'est déroulé en Nouvelle-Calédonie, un territoire français d'outre-mer dont l'histoire et l'organisation sont bien particulières. Leur compréhension est essentielle pour le sujet qui nous intéresse.

A. La Nouvelle-Calédonie

Cet archipel du Pacifique, situé sur la Figure 1, est annexé à la France depuis le 24 septembre 1853 comme rappelé dans le préambule de l'accord de Nouméa (République française, 1998). Il est constitué de la Grande Terre, des îles Loyautés et d'autres îles plus petites présentées sur la Figure 1.

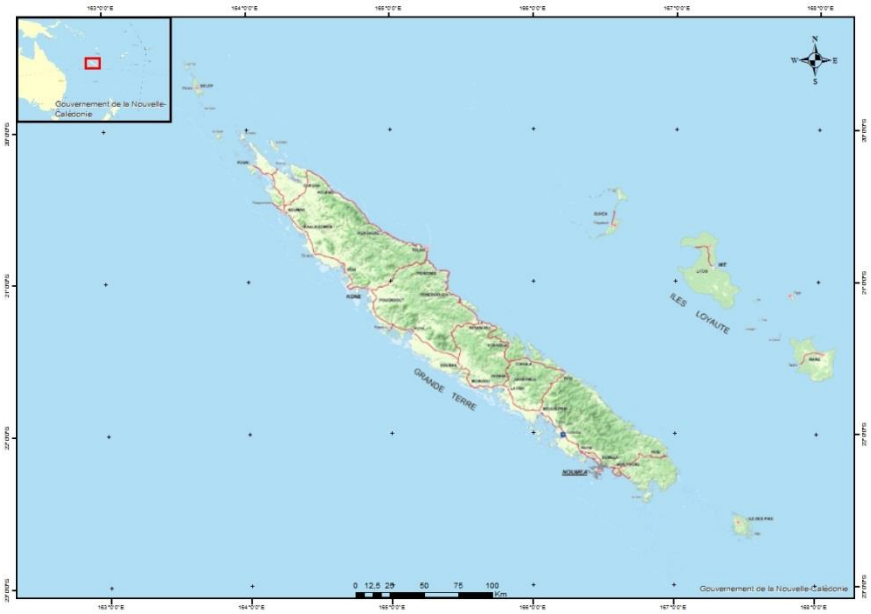

Figure 1 : Localisation de la Nouvelle-Calédonie dans le monde et organisation de ce territoire en plusieurs îles. *Sources : DITTT - gouv NC*

a. Le contexte historique : quelles spécificités politiques amène-t-il et pour quelle population ?

Héritière d'un passé colonial, la Nouvelle-Calédonie présente aujourd'hui une population constituée de plusieurs groupes. Les Kanak sont les habitants originels et s'organisent en tribus. Lors de la colonisation ils ont été d'abord placés dans des réserves et privés de leurs terres pour ensuite être reconnus citoyens en 1946 (Chauchat, 2008). Une tribu regroupe plusieurs clans, souvent constitués de plusieurs familles, un clan étant responsable de la chefferie. Le chef d'un clan est souvent le plus âgé et ceux-ci se regroupent au sein du conseil des chefs de clans, instance qui prend les décisions sous l'égide d'un petit et d'un grand chef. Chaque tribu est donc représentée par sa chefferie et c'est à travers elle que les relations officielles entre tribus s'organisent. Traditionnellement pour les Kanak la terre est considérée comme le « fondement de l'identité, vecteur d'intégration sociale, outil politique, mais également assurance économique, le foncier joue un rôle déterminant conférant une place et conditionnant les rapports de force entre hameaux, tribus, familles, clans, individus » (Vigne, 2000). Selon le Sénat coutumier, qui « porte la parole coutumière dans les institutions de Nouvelle-Calédonie»

le lien à la terre « traduit la relation charnelle et spirituelle d'un clan avec l'espace naturel où se situe son tertre d'origine » (Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie, 2014).
Des Calédoniens d'origine européenne, qui sont des descendants de colons ou de bagnards arrivés ensuite peuplent aujourd'hui également le territoire. Des Tahitiens ou Wallisiens provenant des îles voisines viennent s'ajouter à d'autres groupes plus minoritaires. Ces différentes populations interagissent notamment autour du plateau des cinq miles. Une tribu kanak, celle de Ouara, habite sur l'île Ouen située à environ 400 mètres au Nord du plateau et pêche sur cet espace. Plusieurs plaisanciers Calédoniens de la Grande terre s'y rendent aussi pour la pêche, qu'ils soient de la tribu de Saint-Louis, d'origine européenne, de Tahiti ou de Wallis.

Cette richesse ethnique et ce lourd passé apportent de la complexité à un territoire en pleine émancipation. En effet les accords de Matignon en 1988, puis ceux de Nouméa en 1998 vont vers plus d'autonomie pour la Nouvelle-Calédonie, tout en reconnaissant les droits des populations autochtones, les Kanak. L'accord de Nouméa, un texte politique, stipule notamment que les langues kanak sont « reconnues comme langues d'enseignement et de culture ». Des terres coutumières, qui sont attribuées « pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre » sont jugées « inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables » (République française, 1999). La reconnaissance de des droits coutumiers, qui s'organisent en parallèle du droit « commun » que constitue le droit français, font de la Nouvelle-Calédonie une collectivité d'Outre-Mer particulière.

Depuis 1999 la Nouvelle-Calédonie est une collectivité spécifique de la République Française (Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, 2015) et de multiples réglementations s'appliquent sur le territoire : celle de l'Etat français, du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, des provinces et du droit coutumier kanak. Des instances particulières existent sur ce territoire. Le Congrès vote le budget et les lois du pays et élit et contrôle le gouvernement (Congrès de la Nouvelle-Calédonie, s. d.). Le Sénat coutumier est une instance qui porte la parole coutumière dans les institutions. Créé par la loi organique du 19 mars 1999 qui est l'application de l'accord de Nouméa, il peut être saisi par le gouvernement ou les provinces sur « les projets ou propositions de délibération intéressant l'identité kanak » (République française, 1999). Les provinces, collectivités de Nouvelle-Calédonie sont au nombre de trois, comme présenté sur la Figure 2 : la province Nord, la province des Iles et la province Sud. Elles sont les gestionnaires de l'environnement et ont chacune leur propre code de l'environnement. Ceux de la province Nord et de la province Sud s'appliquent déjà en 2016 tandis que celui de la province des Iles est en cours de rédaction.

Figure 2 : Carte de présentation des trois provinces de Nouvelle-Calédonie
Source : www.adecal.nc

b. Le contexte juridique : quelles lois sur l'espace maritime ?

Certaines lois sont donc propres à la Calédonie comme la reconnaissance des terres coutumières qui a commencé au 19ème siècle pour être formalisée par la loi organique du 19 mars 1999 (ADRAF, s. d.). La dépossession de leurs terres aux kanak a été reconnue comme une « perte des rapports identitaires » par l'accord de Nouméa (République française, 1998). Le lien à la terre étant très important dans la culture kanak (Bensa, 1992), l'accord de Nouméa reconnait le traumatisme subit par ces populations lors de l'accaparement des terres par les colons. Cet accord fonde les bases d'un processus d'auto-détermination, un référendum étant prévu pour 2018 sur l'indépendance de la Calédonie. Dans ce cadre une chartre du peuple kanak, un texte à portée politique, a été proclamée en 2014 et reconnait « La souveraineté naturelle des chefferies et de leurs clans s'exerce sur leur propre territoire traditionnel, délimité naturellement tantôt par les sommets des montagnes et les rivières, tantôt par tel rocher, tel bras de mer, tel récif ou ligne d'horizon sur la mer » (Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie, 2014). De plus l'accord de Nouméa stipule que s'il faut examiner les domaines de l'Etat et du territoire du gouvernement calédonien sur la terre pour les réattribuer, « La question de la zone maritime sera également examinée dans le même esprit ». En 2016 la réglementation qui s'applique sur le territoire maritime indique que les eaux littorales font parties du Domaine Public Maritime (DPM) et sont pas reconnues comme espaces coutumiers. En effet ce DPM est « inaliénable et imprescriptible » selon l'article 2 de la loi de pays n°2001-017 du 11 janvier 2002. L'article 45 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie (République française, 1999) indique que ce DPM comprend « la zone dite des cinquante pas géométriques, les rivages de la mer, les terrains gagnés sur la mer, le sol et le sous-sol des eaux intérieures […] et territoriales. » L'organisation de l'espace maritime par rapport aux différentes instances est présentée schématiquement sur la

Figure 3 et de façon plus complète en Annexe 1.

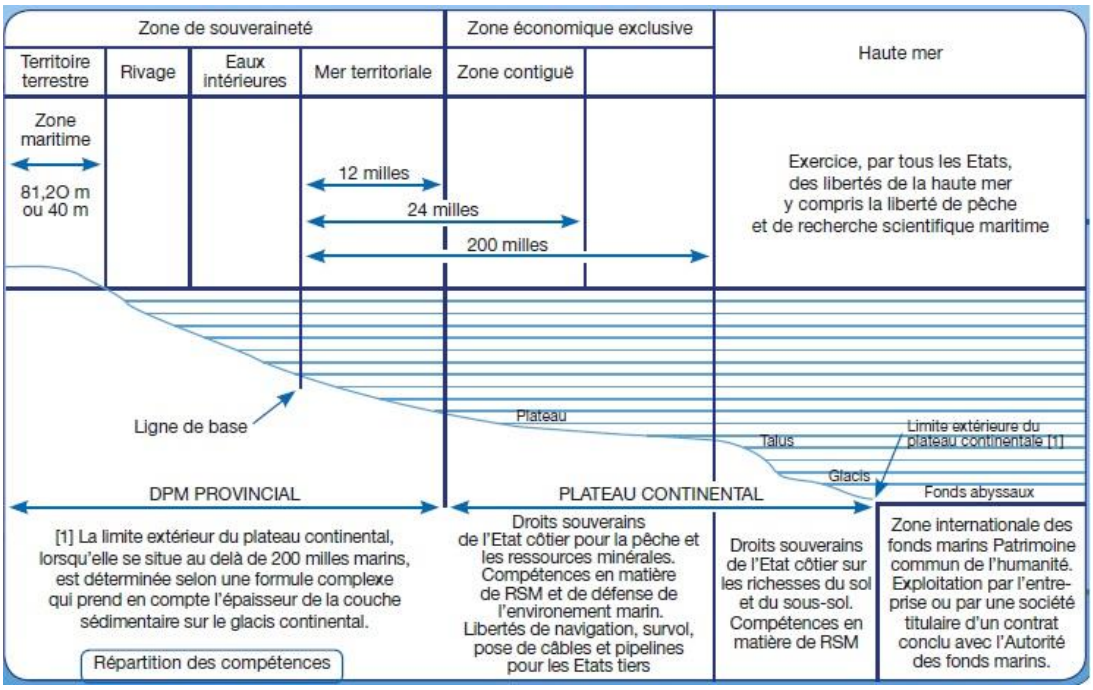

Figure 3 : Schéma représentant la répartition des compétences en Nouvelle-Calédonie depuis la zone terrestre jusqu'aux fonds abyssaux.

Le DPM relève de la compétence des provinces depuis le transfert de compétences du 1er janvier 2000 (République française, 1998) et peuvent donc y produire des réglementations en matière d'environnement. L'étude présentée ici porte plus particulièrement sur un platier récifal situé dans le Domaine Public Maritime : le plateau des Cinq Miles situé au Sud de l'île Ouen, qui fait partie de la province Sud.

c. Le contexte particulier de l'île Ouen

L'île Ouen, d'une superficie de 38 km², se situe au Sud de la Grande Terre, comme le montre la Figure 4, et sa chefferie est liée à celle de l'île des Pins.

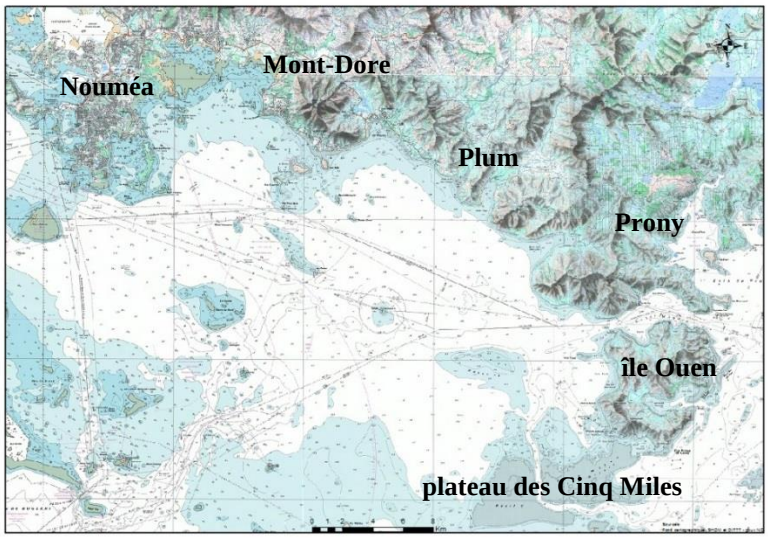

Figure 4 : Carte de situation de l'île Ouen par rapport à Nouméa et Prony.
Source : SHOM – gouv NC

L'histoire du peuplement de l'île Ouen n'est pas très bien connue mais la population actuelle s'y serait installée après qu'une épidémie ait décimé la population originelle. Suite à la révolte d'Ataï à la Foa[1] en 1878 des clans du Mont Dore ou d'autres localités auraient migré vers l'île Ouen (Samia Bennaïssa, 2008). De 1878 à 1960 tous les habitants se sont regroupés peu à peu près de la mission, au village de Ouara. Ce regroupement a d'abord été dû à la présence d'une école à la mission. Les derniers habitants à se regrouper ont été attirés par les commodités qu'offrait le village de Ouara, notamment la présence d'un magasin. Suite à la colonisation, les épidémies et différentes migrations, les cinq mille personnes initialement présentes ne sont plus qu'environ une soixantaine aujourd'hui. Des contes expliquent ces mouvements de populations (Rivierre, 1966) mais il n'y a pas de documents historiques officiels. La langue parlée sur l'île est aujourd'hui le Tayo, un créole de Saint-Louis, et la langue originelle, le na mwéé, ne compte presque plus de locuteurs.

> *« La langue de l'île Ouen a disparu, il reste deux locuteurs. C'est pour ça qu'on a vite publié le conte, pour garder une trace de la langue. » (linguiste travaillant pour le CCCE)*

[1] Plusieurs révoltes de la population kanak ont eu lieu pendant la colonisation : 25 révoltes ont été recensées entre 1853 et 1878. Celle d'Ataï à La Foa en 1878 est marquante car elle a été la plus virulente et a occasionné de nombreux déplacements de populations. (Millet, 2004)

Dans l'organisation traditionnelle kanak chaque clan, regroupant souvent une à plusieurs familles, a un chef qui siège au conseil des chefs de clan, lui-même présidé par le chef de la tribu (Bensa et Leblic, 2000b). Sur l'île Ouen le chef n'habite pas dans la tribu suite à un conflit tribal et les décisions sont prises par le conseil des chefs de clan. Ceux-ci élisent un président pour une période donnée, le président actuel ayant été nommé il y a deux ans. Toutefois depuis 1974 jusqu'à aujourd'hui, le grand chef est officiellement toujours Emmanuel Téin et certaines démarches doivent passer par lui. Cette organisation particulière dans un climat qui fut tendu, même si les relations sont aujourd'hui plus sereines, peut parfois amener à des incompréhensions qui compliquent les études ou les projets sur l'île.

La gestion de tout espace marin en Nouvelle-Calédonie est liée à ce contexte historique, certaines zones qui étaient gérées par les populations relevant aujourd'hui de la compétence des provinces. De cette histoire découle un cadre juridique spécifique au territoire calédonien qu'il faut bien appréhender pour comprendre qui sont les acteurs habilités à gérer l'espace maritime. Le plateau des Cinq Miles qui nous intéresse ici doit en plus combiner avec le contexte de l'île Ouen toute proche. Le plateau bénéficie également d'un statut particulier car les lagons de Nouvelle-Calédonie sont classés depuis 2008 au patrimoine mondial par l'UNESCO. L'histoire et les conséquences de l'entrée au patrimoine mondial sont présentées dans la partie suivante.

B. L'inscription des lagons au sein du patrimoine mondial

La convention pour protéger le patrimoine mondial « reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux. » (UNESCO Centre du patrimoine, 1972). Elle permet de classer des sites naturels ou culturels exceptionnels en vue de les conserver pour les générations futures. Le site qui nous intéresse ici est classé sous l'appellation « Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés ». Six zones sont classées au Bien, réparties sur tout le territoire comme indiqué en Figure 5. Deux zones sont situées en province Sud : la Zone Côtière Ouest et le Grand Lagon Sud, chaque province étant en charge de la gestion des zones sur son territoire

a. Historique de l'entrée au patrimoine mondial

Les premières initiatives pour classer ce Bien ont été menées dès 1999 par l'association Corail Vivant et le Sénat Coutumier. Ce dernier est l'institution qui défend l'identité kanak et peut s'exprimer sur tout projet ou proposition faits en Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de l'accord de Nouméa. L'Annexe 2 reprend les différentes étapes de l'inscription du Bien (province Sud, 2013). Il faut attendre mars 2006 pour un premier diagnostic environnemental et enfin le huit juillet 2008 pour l'inscription officielle au patrimoine mondial. Ce Bien répond à trois critères de l'UNESCO : l'existence de « Phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle (critère VII)», ainsi que de « Processus biologiques et écologiques en cours (critère IX)» et enfin la présence d'une « Diversité biologique et espèces menacées (critère X)».

La zone d'emprise du Bien pour le Grand Lagon Sud est présentée sur la fFigure 5. La zone d'étude du plateau des Cinq Miles se trouve donc en zone tampon marine de la zone du Grand Lagon Sud. Cette zone constitue le Parc Provincial du Grand Lagon Sud et cela a plusieurs conséquences sur la gestion de l'environnement.

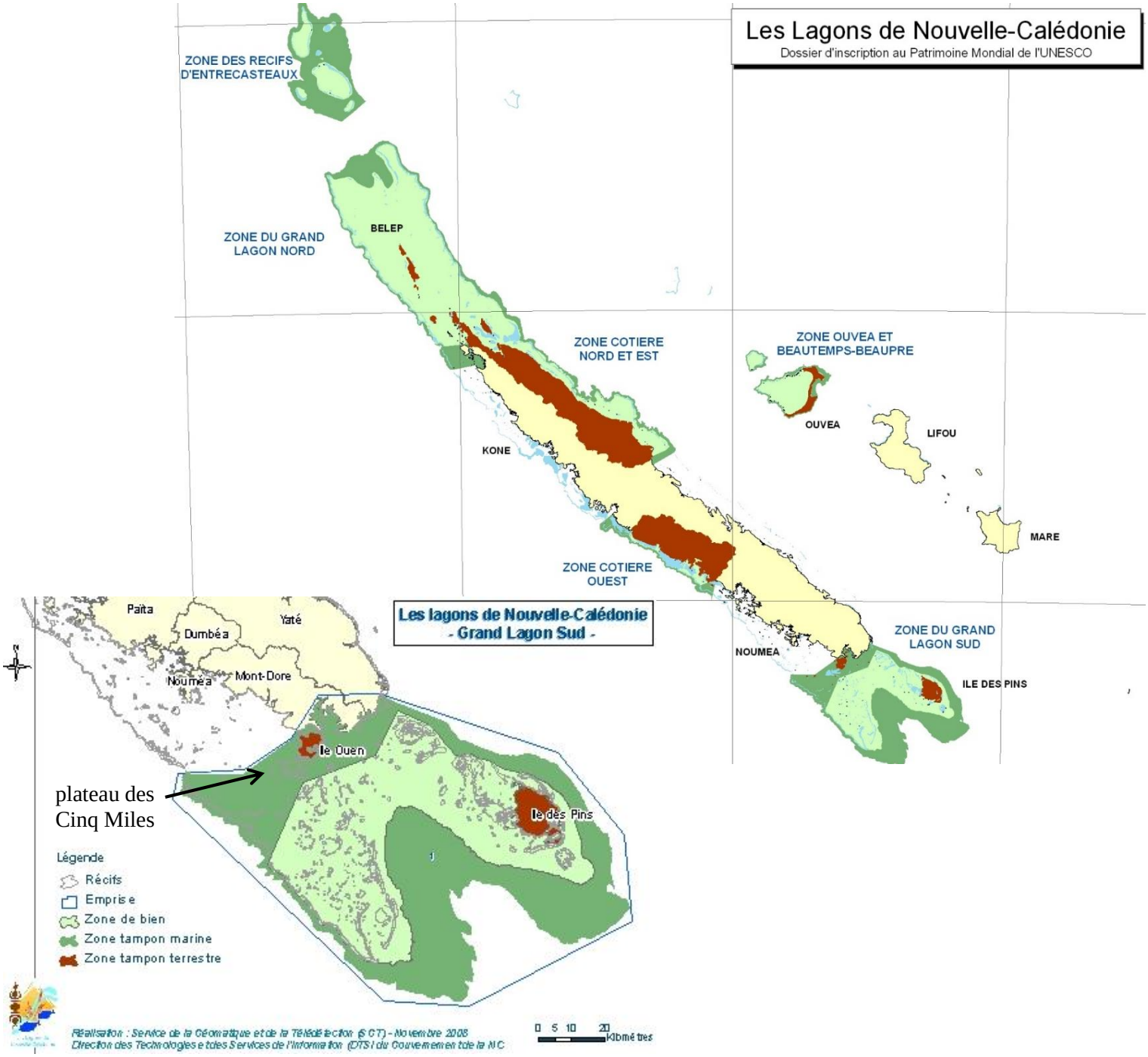

Figure 5 : Carte de situation des six zones constituant le Bien en série inscrit au Patrimoine Mondial avec un zoom sur la zone du Grand Lagon Sud. *Source : UNESCO.org*

b. Conséquences en termes de gestion de l'environnement : création des comités de gestion

Pour qu'un Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial y reste, il est essentiel de maintenir l'intégrité du Bien[2]. Pour cela la province Sud a choisi d'adopter une démarche participative et trois comités de gestion ont été créés en 2010 et 2011 : un dans la commune de Yaté à Goro, un à l'île des Pins et un à l'île Ouen dans la commune du Mont-Dore. En province Nord l'organisation est différente : la démarche passe par les communes qui ont des comités de gestion différents des associations en charge de la mise en œuvre des plans de gestion.

Les comités en province Sud sont des associations de loi 1901 composées de bénévoles qui priorisent les actions à mener pour l'environnement dans leur secteur. Les actions sont ensuite menées avec la province Sud pour que le Bien inscrit puisse garder son caractère exceptionnel. En province Sud les comités de gestion bénéficient d'un budget de fonctionnement de 350.000 CFP alloué par la province Sud ainsi qu'un animateur, agent de la province qui les aide dans les démarches et les réalisations d'action en faveur de l'environnement. L'organisation de la gestion du Bien que constitue le Grand Lagon Sud est reprise schématique sur la Figure 6.

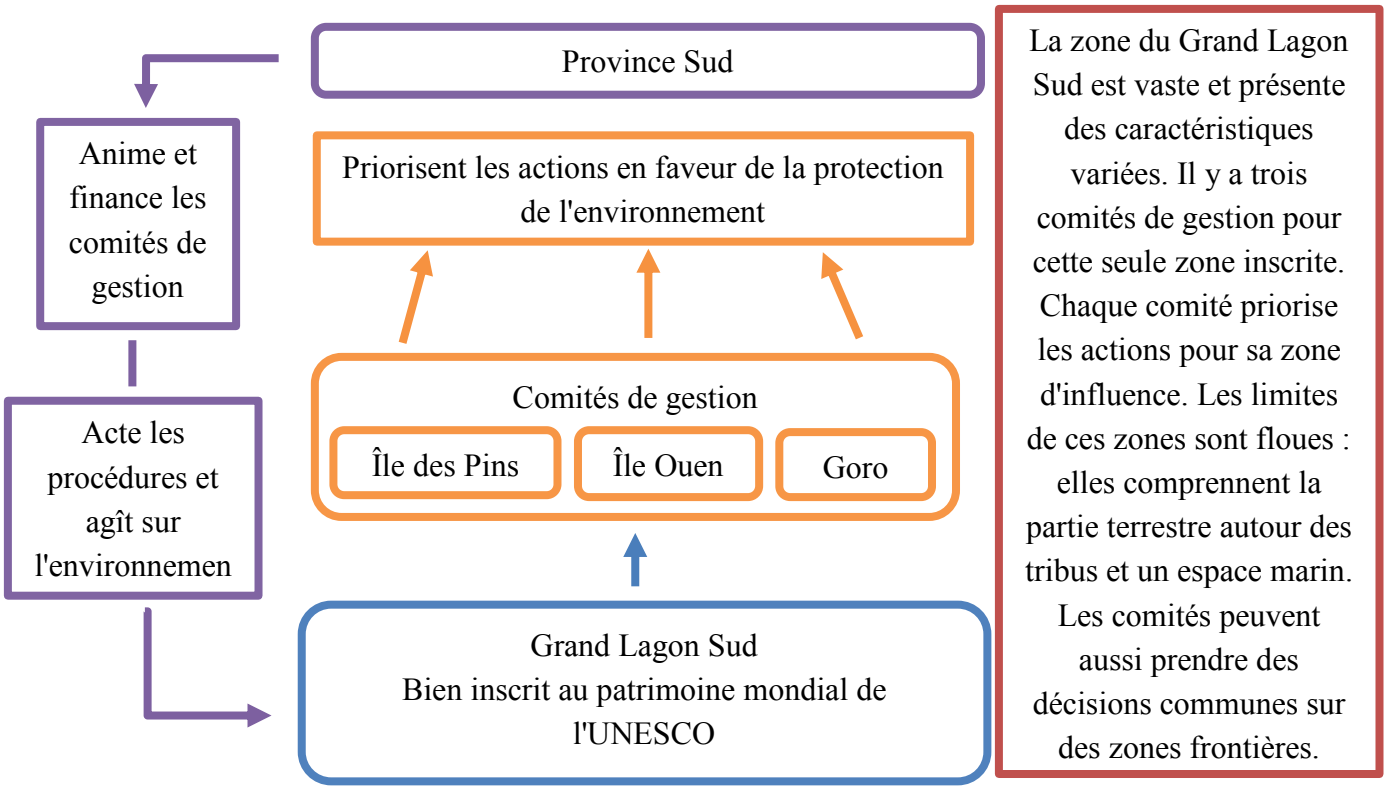

Figure 6 : Schéma de l'organisation de la gestion du Grand Lagon Sud entre la province Sud et les trois comités de gestion.

[2] "Les conditions d'intégrité sont remplies pour tous les sites concernés dans la mesure où les surfaces des lagons et récifs coralliens retenues permettent de contenir leur exceptionnelle diversité et où les écosystèmes associés (mangroves, herbiers, algueraies, etc.), lorsqu'ils sont présents, sont systématiquement intégrés dans le bien en série." (UNESCO, 2008)

Le comité de gestion de l'île Ouen a proposé de reprendre une demande de protection du plateau des Cinq Miles déjà existante pour l'inscrire dans le plan de gestion du Grand Lagon Sud. Créé le 7 juillet 2010 cette association a notamment pour objectif de « conduire une réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux en faveur de la préservation de la zone » comme présenté dans la Déclaration de création en Annexe 3. Le bureau de ce comité est composé d'un représentant de chaque association (de jeunes, de pêcheurs, et de femmes) ainsi que des représentants de l'autorité coutumière. Il organise par exemple en août depuis 2011 la Fête de la baleine avec la province Sud et Tourisme Grand Sud pour sensibiliser les touristes à la préservation des cétacés.

Trois actions phares sont portées par le comité de gestion de l'île Ouen : l'éradication de l'espèce envahissante du pin des Caraïbes *(Pinus caribaea)*, la lutte contre l'érosion et mise en protection du plateau des Cinq miles.

C. Le Plateau des cinq miles

L'ensemble récifal du plateau des Cinq Miles sera décrit dans cette partie, ainsi que sa localisation géographique et les éléments historiques qui y sont liés.

a. Description de l'objet en question

Le plateau des Cinq Miles est un récif en deux parties séparées par un chenal d'environ 450 mètres de largeur en sa plus petite dimension. Sur les cartes marines seul celui le plus à l'Est est dénommé « Cinq Miles » comme le montre la Figure 7, mais les deux plateaux sont communément regroupés sous cette appellation. Dans la suite du rapport les termes de « premier Cinq Miles » et « deuxième Cinq Miles » seront utilisés car c'est ainsi qu'ils sont désignés par les personnes interrogées. Pour les habitants de l'île Ouen le « premier Cinq Miles » correspond au récif Da Niagi, plus à l'Est, et le « deuxième Cinq Miles » correspond au récif U, à l'Ouest.

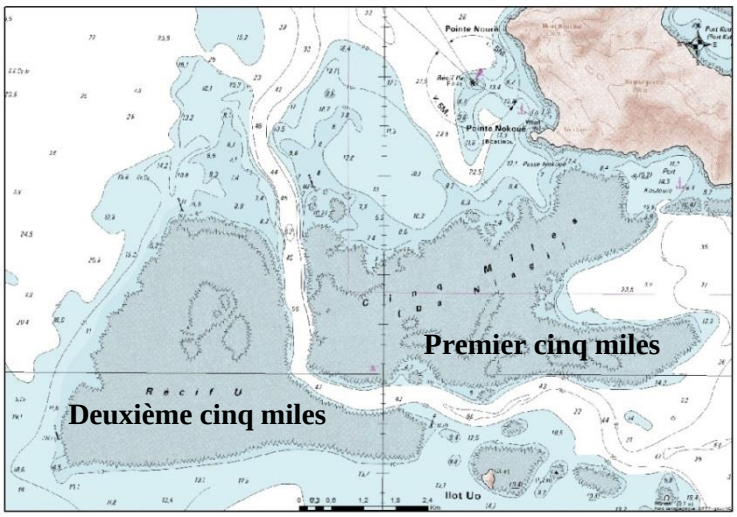

Figure 7 : Situation par rapport à l'île Ouen des deux récifs formant le plateau des Cinq Miles. *Source : SHOM – gouv NC*

Aussi appelé « platier » ou « banc » il s'agit d'une formation récifale imposante puisqu'elle occupe environ 30 km² de superficie. C'est le seul plateau récifal de cette taille dans le Grand Lagon Sud. Il existe d'autres platiers plus petits mais la plupart sont situés dans la réserve intégrale Yves Merlet où il est interdit de circuler et a fortiori d'y pêcher. L'ensemble des aires marines protégées de la province Sud sont localisées en Annexe 4. Trois types d'habitats principaux s'y retrouvent : les bords externes, contours des récifs qui ne font pas face au chenal entre les plateaux, avec 43% de couverture corallienne, des fonds plus sableux dans le Nord du chenal et enfin de nombreux débris de part et d'autre du chenal (Wantiez L, Frolla P, Gouroparawa D, Keller F, 2012). Les stations pour évaluer les communautés biologiques et l'habitat corallien ont été disposées uniquement sur le tombant récifal, ces caractéristiques ne sont donc pas connues pour l'intérieur des platiers. Ce rapport de 2011 énonce également le fait que par sa grande taille ce récif serait susceptible d'accueillir des populations de poissons commerciaux importantes.

Une ressource importante en poissons commerciaux, qui sont consommable, est en mesure d'attirer des pêcheurs. La localisation géographique du plateau favorise cette attirance car elle rend le plateau accessible à plusieurs types de pêcheurs différents.

b. Localisation géographique

Situé à environ 400 mètres au Sud de l'île Ouen, le plateau des Cinq Miles n'est donc pas visible depuis la tribu de Ouara, installée plus au Nord de l'île. Il se trouve sur la route

Figure 8 : Situation du plateau des Cinq Miles dans le Grand Lagon Sud. *Source : DITTT – gouv NC*

maritime entre la capitale Nouméa et le reste du Grand Lagon Sud, comme présenté sur la Figure 8.

L'ensemble récifal constitue un lieu de passage important de par cet emplacement particulier et est également situé à environ 25 kilomètres à vol d'oiseau du village de Plum sur la Grande Terre. Plum compte trois mises à l'eau, dont celle où les bateaux rentrent avec les plus grosses quantités de poisson moyennes, selon un garde-nature de la province Sud. Le plateau des Cinq Miles est donc aujourd'hui susceptible d'être utilisé aussi bien par les habitants de l'île Ouen que par ceux de Plum ou de Nouméa.

c. Histoire du plateau des Cinq Miles

Il existe peu de documents retraçant l'histoire du plateau des Cinq Miles. En effet, de tradition surtout orale, la transmission du savoir kanak n'est que rarement consignée par écrit. Toutefois selon un linguiste du Conseil Consultatif Coutumier en Environnement (CCCE) ayant travaillé dans la zone, il est possible que cette zone ait été une zone de passage et peut-être même de conflit entre l'île Ouen et l'île des Pins.

> *« Je sais qu'il y a pas mal de conflits parfois sur ces espaces-là, après je ne sais pas si c'est le plateau des Cinq Miles exactement ou d'autres récifs qui font l'objet des conflits.» (linguiste travaillant pour le CCCE)*

Selon lui ce plateau aurait d'ailleurs toujours été rattaché à l'île des Pins, tout comme l'île Ouen. On peut toutefois supposer que dans l'histoire récente, ce plateau était déjà utilisé par les habitants de l'île Ouen car certains d'entre eux habitaient juste en face. En effet un document de 1972 indique que « les deux centres habités sont Ouara et Koutouré » (Guillon et Trescases, 1972), cette deuxième baie se trouvant au Sud de l'île Ouen comme indiqué sur la Figure 9.

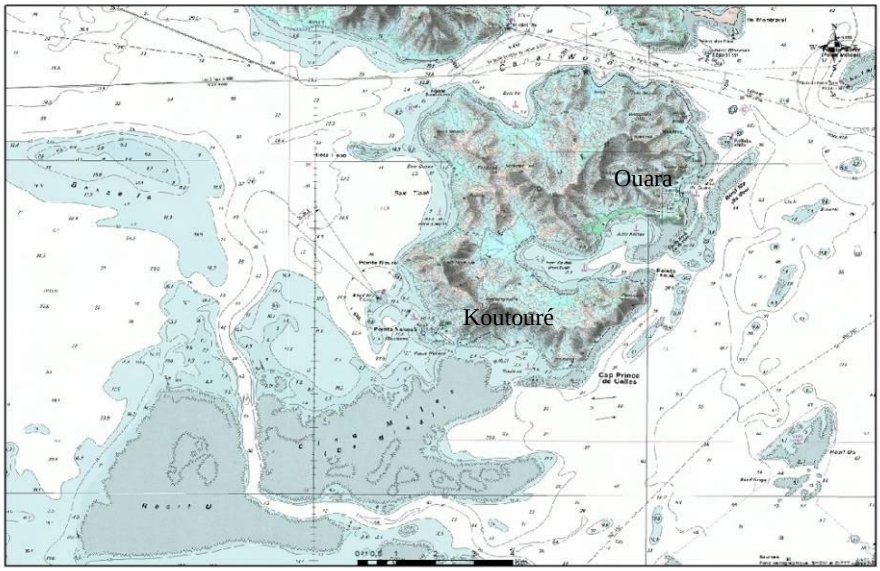

Figure 9 : Emplacement des zones habitées de Ouara et Koutuouré par rapport au Plateau des Cinq Miles. *Source : SHOM– gouv NC*

Au vu de toutes ces particularités, autant biologiques que géographiques et culturelles, le plateau fait l'objet d'une demande de protection de la part de la population de l'île Ouen depuis

environ une trentaine d'années. C'est cette demande qui est à l'origine de la volonté que travail soit réalisé.

D. L'émergence du sujet

Le souhait qu'une étude soit menée a été porté par la province Sud, en collaboration avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et suite à la demande du comité de gestion. L'historique de cette demande jusqu'à la constitution de la commande du stage est essentielle pour comprendre le contexte lié à cette étude.

a. Une demande des populations

Il est assez difficile de définir clairement en quelle année s'est faite la première demande officielle de la population de Ouara pour protéger le plateau des Cinq Miles. Les habitants se réfèrent au « temps des vieux » ou bien indiquent que la demande date de dix à 30 ans. Toutefois deux habitants indiquent que cette demande a été faite au moment où Jacques Iekawé était préfet de Calédonie, donc dans les années 1988 à 1992. Aujourd'hui les habitants ne sont pas unanimes sur le contenu de la demande. Certains indiquent qu'elle portait sur une réserve tournante : seul un plateau est protégé et au bout de quelques années cette protection est levée pour être appliquée sur l'autre plateau. D'autres indiquent qu'ils souhaitaient une interdiction de pêche concernant tous les usagers de cet espace sauf les habitants de l'île Ouen, mais la plupart disent ignorer ce qui avait été demandé. Malgré le caractère confus de cette demande de protection, elle a été reprise par le Comité de Gestion de l'île Ouen en 2013 et on la retrouve ainsi dans le Plan de Gestion du Grand Lagon Sud (province Sud, 2013).

b. Une demande formalisée par la province Sud

A la province Sud un coordinateur des dossiers patrimoniaux du Grand Sud s'occupe d'accompagner les comités de gestion, dont celui de l'île Ouen, dans le cadre d'une démarche participative. De cet accompagnement est née la volonté qu'une étude soit faite sur les possibilités de gestion pour la protection du plateau des Cinq Miles. En effet la demande du comité de gestion étant de faire une réserve, le stage a été proposé pour comprendre quelles étaient les attentes à la base de cette volonté de protection. Des solutions de gestion pourraient alors être proposées. C'est ce coordinateur, Paul Sauboua, qui est à l'origine de la commande et de l'encadrement de ce stage à la province Sud. Cette étude s'inscrit également dans un projet européen sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) qui appuie financièrement les comités de gestion. Il s'agit du projet INTEGRE pour INitiatives des TErritoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement.

Une étude biologique a déjà été réalisée sur cet espace pour pouvoir justifier de sa richesse spécifique et d'une possible mise en réserve (Wantiez L, Frolla P, Gouroparawa D, Keller F, 2012). En effet pour la Direction de l'Environnement (DENV) de la province Sud, la présence d'espèces patrimoniales ou de caractéristiques particulières au milieu sont des arguments pour la mise en protection. Cette étude a conclu que le plateau des Cinq Miles n'était pas une zone à fort enjeu écologique. Il n'abrite pas une biodiversité exceptionnelle et n'est pas particulièrement menacé : si une certaine pression de pêche est visible, elle n'est pas plus importante que dans d'autres zones. Or le nombre de bateaux de plaisance a augmenté de 7,5% par an entre 1990 et 2010 (Jollit et Chabanet, 2006) faisant en 2010 de la Nouvelle-Calédonie

un des premiers pays plaisanciers avec une moyenne de 12 bateaux par habitant (Jollit, 2010). Selon les habitants de Ouara de plus en plus de plaisanciers de Nouméa viennent pêcher sur le plateau des Cinq Miles, augmentant ainsi la pression sur l'écosystème. Plus que la richesse de cet espace, ce sont les pressions croissantes s'y exerçant qui poussent la province Sud à rechercher des arguments pour la protection en partant de la demande des populations. La commande initiale est donc d'organiser des entretiens auprès des habitants de l'île Ouen et d'autres personnes ressources pour construire une typologie des attentes locales autour de la gestion du plateau des Cinq Miles. Des entretiens ayant déjà été réalisés sur l'île Ouen sur un autre sujet par une équipe de l'IRD, elle a également été associée au projet.

c. La participation de l'IRD

En 2014 et 2015 un projet en collaboration entre l'IRD, le GIE Oceanide et le Conseil Consultatif Coutumier en Environnement (CCCE) a été mené. Il s'agissait de comprendre les changements dans les pratiques vivrières en tribu suite à l'installation de la mine Goro Nickel dans le Sud de la Grande Terre. Dans ce cadre, deux stagiaires se sont rendus à l'île Ouen pour y étudier ces changements. Elles étaient encadrées par Jean-Brice Herrenschmidt, géographe et Catherine Sabinot, anthropologue de l'environnement à l'IRD. Celle-ci était donc intéressée par une nouvelle étude sur l'île Ouen, qui permettrait également d'enrichir les connaissances sur les relations que ces habitants ont avec leur environnement. Les usages locaux et formes d'appropriation de la ressource ont en effet été étudiés à l'île Ouen par une autre stagiaire encadrée par Jean-Brice Herrenschmidt et Pierre-Yves Le Meur (Samia Bennaïssa, 2008). Une collaboration avec la province Sud, cherchant à articuler la demande locale avec les normes de l'institution, était aussi la bienvenue. Ce stage était donc co-encadré par un agent de la province Sud et une chercheuse de l'IRD.

Le sujet du travail a été construit en collaboration entre le Comité de Gestion de L'Ile Ouen (CGLIO), la province Sud et l'IRD, puis la problématique a été reformulée par la stagiaire. La demande qui transparait de cette concertation a pour finalité de comprendre la faisabilité d'une mise en protection du plateau des Cinq Miles. Parmi les différents modes de gestion, comme la mise en place de quotas par exemple, on s'intéresse ici plus particulièrement aux Aires Marines Protégées (AMP). La demande du comité de gestion étant de placer le plateau des Cinq Miles "en réserve", c'est donc la création d'un certain type d'aire protégée qui est demandé.

E. La question autour des aires protégées

La loi du 14 avril 2006 et l'arrêté du 3 juin 2011définissent les catégories d'AMP françaises qui correspondent toutes à un « [...] espace délimité en mer au sein duquel un objectif de protection de la nature à long terme a été défini, objectif pour lequel un certain nombre de mesures de gestion sont mises en œuvre [...] » (MEDDE, 2014). La définition du code de l'environnement de la province Sud reprend ces éléments en précisant les objectifs, c'est « une parcelle […] de milieu aquatique, dulçaquicole ou marin intact ou peu modifié, qui fait l'objet d'une protection particulière en vue d'y maintenir la diversité biologique, les processus

écologiques, les ressources naturelles et les valeurs culturelles associées. » (province Sud, 2016a).

Les Aires Marines Protégées ont connu une évolution assez récente de leur superficie, en effet la proportion des eaux françaises et ultra-marines couvertes par au moins une aire marine protégée est passée de 0,01% en 2006 à 16,52% en 2015 (AAMP, 2015). Le nombre de disciplines qui s'intéresse aux aires protégées a lui aussi augmenté, favorisant ainsi leur mise en place. Il existe plusieurs façons de s'intéresser à ces modes particuliers de gestion de l'environnement. Certaines études calculent leur impact sur le milieu, en fonction de leurs tailles ou de l'existence ou non d'un réseau d'AMP (Rodriguez-Rodriguez et al., 2016; Brugiere, 1998; Dufour et al., 2007). Les sciences sociales occupent une place de plus en plus importante au sein des études menées, même si ces disciplines restent minoritaires (Le Gentil et al., 2015). Certains chercheurs s'intéressent plus au fonctionnement de ces aires protégées, en termes de gouvernance ou de financement par exemple (Féral et al., 2014; Pelletier et al., 2005; Carret et Loyer, 2003).

Les interactions humaines au sein de ces aires protégées sont de plus en plus étudiées (Charles et Wilson, 2009), notamment les interactions avec les populations habitant à proximité ou dans des aires protégées. Ce mémoire se place dans la lignée de ce type d'étude sur les aires protégées et cherche, au travers de l'anthropologie, à mieux comprendre les interactions entre les populations locales et la création d'une aire protégée.

II. Une approche par les sciences sociales : comment rencontrer quels acteurs et dans quel cadre théorique ?

L'anthropologie est une discipline des sciences sociales qui étudie « l'homme et les groupes humains » (Larousse, 2016), à ce titre elle s'est souvent penchée sur la compréhension des relations entre les hommes mais aussi entre l'homme et son environnement. Si cette discipline s'intéressait surtout au rapport d'exploitation de la nature par l'homme, on voit apparaitre plus récemment l'étude d'un autre volet de ces interactions, celui de la nature vue comme un patrimoine. L'anthropologie de l'environnement se place au carrefour de ces deux visions et se définit comme « une anthropologie du « souci de l'environnement », à ses trois échelles de temps principales, le présent (la ressource) et le passé et l'avenir (le patrimoine) » (Faugère, 2008). C'est bien ce « souci de l'environnement » à quoi s'intéresse ce mémoire en essayant de comprendre les relations que les usagers ont pu avoir avec le plateau des Cinq Miles dans le passé, celle qu'ils ont maintenant et celles qui souhaiteraient garder dans le futur. Ces relations sont étudiées sous le prisme de l'exploitation des ressources : comment le plateau est-il utilisé par les hommes, mais aussi sous l'angle patrimonial : ce que représente cet espace pour les usagers.

A. Quelle méthode choisir et quelle grille d'analyse ?

Si ce cadre d'anthropologie de l'environnement est donc bien celui dans lequel se place ce mémoire, il fait aussi appel à un autre courant imbriqué dans ce premier : l'anthropologie de la conservation. Ce courant « cherche, avec les outils et méthodes propres à l'anthropologie et à

l'ethnoécologie, à comprendre la relation complexe entre biodiversité et diversité culturelle, en *complémentarité* avec la biologie de la conservation » (Dumez et al., 2014). En effet l'étude présentée ici articule des arguments biologiques qui pourraient être donnés pour la mise en protection du plateau récifal avec la diversité des acteurs et de leurs représentations de cet espace. Il est question ici d'essayer de comprendre comment sont reliées les caractéristiques écologiques ou biologiques du plateau des Cinq Miles avec la volonté de protection portée par les populations.

On peut distinguer deux façons de faire de l'anthropologie, même si elles sont le plus souvent complémentaires : la recherche fondamentale ou la recherche appliquée. L'objectif de cette étude étant de tenter d'améliorer la gestion sur un espace, elle utilise une anthropologie appliquée dont le rôle est de « nouer le dialogue entre les parties concernées » (Bahuchet, 2000). En effet il ne s'agit pas ici uniquement d'étudier les relations que les usagers peuvent avoir avec le plateau des Cinq Miles, mais bien de donner des éléments de dialogues pour penser la gestion de cet espace. Une approche similaire a été utilisée en 2010 pour étudier les usages et perceptions de la « réserve informelle » d'Ounjo en province Nord (Moenne, 2011). Ces travaux s'inscrivaient au sien du programme COGERON : Organiser la COGEstion des Récifs et lagONs à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie, mené par plusieurs instituts de recherche, dont l'IRD. Des entretiens auprès des habitants d'Oundjo mais aussi d'autres usagers de la zone, comme des plaisanciers ou pêcheurs professionnels ont également été menés. Cette méthode, très proche de celle développée dans ce rapport, pourra permettre des discussions, les zones d'études se trouvant dans le même contexte global mais des contextes locaux très différents.

Le cadre théorique ayant été défini, il convient de choisir la façon de poser le problème étudié dans ce cadre. La grille d'analyse qui structurera le rapport est l'ASGE, l'Analyse Stratégique de Gestion Environnementale (Mermet Laurent, 2011). Cette grille cherche en effet à comprendre les façons de gérer l'environnement par les acteurs présents en s'intéressant à « (i) l'objet écologique clairement défini, (ii) les causes de sa dégradation, (iii) les conditions de l'arrêt de cette dégradation et enfin (iv) les situations […] dans lesquelles se trouvent pris les acteurs […] pour obtenir des changements qui permettent de résoudre le problème. » (Mermet et al., 2005).

L'ASGE s'interroge tout d'abord sur le référentiel normatif : quel caractère environnemental de l'objet étudié les acteurs cherchent-ils à protéger ? Est-ce par exemple la présence d'espèces emblématiques ou bien celle d'espèces commerciales ? Dans un second temps l'accent est mis sur la gestion effective : quel est l'état de l'objet étudié par rapport à ce référentiel ? La question pourra être par exemple de savoir si la quantité d'espèces commerciales d'un écosystème est jugée suffisante par les usagers, et sinon quelles sont les causes de cette perte. La gestion effective se décompose en deux parties, une analyse structurelle qui cherche à comprendre comment l'espace est utilisé et une analyse fonctionnelle qui s'intéresse plus au pourquoi de cette utilisation. Dans un dernier temps la gestion intentionnelle est abordée, il s'agît de définir les mesures qui sont mises en place ou seulement proposées pour protéger cet espace.

Dans ce rapport les différentes visions que les usagers peuvent avoir du plateau des Cinq Miles permettent de comprendre leur référentiel normatif. En effet en comprenant ce que cet

espace représente, il est alors possible de savoir pourquoi une demande de protection a été faite mais aussi pourquoi elle n'a pas encore abouti. La façon de gérer cet environnement, donc les usages associés au plateau des Cinq Miles et les mesures prises pour sa protection s'il y en a, constituent l'analyse structurelle. L'analyse fonctionnelle consiste à se demander qu'elles sont les motivations des acteurs de la zone qui les poussent à utiliser cet espace de cette façon. Enfin la gestion intentionnelle est étudiée en regardant les propositions de protection des usagers en pointant les avantages et inconvénients de chacune.

B. Vers quels acteurs se tourner : pourquoi et comment recueillir leurs avis ?

L'anthropologie et la géographie poussent à se tourner vers tous types d'usagers, et pas uniquement ceux qui seraient a priori les acteurs concernés par le sujet. La grille d'analyse de l'ASGE reprend ce principe pour déterminer quels sont les acteurs responsables de l'évolution concrète des écosystèmes. Dans cette étude les acteurs « évidents » qu'il était nécessaire de rencontrer étaient tout d'abord les habitants de l'île Ouen ainsi que les institutions. En effet l'idée de ce travail ayant été construite par ces deux groupes, ils apparaissaient comme les acteurs les plus concernés par la question. Toutefois nous avons cherché à rencontrer tous les acteurs susceptibles d'être des usagers du plateau des Cinq Miles. D'autres groupes d'usagers ont donc également été identifiés et approchés :

- les plaisanciers de la Grande Terre sont géographiquement proches du plateau et pêchent sur les Cinq Miles selon les dires des habitants de l'île Ouen en entretien. Il s'agît d'habitants de la Grande Terre, kanak ou non, qui ont accès à un bateau. La plupart de ces plaisanciers pêchent lors des sorties en mer.
- les pêcheurs professionnels ont également été cités par les habitants de l'île Ouen comme des usagers du plateau. Seule une partie des pêcheurs professionnels se rendent dans le Sud, chacun ayant ces zones de pêche privilégiées. Ces acteurs ont été rencontrés pour savoir quelle place occupait la pêche professionnelle sur l'espace particulier du plateau des Cinq Miles.
- les professionnels du tourisme ont été rencontrés pour déterminer s'ils empruntaient souvent le passage entre les deux plateaux pour se rendre sur les îlots du Sud. Le fait que ces professionnels ou les touristes qu'ils transportent pêchent ou non sur cette zone était aussi une information importante à connaître.

Tous ces acteurs sont représentés sur la Figure 10 qui reprend une carte de situation du plateau des Cinq Miles par rapport à l'île Ouen ainsi qu'à Plum et Nouméa. Le nombre de personnes rencontrées par catégorie d'acteur est indiqué au-dessus de la catégorie.

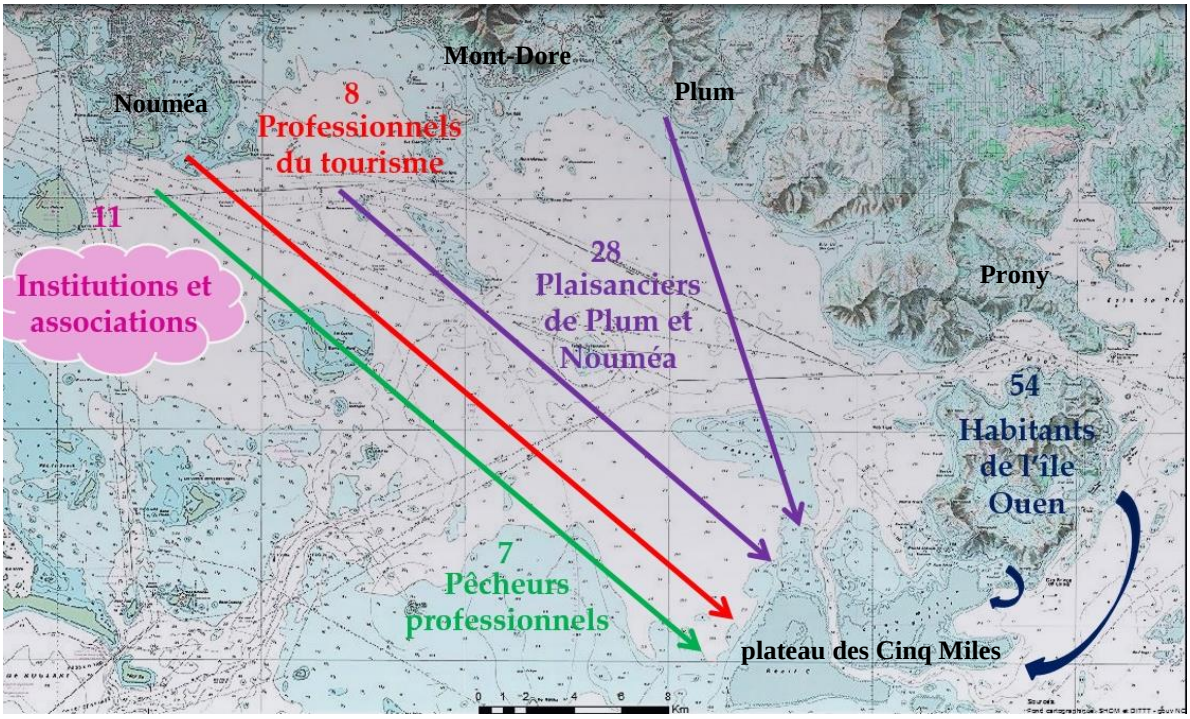

Figure 10 : Carte montrant d'où partent les différents acteurs se rendant au plateau des Cinq Miles et le nombre d'entre eux qui ont été rencontrés

Le nombre de professionnels rencontrés, de la pêche ou du tourisme, peut sembler plus faible que celui des habitants de l'île Ouen. Ces professionnels sont moins nombreux que les habitants et ne sont pas à l'origine de la demande de protection du plateau des Cinq Miles. Le Tableau 1 synthétise pour chaque catégorie d'acteur la façon dont les données ont été recueillies et le lieu de l'enquête. Des entretiens ont été réalisés auprès de tous les acteurs, ceux des professionnels du tourisme se faisant majoritairement par téléphone. Trois lieux d'enquête ont été utilisés : l'île Ouen, plus précisément le village de Ouara, la ville de Nouméa et la mise à l'eau de Plum. Dans les sous-parties suivantes nous allons détailler la façon dont les données ont été recueillies auprès des différents acteurs.

Tableau 1 : Présentation des méthodes de recueil des données pour chaque catégorie d'acteurs ainsi que du lieu de l'enquête

Qui ?	Où ?	Comment ?
Habitants de l'île Ouen	Sur l'île Ouen, à domicile ou dans la rue	Entretiens semi-directifs Observation participante
Plaisanciers de la Grande Terre	A la mise à l'eau de Plum et à domicile à Nouméa	Entretiens semi-directifs Entretiens courts Questionnaires
Pêcheurs professionnels	Au marché de la Moselle, à Nouméa	Entretiens semi-directifs Entretiens courts
Professionnels du tourisme	A la maison du lagon, à Nouméa	Entretiens courts par téléphone
Institutions et associations	Dans leurs locaux, à Nouméa	Entretiens semi-directifs Entretiens courts par téléphone

a. Les habitants de l'île Ouen

La demande de protection venant tout d'abord de ces habitants, nous avons porté une plus grande attention à clarifier cette volonté. Est-ce toute la population, donc chaque catégorie sociale, qui souhaite une protection ou uniquement une partie des habitants ? Le travail de terrain sur l'île Ouen a été réalisé en deux temps, du dix mai au trois juin puis du dix juillet au sept août pour un total de huit semaines. Cela permettait de s'immerger au sein de la population en ménageant une période pour la réflexion et un premier croisement avec l'avis d'autres usagers entre les deux périodes de terrain

Comment les informations ont-elles été recueillies auprès des habitants ?

C'est l'approche par observation participante qui a été retenue pour aborder ces usagers. En effet la vie en tribu ne suit pas le même rythme que celui que l'on peut avoir en ville et il semblait plus approprié de venir vivre avec la population pour mieux comprendre leurs visions et pratiques sur le plateau des Cinq Miles. L'objectif est en effet de côtoyer les habitants pour arriver à percevoir l'importance qu'ils donnent à cet espace. Un biais possible de l'observation participante est la difficulté pour le chercheur de prendre de la distance avec son sujet, ce qui favorise une certaine subjectivité (Bourdieu, 1978). Cette méthode a tout de même été choisie car elle permet de saisir le point de vue de l'acteur et non pas la projection des idées du chercheur (Coulon, 1992). Les observations doivent être faites en tant que membre du groupe d'une certaine façon, et non plus comme un étranger au processus (Hughes, 1996).

La recherche est donc ici déclarée, les habitants sont prévenus qu'une étude est réalisée est la personne la menant a été officiellement présentée. Le fait de rester pendant une longue période au sein de la tribu permet aussi de se rendre disponible pour réaliser des entretiens avec différentes personnes, autant celles résidant au village que celles s'y rendant occasionnellement. C'est également plus propice à l'installation d'une relation de confiance, qui peut permettre l'accès à plus d'informations lors des entretiens.

Les entretiens sont semi-directifs : un guide d'entretien a été créé puis a évolué au cours de l'enquête. Ce guide, présenté en Annexe 5, se compose de questions ouvertes. La première question, "C'est quoi pour vous les Cinq Miles", est la même pour tous les entretiens et permet d'engager la discussion. Les autres questions sont ensuite posées au fil de l'entretien si la personne interrogée n'aborde pas elle-même le sujet des questions. Le guide présenté en Annexe 5 correspond au guide finalisé qui s'est construit au fur et à mesure. Les premières questions concernent les pratiques de pêche des usagers et l'importance du plateau dans leur vie et leurs représentations. Lors de la première période de terrain, seules ces questions sont présentes sur le guide d'entretien. L'objectif est de se concentrer sur les usages et les représentations que les habitants peuvent avoir du plateau des Cinq Miles. Le sujet de la gestion du plateau et de sa mise en protection est toutefois abordé spontanément par de nombreux habitants. De nouvelles questions ont donc été rajoutées à ce guide d'entretien, reprenant les réactions obtenues lors des premières discussions. Ce deuxième groupe de question permet de comprendre les raisons invoquées par les habitants pour la protection du plateau et les modalités souhaitées pour la mise en place de cette protection. Enfin les dernières questions permettent de caractériser la personne à qui l'on s'adresse pour pouvoir construire une typologie des acteurs. Ces questions portent sur la situation familiale et au sein de l'organisation coutumière ainsi que les revenus

disponibles. Nous avons décidé de placer ces questions à la fin de l'entretien car elles sont plus personnelles et ne concernent pas le cœur du sujet. Les habitants sont en effet peu disponibles et rapportent ne plus être enclins à répondre à des études. Dans ce contexte il nous a semblé plus pertinent de commencer par une question directe qui appelle la discussion pour ensuite s'intéresser aux détails personnels.

Sur l'île Ouen 54 personnes ont été interrogées au cours de ces entretiens semi-directifs ou au cours de simples discussions. Le nombre de personnes rencontrées par chaque méthode est présenté en Figure 11 . La sous-partie suivante détaille qui sont ces habitants.

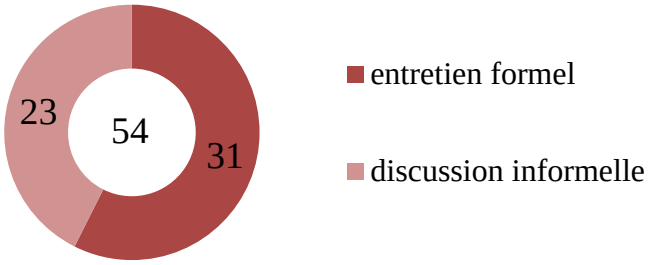

Figure 11 : Diagramme circulaire présentant le nombre de personnes qui ont été interrogées lors d'un entretien formel ou lors d'une discussion informelle.

Quelles sont les personnes rencontrées à l'île Ouen ?

Les personnes rencontrées sont aussi bien des femmes que des hommes, des jeunes que des vieux ou des papas et mamans ainsi que des représentants du conseil des chefs de clan et des membres du comité de gestion. La proportion des personnes rencontrées sur l'île Ouen, en fonction de l'âge et du genre, est présentée sur le Tableau 2. Les hommes sont plus enclins à accepter des entretiens formels que les femmes. Cela s'explique par le fait qu'elles affirment souvent ne pas connaître les Cinq Miles et ne rien pouvoir en dire. La préparation d'un mariage sur l'île a facilité les discussions informelles avec les femmes lors de travaux de groupes comme la cuisine ou le tressage. Les vieux et vielles sont peu nombreux sur l'île par rapport aux autres classes d'âge, ce qui explique qu'ils aient été moins rencontrés. Parmi les 54 personnes, quatre membres sur les sept du conseil des chefs de clan ont été rencontrées et trois membres sur les quatre du bureau du comité de gestion.

Tableau 2 : Proportion de chaque type de personnes rencontrées parmi les habitants de l'île Ouen

	Hommes	**Femmes**	
Jeunes	8	8	16
Papa ou Maman	13	15	28
Vieux ou vielles	4	6	10
	25 (72% par des entretiens formels)	29 (45% par des entretiens formels)	54

Quelques personnes originaires de l'île Ouen mais n'y résidant plus ont été entendues, elles sont également comptabilisées dans le Tableau 2. Quinze enfants ont aussi été interrogés, de façon informelle d'abord puis lors d'un atelier à l'école. Lors de cet atelier le contexte de l'étude, les premiers résultats et les différentes catégories d'aires protégées de la province Sud

ont été présentés aux enfants. Nous avons cherché à connaître également leur représentation du plateau des Cinq Miles et ce qu'ils pensaient d'une mise en protection de cet espace.

Une partie des habitants de l'île Ouen ne réside pas au village de Ouara mais dans le Sud de l'île sur la zone de Koutouré, en face du premier plateau. Ce groupe de personne, constitué de la famille du grand chef s'est exilé à cet endroit il y a une quinzaine d'années suite à un conflit avec d'autres personnes de la tribu. Le choix de cette zone d'habitation en particulier n'a pas été explicité. A cause de ce conflit nous avons d'abord pensé qu'il pourrait être délicat de rencontrer ces personnes. Finalement plusieurs habitants de Ouara nous ont encouragé à interroger ces personnes. Les habitants mettaient en avant la position sociale du grand chef pour argumenter qu'il devait connaître la problématique de la protection du plateau des Cinq Miles ainsi que l'historique de la demande. Plusieurs personnes ont également invoqué le fait que la famille du grand chef vit juste en face du plateau et s'y rend régulièrement pour la pêche.

> *« Vous n'êtes pas partie au gîte là-bas il y a quand même une famille qui habite en face du plateau des 5 miles. Se serait bien que vous alliez là-bas pour voir s'ils sont favorables. » (homme, île Ouen, papa, ne pêche pas aux Cinq Miles).*

Deux habitants de ce groupe ont été entendus en entretiens et font partie des 54 personnes interrogées.

Cinquante-quatre personnes sur les 100 environ présentes sur l'île ont été rencontrées. Pourtant toutes ces personnes ne souhaitent pas réaliser des entretiens longs et certaines préfèrent des discussions informelles, comme présenté en Figure 11. Parmi les 23 personnes qui ont préféré la discussion informelle, certaines ne souhaitent pas discuter de leurs pratiques ou leurs avis quant à la mise en protection du plateau des Cinq Miles.

Qui peut donner son avis et pourquoi ne pas le faire ?

Les habitants ne viennent pas spontanément donner leurs avis sur le plateau des Cinq Miles et plusieurs personnes ne souhaitent pas répondre aux questions. Les seules femmes qui ont acceptées de discuter de ce récif sont celles qui pêchaient ou pêchent avec leur mari sur cet espace. En effet même si certaines femmes font de la pêche à pied sur les Cinq Miles, c'est un endroit beaucoup plus fréquenté par les hommes. La pêche, sauf celle à pied, est vue comme une activité masculine, dont les femmes sont pour la plupart exclues. Certaines femmes évoquaient le fait qu'elles étaient originaires d'une autre tribu pour expliquer qu'elles n'étaient jamais allées aux Cinq Miles ou qu'elles n'avaient rien à dire sur cet espace.

Cette question de la légitimité à donner son avis est revenue souvent, même chez les personnes ayant accepté de parler des Cinq Miles. Les femmes disent qu'il faut aller parler aux hommes car « eux ils pêchent sur le plateau ». Les hommes quant à eux renvoient vers d'autres hommes qui pêchent plus, ou vers les vieux car ceux-ci sont considérés comme ayant une meilleure connaissance de l'espace et comme ayant le droit de raconter les légendes. Cette idée de n'être pas la bonne personne à qui s'adresser apparait également lorsque les gens s'expriment sur la mise en protection qu'ils souhaiteraient. Certains affirment ce qu'ils veulent et l'argumentent tandis que de nombreuses personnes rajoutent après avoir donné leur avis qu'il « faudra voir avec les autres ». Ces personnes sont autant des femmes que des hommes, des coutumiers ou non. Des entretiens individuels ont été organisés pour que chacun puisse faire entendre sa voix librement et anonymement. Pourtant dans l'organisation kanak ce sont les membres du conseil de clan qui se réunissent et prennent des décisions importantes pour la

tribu. Les habitants de la tribu n'ont donc pas tous voix à la prise de décision et ne comprennent pas pourquoi leur avis est requis. Cette organisation pourrait expliquer pourquoi plusieurs personnes n'ont pas souhaité donner leur avis. Il n'était toutefois pas envisageable de ne recueillir les avis que des coutumiers, l'objectif étant de savoir qui porte la demande et quelles pouvaient être les différentes visions ainsi que la pluralité des usages sur ce plateau.

La légitimité de ceux qui parlent est également remise en question par les habitants eux même.

> *« Moi je dis parce que moi je pêche. Mais y'en a, comité de gestion y'en a des hommes et des femmes qui pêchent pas […]. » (femme de l'île Ouen, vielle, fréquente les Cinq Miles)*

Ceux qui ne pêchent pas sur le plateau des Cinq Miles ne sont donc pas considérés légitimes selon d'autres pêcheurs pour discuter d'une mise en protection de ce platier. Pourtant certains membres du comité de gestion n'ont pas de lien avec le plateau mais représentant la population pour les questions d'environnement et portent cette volonté de mise en protection.

Au-delà de cette question, certaines personnes de la tribu de Ouara, homme ou femme, ont également refusé de répondre, le plus souvent en invoquant leur manque de disponibilité. Deux hommes membres du conseil de clan ont argumenté qu'il y avait déjà eu trop d'études à l'île Ouen.

> *« Et puis les études là, comme vous, vous faites. Les gens commencent à se lasser aussi. Y'a tellement trop d'études et y'a jamais de trucs concrets quoi. » (homme de l'île Ouen, vieux, membre du conseil des chefs de clan, membre du comité de gestion)*

Tous les points de vue n'ont donc pas pu être recensés et il est possible que ces personnes s'opposent à la solution qui pourrait être trouvée à partir des avis déjà donnés. De plus cela témoigne d'une certaine méfiance vis-à-vis des chercheurs. Pour ces personnes cette étude était inutile et dérangeante alors que pour d'autres, principalement des personnes ne venant pas de l'île Ouen, cette étude était la bienvenue.

> *« C'est pour nous que vous faites ça, les gens ne se rendent pas compte aussi. » (femme, île Ouen, maman, pêche beaucoup sur les Cinq Miles)*

Au-delà de cette méfiance, il est également possible que des personnes refusent de s'exprimer sur le moment car elles considèrent que ce n'est pas encore nécessaire. En effet tant que rien de concret n'est proposé, qu'il s'agit uniquement d'une étude, certains interrogés pensent que donner leur avis sur la question n'est pas intéressant. Ces personnes peuvent toutefois avoir un avis bien arrêté et elles l'exprimeront plus tard, lorsque la mise en protection deviendra tangible.

> *« Après c'est suivant l'évolution de ton boulot que les gens ils vont donner de la confiance dedans. Si ça avance, ça avance eux ils vont peut-être donner des choses mais si ça avance pas ben eux ils vont rester dans leur coquille. » (homme île Ouen, papa, pêche peu aux Cinq Miles)*

Il est possible que si une mise en protection se concrétise de nouveaux habitants apparaissent avec un avis bien arrêté, alors qu'ils n'ont pas été entendus dans cette étude.

Malgré les personnes ayant refusé de donner leur avis, pour plusieurs raisons, le nombre d'habitants de l'île Ouen qui ont souhaité s'exprimer est toutefois assez élevé pour qu'une analyse soit possible. Cette analyse, qui se base sur les dires d'entretien et les apports de

l'observation participante seront présentés en partie III. En analysant les discours des habitants de l'île Ouen, il est apparu que les plaisanciers de Plum viennent pêcher sur le plateau des Cinq Miles. Ces acteurs avaient été pressentis comme usagers du plateau de par sa localisation géographique et ils ont donc également été approchés.

b. Les plaisanciers

Le terme de « plaisancier » a été choisi pour cette catégorie car les personnes sans licence de pêche et venant de la Grande Terre étaient désignées ainsi par les habitants de l'île Ouen. Dans ce rapport on distinguera les pêcheurs « plaisanciers » des « professionnels » car seuls les professionnels sont autorisés à vendre le produit de leur pêche. Cependant de nombreux plaisanciers revendent ces produits, même s'il s'agît alors d'une activité illégale. Certains auteurs considèrent les pêcheurs des tribus comme des « professionnels de l'exploitation halieutique » au vue de leur activité, alors qu'ils sont légalement considérés comme des plaisanciers (Leblic, 1999). Dans ce rapport une distinction sera faite entre les plaisanciers, les professionnels et les pêcheurs de l'île Ouen suivant les caractéristiques présentées sur le Tableau 3.

Tableau 3 : Caractéristiques différenciant les plaisanciers, professionnels et pêcheurs de l'île Ouen

	Plaisancier	Pêcheur professionnel	Pêcheur de l'île Ouen
Possède une licence de pêche donc peut revendre légalement le produit de sa pêche	non	oui	non
Part de la Grande Terre pour se rendre sur le plateau des Cinq Miles	oui	oui	non

Les plaisanciers ne désignent donc pas dans ce rapport les habitants de l'île Ouen. Cependant les plaisanciers et les habitants de l'île Ouen sont soumis à la même réglementation : ils ne peuvent dépasser 40 kilos de prises par bateau, en 2016. Des modifications prochaines du code de l'environnement devraient limiter ces prises à dix kilos par personne pour un maximum de quatre personnes par bateau (province Sud, 2016f). Certains plaisanciers ne pêchent pas mais ils sont assez rares. Les plaisanciers qui pratiquent uniquement une activité de plaisance, sans pêche, partent le plus souvent de Nouméa et se rendent peu sur les Cinq Miles. Le plateau ne possède pas de caractéristiques touristiques remarquables. Ces plaisanciers qui ne pêchent pas peuvent parfois emprunter le chenal entre les deux plateaux mais cela reste rare.

Pourquoi les plaisanciers de la Grande Terre pourraient être des usagers du plateau des Cinq Miles ?

La ville de Plum fait partie de la commune du Mont Dore et est le dernier village sur la côte Ouest dans le Sud avant d'atteindre la pointe Sud de la Grande Terre. La Figure 10 permet de situer le village de Plum par rapport à l'île Ouen. La pointe Sud de la Grande Terre correspond à l'extrémité Sud de l'île principale de Nouvelle-Calédonie, elle n'est pas visible sur cette carte. Selon une étude de fréquentation du lagon (Jollit, 2010) les moyennes des distances parcourues

par les bateaux au départ des rampes des Piroguiers et de la Siesta, à Plum, sont comprises entre 70 et 80km. Cette étude les qualifie de « portes d'entrées vers la Corne Sud ». Le plateau des Cinq Miles se situe à environ 25 km en ligne droite de ces rampes, il est donc fort probable que les plaisanciers les empruntant se rendent sur le plateau. Cela a été confirmé par les entretiens avec les habitants de l'île Ouen et par la suite avec d'autres acteurs interrogés. Les plaisanciers apparaissant alors comme de fréquents usagers du plateau, nous les avons interrogés pour leur utilisation de cet espace et leur point de vue face à une mise protection.

Comment rencontrer les plaisanciers de la Grande Terre ?

Il n'existe pas d'organisation regroupant les plaisanciers et il a alors fallu trouver des façons de les approcher. Cela s'est fait de trois manières différentes : une approche directe à la mise à l'eau puis par des questionnaires au port à sec en face de cette mise à l'eau et enfin par des entretiens longs avec quelques plaisanciers.

Afin de pouvoir rencontrer le plus de pêcheurs possible, l'enquête a été menée un samedi où les conditions climatiques étaient bonnes. Il était alors plus probable que les pêcheurs sortent leurs bateaux, d'autant plus que le temps se dégradait le lendemain. En outre les plaisanciers travaillant souvent la semaine, il était plus judicieux de choisir un week-end. L'enquête s'est déroulée de 12h à 16h sur la mise à l'eau de Plum, le retour en bateau étant plus difficile à marée basse. De 12h à 16h la marée était descendante, les bateaux étaient donc plus susceptibles de rentrer avant 16h. Les personnes étaient plus disponibles lorsqu'elles rentraient de la pêche que lorsqu'elles commençaient à partir. Les entretiens ne duraient en moyenne pas plus de dix minutes et les questions posées sont présentées en aAnnexe 6. Ces questions s'intéressent à la fréquentation par les Cinq Miles des plaisanciers, le fait qu'ils pêchent ou non et leur avis sur une mise en protection de cet espace. Dix-sept personnes ont ainsi été rencontrées à la mise à l'eau de Plum.

Pour compléter cette enquête un questionnaire, présenté en Annexe 7 a été déposé au port à sec de Plum, en face de la mise à l'eau des piroguiers. En effet plusieurs usagers de cette mise à l'eau rangent leurs bateaux dans ce port et il semblait alors possible de les approcher ainsi. Les questions portent là aussi sur la fréquentation du plateau des Cinq Miles mais sont plus précises, notamment sur les quantités et les espèces pêchées. Différents scénarios de protection sont proposés afin de connaître l'avis des plaisanciers. Une carte permet aux plaisanciers eux-mêmes de délimiter l'espace qu'ils souhaiteraient voir placé en protection. Les questionnaires sont restés disponibles du dix juillet au 21 août dans le bureau du gérant du port. Il n'a en effet pas été possible de les installer ailleurs au regard de la configuration des lieux. Seuls les usagers entrant dans le bureau avaient alors la possibilité de répondre au questionnaire, le gérant ne sortant que rarement pour le proposer aux usagers. Afin de le rendre plus attrayant il était accompagné d'un guide du lagon et d'un gabarit de pêche de la province Sud (règle définissant les tailles minimales et maximales de pêche pour certaines espèces). 40 questionnaires ont été déposés mais seuls sept d'entre eux ont été rendus complétés.

Enfin une dernière approche de ce type d'usager a été faite par des entretiens longs. En effet parfois des personnes interrogées en tant que scientifique ou professionnel du tourisme étaient également des plaisanciers de Plum. De plus, certains plaisanciers de Nouméa se rendant sur les Cinq Miles ont entendu parler de l'étude et nous ont contactés pour pouvoir donner leur

avis. Quatre personnes ont été interrogées au cours d'un entretien long. Les avantages et inconvénients de chacune de ces méthodes sont présentés dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Avantages et inconvénients de chaque méthode pour aborder des plaisanciers

Méthode	Avantages	Inconvénients
Entretien court (17 personnes)	➢ Contact avec les gens : sensibilisation au projet et interprétation possible des réactions ➢ Approche de différents usagers de la mise à l'eau	➢ Temps court qui ne permet pas de bien expliquer le projet ➢ Toutes les questions ne peuvent être posées
Questionnaire (7 personnes)	➢ Toutes les questions sont posées ➢ Gain de temps lors de l'enquête	➢ Uniquement ceux qui déposent leurs bateaux au port et qui prennent le temps de répondre ➢ Pas de contact avec l'enquêtrice
Entretien long (4 personnes)	➢ Temps disponible pour approfondir	➢ Difficile de déceler si l'avis est dû à la fonction occupée ou au fait d'être un plaisancier de Plum

Ces trois méthodes complémentaires nous ont permis de mieux connaître les usages que font les plaisanciers de Plum du plateau des Cinq Miles ainsi que leurs avis par rapport à une mise en protection de cet espace.

En raison de leur activité dans la zone nous avons également décidé de rencontrer des pêcheurs professionnels.

c. Les pêcheurs professionnels

Ces pêcheurs ont été abordés pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que certains habitants de l'île Ouen affirmant qu'ils étaient également des usagers du plateau. De plus en province Sud les pêcheurs professionnels n'ont pas de quota à respecter, contrairement aux plaisanciers. La pression de pêche par ces usagers n'étant pas la même, il est alors important de savoir si la zone étudiée est souvent fréquentée par les pêcheurs professionnels ou non. De plus, ces pêcheurs étant organisés en syndicat, ils peuvent facilement se placer comme acteur fort dans le cas où la mesure de gestion proposée sur les Cinq Miles ne leur conviendrait pas.

Pour toutes ces raisons une enquête a été menée par le biais d'entretiens courts sur le lieu de vente des produits de cette pêche : le marché de la Moselle à Nouméa. C'est l'animateur des pêches de la Direction Départementale et Rurale (DDR) de la province qui a proposé cette approche. En effet il avait déjà travaillé de cette manière lors d'une précédente étude et devait nous introduire auprès des pêcheurs. Finalement il n'a pas pu se rendre disponible et les entretiens se sont déroulés uniquement avec les pêcheurs professionnels. Un entretien plus long a également été réalisé auprès du président du syndicat des pêcheurs, après une première approche brève au marché.

Cette approche reste insuffisamment représentative car beaucoup de pêcheurs professionnels ne se rendent pas au marché de Nouméa. En effet sur les 24 stalles seules six sont occupées par des pêcheurs professionnels, les autres étant des revendeurs, selon le président du syndicat des pêcheurs professionnels. De plus les pêcheurs n'avaient pas beaucoup

de temps à accorder sur le moment et ne semblaient pas intéressés par le plateau des Cinq Miles. Le guide d'entretien utilisé est le même que celui pour les plaisanciers, présenté en Annexe 6, mais souvent il était d'abord nécessaire d'introduire la notion de réserve pour intéresser les personnes interrogées. Les réactions étaient alors vives mais la discussion pouvait être engagée.

En parallèle des professionnels de la pêche, il existe d'autre usagers de la mer qui sont plus tourné vers le tourisme, ils ont également été approchés.

d. Les professionnels du tourisme nautique

Une des inquiétudes des habitants de l'île Ouen étant qu'il y aurait « trop de bateaux » sur les cinq miles, la question s'est posée de savoir qui passe sur cet espace. Les pêcheurs, autant de l'île Ouen, que les plaisanciers ou professionnels ayant été interrogés il s'agissait ici de consulter des personnes qui ne se rendent pas aux Cinq Miles pour la pêche. Certains plaisanciers peuvent également se rendre aux Cinq Miles sans pêcher mais comme vu précédemment ils sont assez rares. La zone du Grand Sud, après les Cinq Miles, est souvent plus agitée que la zone entre Nouméa et les Cinq Miles et il est rare que des plaisanciers s'y rendent si ce n'est pas pour la pêche. Le Syndicat des Activités Nautiques et Touristiques (SANT) a été contacté pour pouvoir approcher ses membres. Un entretien a été réalisé avec l'animatrice de ce syndicat ainsi qu'avec huit des 22 membres du syndicat. Toutefois seuls les professionnels des catégories « charter », « location plaisance » ou « taxi-boat » sont susceptibles de se rendre sur le plateau des Cinq Miles selon l'animatrice soit 12 personnes. Les entretiens ont été réalisés par téléphone suivant les conseils de l'animatrice. En effet la saison de l'observation des baleines débutant au moment de l'étude, les professionnels n'étaient pas très disponibles. Un entretien long a été réalisé à la maison du lagon mais les autres ne dépassaient pas dix minutes. Ce temps qui peut paraitre court a toutefois permis de connaître leurs usages dans cette zone et leur avis par rapport à sa mise en protection. Le choix méthodologique nous a conduits à interroger uniquement les professionnels affiliés au syndicat et non les ceux qui peuvent exercer hors de ce cadre. Les professionnels non affiliés au SANT sont en effet peu nombreux et moins facilement accessibles.

Les usagers directs du plateau des cinq miles sont donc multiples, que cet espace soit fréquenté pour la pêche ou le tourisme. Nous avons également cherché à rencontrer des scientifiques, de membres d'institutions ou d'associations qui travaillent dans la zone ou en collaboration avec les usagers approchés précédemment.

e. Les associations, institutions et scientifiques

Des membres d'institutions ou d'associations qui travaillent ou ont travaillé sur l'île Ouen ou ou le plateau des Cinq Miles ont été abordés pour mieux comprendre l'historique et le de la zone mais aussi pour avoir accès à plusieurs points de vue différents. Les organismes approchés et le nombre d'entretiens réalisés auprès de chacun d'eux sont présentés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Nombre d'entretiens réalisés auprès de plusieurs institutions ou associations

Institution ou Association	Province Sud : DENV et DDR	Aire coutumière Djubéa-Kapomé	Aquarium du lagon	Œil	Associations de protection de l'environnement
Nombre d'entretiens réalisés	4	1	1	1	4

Une approche par buissonnement a été utilisée pour contacter ces personnes : les premières recommandant d'aller voir les suivantes. Il était ainsi possible de rencontrer les différents acteurs interagissant sur cet espace, pour différentes thématiques.

Les associations de protection de la nature ont été abordées même si aucune d'entre elles n'avaient été citées comme agissant sur le plateau des Cinq Miles. Elles ont été contactées par téléphone afin de savoir si elles avaient déjà réalisés des actions sur cet espace et pourquoi. L'Œil est présenté à part de ces associations. Il représente l'Observatoire pour l'environnement et bénéficie de ressources financières de la part d'industriels miniers et de la province Sud. Le nom des associations contactées ainsi que certaines de leurs caractéristiques sont exposées dans le Tableau 6.

Tableau 6 : Caractéristiques des associations de protection de l'environnement contactées pour cette étude

Nom de l'association	Domaine d'action ou devise	Année de création
Association de Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC)	Sauvegarder de la nature calédonienne, l'étudier et la faire connaître	1971
Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)	Développer des activités éducatives et culturelles liées à l'amélioration des connaissances du milieu naturel calédonien	1996
Word Wide Fund for Nature (WWF)	Contribuer à la préservation du patrimoine naturel exceptionnel de l'île	2001 (en Calédonie)
MOCAMAMA (« MOnCAillou, MA NAture ») l'Esprit Nature	Faire comprendre à tous que le patrimoine naturel - paysage, biodiversité et richesse culturelle - représente un capital à préserver et à valoriser	2005

Certaines de ces associations sont présentes depuis plus de 20 ans en Nouvelle-Calédonie tandis que d'autres sont plus récentes. Parmi les quatre associations le WWF se distingue par son rayonnement international tandis que le CIE a la particularité de travailler régulièrement avec les provinces.

De nombreuses informations ont été recueillies grâce aux méthodes présentées dans cette partie. Un traitement de ces données obtenues sur le terrain est nécessaire pour comprendre les

liens entre les différents discours et les mettre en perspectives. Ce traitement des données est présenté dans la partie suivante.

C. Traitement et analyse des données recueillies

Les données recueillies se présentent sous forme d'enregistrement audio, de prises de notes ou de questionnaires complétés par les usagers. Les méthodes choisies pour traiter ces données puis les analyser sont présentées dans cette partie.

a. Comment traiter les données recueillies ?

Les entretiens semi-directifs ont pour la plupart été enregistrés, avec l'accord des personnes interrogées. Aucun acteur n'a refusé l'enregistrement mais il nous a parfois paru délicat de le faire et pour certains entretiens la donnée consiste donc uniquement en une prise de notes.

Les entretiens enregistrés ont été retranscrits, d'abord intégralement, puis partiellement. La retranscription intégrale nous semble la meilleure façon de rendre fidèlement la subjectivité de la personne interrogée. Les hésitations ou les réactions face à des questions, comme la joie ou la colère, sont alors présentées sur un document écrit, plus facilement accessible que l'enregistrement audio. Cette méthode demande toutefois beaucoup de temps. Si les dix premiers entretiens ont été retranscrits de cette manière, cela n'a pas été possible pour les autres. La retranscription partielle a consisté à ne retranscrire que les parties de l'entretien traitant du plateau des Cinq Miles. Les hésitations ou réactions ne sont plus prises en compte, sauf dans les cas où elles sont absolument nécessaires à la compréhension. Pour les retranscriptions intégrale ou partielle, à chaque changement d'idée l'avancement de l'enregistrement en minutes est noté. Il est ainsi facile de revenir sur une idée, retranscrite ou non, si on souhaite l'approfondir par la suite.

Les notes prises lors des entretiens, qu'ils soient courts ou longs, ont été reportées sur un document texte. Les notes sont alors explicitées, parfois reformulées et des éléments de contexte sont précisés. Ce traitement des données est essentiellement de la réécriture mais permet une facile réutilisation des notes lors de l'analyse, lorsque les souvenirs de terrain sont imprécis.

Les questionnaires déposés pour les plaisanciers de Plum ont également été analysés. Les données ont été croisées entre elles puis avec les données des entretiens courts avec les plaisanciers. Par exemple les données de fréquence de pêche, de type de pêche ainsi que d'espèces ont été regroupées pour mettre en évidence les différentes pratiques.

Une fois que les données des différentes méthodes ont été traitées, elles sont analysées comme présenté dans la sous-partie suivante.

b. Comment analyser les données ?

Le logiciel GDA miner a été utilisé pour analyser les entretiens retranscrits et les prises de notes. Ce logiciel permet de créer des catégories d'analyse, appelées codes. Il est alors possible de sélectionner des dires d'entretiens pour les classer suivant différents codes. L'analyse s'est faite selon les catégories d'acteurs, plusieurs codes ont donc été créer pour chaque catégorie.

Pour les habitants de l'île Ouen

Les codes utilisés pour les habitants de l'île Ouen sont présentés dans le Tableau 7.

Tableau 7 : Présentation des informations regroupées pour chaque code dans l'analyse des discours des habitants de l'île Ouen avec le logiciel QDA Miner.

Codes	Informations regroupées
Qu'est-ce que le plateau des Cinq Miles ?	Visions des habitants à propos du plateau des Cinq Miles : qu'est-ce que c'est, où est-ce, que représente-t-il ?
Quelle utilisation du plateau ?	Fréquence et type de pêche, espèces pêchées et quantités prélevées.
Pourquoi le protéger ?	Arguments en faveur d'une protection du plateau des Cinq Miles.
Quelle surveillance ?	Volonté ou non de surveillance, si oui par quel acteur et pourquoi.
Quelle réserve ?	Proposition d'un type de réserve et pourquoi celui-ci. Proposition de ne pas faire de réserve et pourquoi.

Les codes créés permettent de regrouper les dires d'acteurs qui concernent une même idée. Le code "Qu'elle réserve ?" permet notamment de regrouper toutes les propositions qui ont été faite à propos d'une mise en protection des Cinq Miles. Le regroupement des dires des habitants de l'île Ouen est la première étape de l'analyse.

La seconde étape consiste à regrouper les propositions similaires au sein de chaque code. Pour le code "Qu'elle réserve ?" il s'agit de comprendre quelles sont les différentes propositions de scénarios de protection. Pour le code "Qu'est-ce que le plateau des Cinq Miles ?" il s'agit de dégager des idées communes, comme le fait que c'est un lieu important pour la pêche.

Une fois ces propositions définies au sein de chaque code, la troisième étape de l'analyse consiste à se pencher sur les personnes qui ont fait ces propositions. Les points communs entre différents habitants portant la même idée sont alors étudiés.

Cette analyse en trois étape permet de :

- distinguer les informations auxquelles on s'intéresse
- comprendre quelles sont les différentes positions des habitants de l'île Ouen
- expliquer ces positions par des caractéristiques communes

Pour les pêcheurs professionnels le logiciel QDA Miner a également été utilisé mais avec différents codes.

Pour les pêcheurs professionnels

Les codes utilisés pour les pêcheurs professionnels sont présentés dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Présentation des informations regroupées pour chaque code dans l'analyse des discours des pêcheurs professionnels avec le logiciel QDA Miner.

Codes	Informations regroupées
Quelle fréquence sur le plateau ?	Fréquence de pêche aux Cinq Miles par rapport aux autres zones de pêche, lieu de pêche sur le plateau.
Quelles espèces pêchées ?	Technique de pêche, espèces, saisonnalité s'il y a lieu.
Quel avis sur la mise en protection ?	Besoin ou non d'une réserve sur cet espace, pourquoi, si oui laquelle et pourquoi.

Comme pour l'analyse des discours des habitants de l'île Ouen, la création de ces codes et le regroupement des idées constitue la première étape de l'analyse. Les idées communes au sein

de ces codes sont ensuite regroupées. Cela permet de déterminer si les pratiques et avis des pêcheurs professionnels sont les mêmes ou non.

Pour les autres catégories d'acteurs de logiciel QDA Miner n'a pas été utilisé pour l'analyse.

Pour les plaisanciers, professionnels du tourisme et institutions.
Si le logiciel n'a pas été utilisé pour ces catégories d'acteurs, la méthode d'analyse reste la même. Trois grandes parties sont définies :

- la représentation du plateau des Cinq Miles
- les usages sur cet espace
- les avis sur une possible mise en protection du plateau des Cinq Miles

Pour chacune de ces parties les discours des acteurs sont regroupés au sein de chaque catégorie. Ainsi la façon dont les plaisanciers se représentent le plateau des Cinq Miles est analysée à part de la façon dont les professionnels du tourisme le font.

Le traitement et l'analyse des données ont été réalisés en plusieurs étapes comme vu précédemment. Ces différentes étapes étant longues, le traitement des premières données a commencé dès la phase de terrain. Les retranscriptions ont commencés dès le mois de mai alors que les premiers entretiens avaient déjà été menés. L'analyse des données a commencé plus tard car elle nécessite qu'un certain nombre de données soient déjà traités. Elle a débuté au cours du mois de juin, entre les deux périodes de terrain sur l'île Ouen. Cette analyse s'est poursuivie jusqu'au moment de la rédaction, au mois de septembre. Pour affiner et compléter cette analyse, une restitution a été organisée à l'île Ouen. Cette restitution a été présentée le 13 septembre, alors que le travail d'analyse n'était pas encore terminé.

D. Réalisation d'une restitution locale et d'un poster

La restitution des résultats de cette étude à propos des perceptions du plateau des Cinq Miles a plusieurs objectifs.

Une restitution pour valider les premiers résultats
Réalisée alors que l'analyse n'est pas encore terminée, la restitution permet tout d'abord de valider les premiers résultats de l'analyse auprès des habitants de l'île Ouen. Le fait de se rendre sur l'île Ouen pour faire une présentation permet de rencontrer une dernière fois les habitants mais aussi d'en rencontrer d'autres. Nous avons passé deux jours sur l'île pour préparer cette restitution, ce qui laissait du temps pour aller à la rencontre des habitants.

Une restitution pour remercier les habitants de leur participation
Le fait de rendre compte des résultats est le deuxième objectif de la présentation orale. Au cours des entretiens on entendra souvent qu'il y a "*trop d'étude*" dont "*on ne voit jamais le résultat*". Prendre le temps de présenter l'étude qui a été faite, ainsi que les premiers résultats montre aux habitants l'importance de leur participation. Cela montre aussi qu'ils ont été entendus et que des mécanismes se mettent en place suite grâce à leurs réponses. Pour insister sur ce point, le rapport de stage est rendu public et disponible aux habitants qui souhaitent le lire. Un poster est aussi

réalisé, qui reprend les questions que nous nous sommes posés au cours de cette étude ainsi que les principaux résultats. Ce poster, présenté en Annexe 8, est disponible en trois exemplaires : un à l'île Ouen, un à la province Sud et un à l'IRD.

Une restitution pour initier la discussion

La restitution locale n'est pas uniquement un moment de présentation aux habitants, c'est aussi un moment d'échange. La connaissance des résultats de notre étude permet à toutes les personnes présentes de partir sur les mêmes bases pour la discussion. La présence des deux encadrants de ce stage, de la province Sud et de l'IRD permet aussi d'aller plus loin et de proposer des actions futures.

La restitution locale permet donc de montrer l'avancée du travail tout en collectant de nouvelles informations. Ces données sont traitées et analysées comme celles obtenues au cours de l'étude. L'approche de tous les acteurs par les différentes méthodes présentées précédemment a permis de mieux comprendre la façon dont ils perçoivent cet espace et ce qu'ils souhaitent pour sa gestion. Leurs usages ainsi que les raisons qui les poussent à vouloir protéger ou non ce plateau sont explicités dans le chapitre suivant.

III. Comment est utilisé cet espace et quelles sont les demandes de protection ?

Comme vu au chapitre précédent, plusieurs questions ont été posées aux acteurs pressentis comme des usagers du plateau des Cinq Miles. Les réponses à ces questions ainsi que toutes les autres informations qui ont pu être recueilles au cours des entretiens ou par l'observation participante ont permis de mieux comprendre l'usage qui est fait du plateau des Cinq Miles par les différents acteurs. Dans cette partie l'accent sera tout d'abord mis sur la façon dont les usagers voient et utilisent le plateau des Cinq Miles. A l'issue des réponses données, les catégories d'acteurs seront revues en partie B pour en étudier la pertinence. Enfin les arguments donnés par les usagers en faveur d'une protection de cet espace seront présentés dans la partie C.

A. Quelles visions et usages du plateau des Cinq Miles ?

Cette partie s'intéresse aux activités de chaque type d'usagers interrogés ainsi qu'à la façon dont chaque groupe perçoit le plateau des Cinq Miles.

a. « Garde-manger » et importance culturelle pour les habitants de l'île Ouen

L'activité de pêche est essentielle aux habitants de l'île Ouen

La pêche est une des activités principale des habitants de l'île Ouen. Avant l'arrivée de l'activité minière et de la modernisation les habitants vivaient de pêche, d'agriculture et de troc. Ce mode de vie a évolué. Si la pêche est toujours la principale source d'alimentation, ce n'est plus la seule. Plusieurs personnes, homme ou femme, partent travailler sur la Grande Terre et

ne dépendent plus de la pêche. Pour d'autres la pêche est devenue aussi une source de revenus, les produits étant revendus à un colporteur.

Toutes les familles de l'île Ouen possède un bateau et parfois plusieurs, suivant le nombre d'hommes de la famille présents sur l'île et les ressources financières disponibles. Ces bateaux fonctionnent tous avec un moteur et sont principalement de deux types. Les plus petites embarcations sont dénommées « *petit tôlé* » car elles sont souvent en tôle et mesurent moins de cinq mètres. Elles sont utilisées pour rejoindre les champs sur la côte de l'île Ouen et pour la pêche proche de l'île. Les habitants les utilisent pour rejoindre la côte de la Grande-Terre à Prony ou pour se rendre sur les Cinq Miles mais surtout par beau temps. Le deuxième type d'embarcation concerne de plus gros bateaux à moteur, d'environ huit mètres. Ces bateaux sont utilisés pour la pêche aux Cinq Miles ou plus au Sud et pour les plus longs déplacements vers l'île des Pins.

Il n'y a pas de pêcheur professionnel recensé sur l'île Ouen mais les produits de pêche de plaisance sont régulièrement vendus à un colporteur, pour la plupart des pêcheurs de l'île Ouen, ou directement à des particuliers sur Prony. C'est le colporteur qui fixe les prix :

- 1800 CFC à 2000 CFC le kilo de coquillage (araignée ou sauteur)
- 300 CFC le kilo de coquilles de trocas (la bête est consommée par les habitants)
- 1000 CFC le kilo de poulpe
- 1000 CFC à 3000 CFC le dawa, selon la taille
- 600 CFC le kilo pour les autres poissons

Les habitants sont unanimes pour indiquer que ces prix sont moins élevés qu'au marché ou lors des reventes aux particuliers. Trois pêcheurs sur les 15 interrogés affirment que ces prix sont trop bas, tandis que les autres pêcheurs reconnaissent l'utilité de ce colporteur et acceptent ses tarifs.

> *« Il y a un colporteur qui habite dans la baie de Prony. Toutes les semaines il est là, le lundi, mardi, nous a des produits à vendre : poissons ou… On appelle, il a donné son numéro à tout le monde. » (homme, île Ouen, vieux, a travaillé sur la Grande Terre, pêche beaucoup aux Cinq Miles)*
>
> *« Les gens réfléchissent pas ils sont perdants d'avance. Chaque semaine il doit se faire 300 ou 400 milles balles dessus [les achats aux habitants]. » (homme, île Ouen, papa, pêche aux Cinq Miles)*

Ces produits pêchés proviennent de zones proches de l'île Ouen même s'il est difficile de définir un périmètre de pêche. Les habitants partent souvent pour une journée de pêche ou une matinée et rarement pour des campagnes de plusieurs jours. Parmi les zones de pêche proche de l'île, on trouve le plateau des Cinq Miles.

En quoi le plateau des Cinq Miles est-il un « garde-manger » ?

Pour les habitants de l'île Ouen, le plateau des Cinq Miles apparait remarquable à plusieurs titres, que ce soit en tant que zone de pêche ou pour son importance au sein des légendes et des rites coutumiers. Une bonne proportion des habitants était intéressée à donner son avis au moment de l'étude, la population totale de l'île étant d'environ 100 personnes et 54 d'entre elles ont été entendues. L'analyse qui suit se base sur leurs réactions et les informations qu'elles ont apporté.

Comme présenté sur la Figure 12 plusieurs réponses différentes ont été données quant à ce que représente le plateau des Cinq Miles.

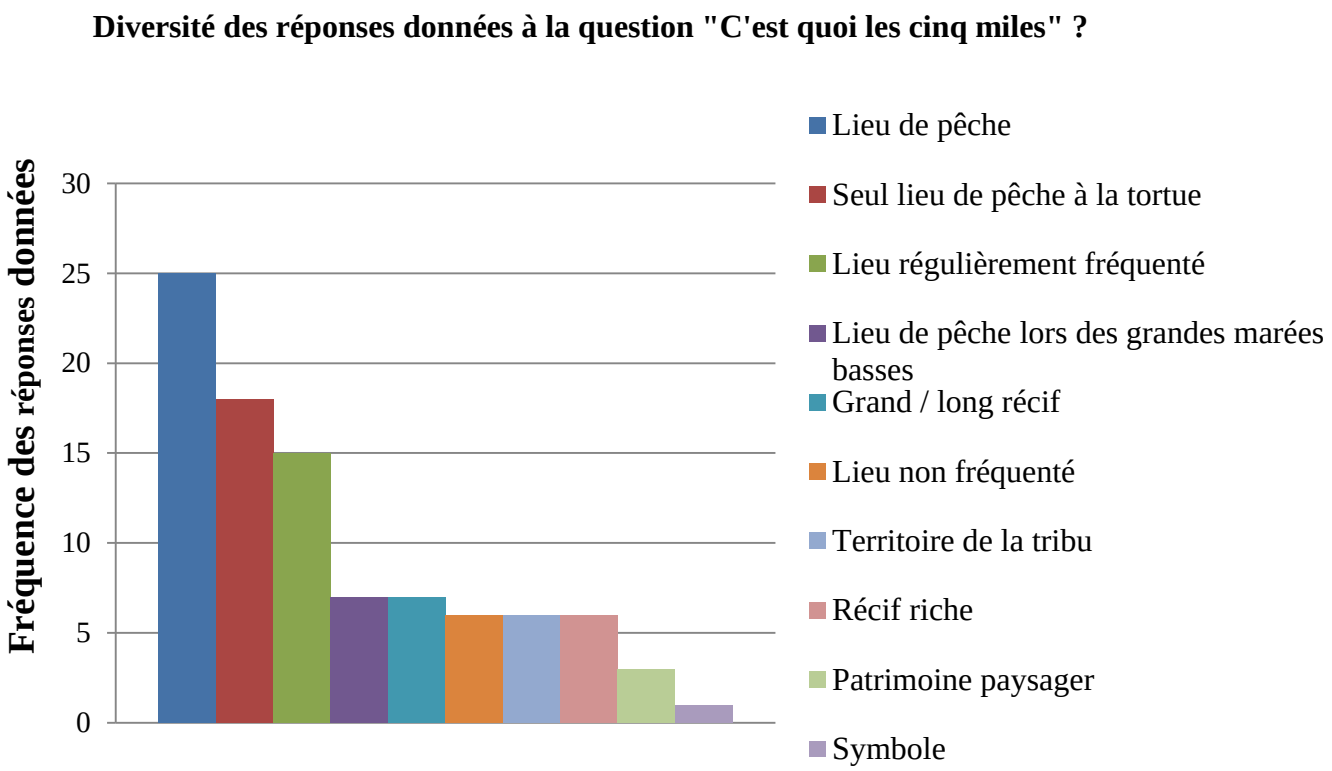

Figure 12 : Digramme en barre présentant la diversité des réponses données à la question « C'est quoi les Cinq Miles ? » et la proportion de chaque réponse

Les réponses présentées sont celles qui ont été directement formulées par les personnes interrogées de la façon suivante : « les Cinq Miles c'est… », lors des entretiens ou non. Les personnes interrogées en entretien pouvaient donner plusieurs réponses au fil de la réflexion, d'où le nombre important de résultats.
Des caractéristiques qui ont peu été citées directement pouvaient toutefois transparaître ensuite au travers des discours. Ces caractéristiques correspondent dans le diagramme de la Figure 12 à celles les moins citées. Par exemple la réponse « territoire de la tribu » n'a pas beaucoup été citée telle quelle mais le lien d'appropriation était souvent bien développé ensuite.

Les Cinq Miles c'est donc en premier lieu « *là où on va faire la pêche* », cette réponse ayant été la plus fréquemment donnée. En effet comme présenté sur le Tableau 9, poissons et mollusques sont prélevés sur cette zone. Certaines pêches se font uniquement sur le plateau des Cinq Miles, comme le dawa (*Naso unicornis*) au filet. D'autres sont en revanche pratiquées sur plusieurs endroits dont les Cinq Miles, comme le bossu (*Lethrinus atkinsoni*) à la ligne. Les différents types de pêches ne sont pas pratiqués par tous, comme le montre le Tableau 10. Les hommes pratiquent tous les types de pêche même si la pêche à pied est plus souvent pratiquée par les femmes.

Tableau 9 : Espèces pêchées sur le plateau des Cinq Miles par les habitants de l'île Ouen avec différentes techniques de pêche

Espèce pêchée	Technique utilisée	Information sur des quantités pêchées
Araignée *Lambis lambis*	Pêche à pied	
Bec de cane *Lethrinus nebulosus*	Filet / Ligne	« Avant 4 ou 5 sacs »
Bénitier *Tridacna maxima*	Pêche à pied	De moins en moins visibles sur les Cinq Miles
Carangue *Gnathanodon speciosus*	Ligne	Beaucoup dans le chenal
Dawa *Naso unicornis*	Filet en saison de marée basse / Chasse sous-marine toute l'année ou harpon	« 200 ou 300kg de dawas en une journée, au filet tout seul »
Holothuries *Holothuroidea spp*	Pêche à pied	Seulement un producteur/pêcheur au Sud de l'île Ouen
Loche saumonée *Plectropomus leopardus*	Ligne	
Perroquet *Scarus spp*	Filet	
Picot *Siganus spp*	Ligne	
Poulpe *Poulpe spp*	Pêche à pied	
Sauteur *Strombus luhuanus*	Pêche à pied	
Tortue verte *Chelonia mydas*	Avant au filet à tortue. Aujourd'hui en sautant dessus	- 3 pour la fête de l'igname chaque année - 2 ou 3 ou plus lors de cérémonies coutumières
Trocas *Trochus niloticus*	Pêche à pied / Plongée sous-marine	
Vache marine *Dugong dugon*	Avant, plus maintenant, au harpon	-
Wiwa (Ko en langue)	Filet	

Certaines femmes aident parfois leurs maris à la pêche au filet ou à la pêche sous-marine mais elles n'utilisent pas seules ces techniques. Il arrive parfois que des femmes pêchent à la ligne, elles partent alors en petit groupe. Les pêches spécifiques au plateau des Cinq Miles sont la pêche coutumière à la tortue et la pêche au filet car ce sont de grands plateaux qui se prêtent bien à ces techniques. Les habitants se rendent alors uniquement sur cet espace, ce qui le rend essentiel. Les autres types de pêche y sont aussi pratiqués mais dans une moindre mesure, le plateau n'est alors qu'une zone de pêche parmi d'autres. Sur les 15 pêcheurs en activité qui ont été interrogés :

- Quatre ne dépendent pas du tout des Cinq Miles

« Les cinq miles c'est pas trop ma zone de pêche, j'y vais presque jamais.» (homme, île Ouen, papa, ne pêche pas aux Cinq Miles)

- Sept en dépendent fortement en hiver mais peu en été

  « A la saison des marées basses [en été] on fait le poulpe et la pêche au filet. Le reste du temps on oublie les cinq miles.» (homme, île Ouen, papa, pêche aux Cinq Miles, membre du conseil des chefs de clans)

- Quatre en dépendent fortement toute l'année

  « Je pêche tous les jours dessus. Il y toujours trois ou quatre bateaux la semaine, une quinzaine le week-end.» (homme, île Ouen, papa, pêche beaucoup aux Cinq Miles)

Ces différences de relation au plateau s'expliquent par le fait d'avoir ou non un travail sur la Grande Terre, d'avoir accès à un bateau et de la vision qu'ont les habitants de la pêche. La pêche est en effet vue selon les personnes comme :

- un à côté d'une autre activité
- la principale source de revenue
- une activité traditionnelle nécessaire à la vie mais raisonnée

Tableau 10 : Différents types de pêches pratiquées sur les 5miles par les personnes de la tribu

Type de pêche	Type de pêcheur	Lieux de pratiques
Pêche à pied	- Femmes principalement - Hommes parfois	Récifs proches de la tribu, Cinq Miles lors des grandes marées basses
Pêche à la ligne	- Hommes principalement - Femmes parfois - Jeunes en groupe parfois	Hauts fond devant la tribu, bords des Cinq Miles
Pêche sous-marine	- Hommes - Femmes avec leurs maris parfois	Un peu partout, dont les Cinq Miles
Pêche au filet	- Hommes - Femmes avec leurs maris parfois	Plateau des Cinq Miles, à l'intérieur, ou sur les récifs plus loin
Capture de tortue	- Hommes avec un représentant du clan de la mer	Plateau des Cinq Miles, plus le 1er plateau mais aussi le 2ème si besoin

L'usage que font les habitants de l'île Ouen du plateau des Cinq Miles les amènent à qualifier cet espace de *« garde-manger »*. En effet, 32% des personnes entendues ont utilisé ce terme qui possède plusieurs significations. C'est à la fois le lieu où l'on va faire la pêche pour se nourrir et celui où l'on ne va qu'en dernier recours, quand les récifs en face de la tribu ne suffisent plus.

Le plateau des Cinq Miles est aussi un endroit particulier où l'on va si l'on souhaite *« faire de la quantité »*, c'est pour *« gagner des sous »*, il est alors plus qualifié de *« gagne-pain »* que de *« garde-manger »*. Les produits de la pêche sont échangés, environ une fois par mois, contre de la viande de cerf ou d'autres produits avec des membres de la famille qui seraient sur la Grande-Terre. Comme observé pour le lagon dans son ensemble à Yaté (Bernard et al., 2014), le plateau des Cinq Miles est gage de sécurité alimentaire pour les habitants de l'île Ouen, un lieu où ils

sont sûr de pouvoir trouver de quoi manger, même en « période creuse » quand la ressource se fait plus rare ailleurs. Cette utilisation parait ancienne, la plupart des habitants affirmant qu'ils ont « toujours été pêché là » et ce « depuis les vieux », donc depuis longtemps.

« La première pêche c'est quand j'étais petit, dix ans ou… Avec mon père quoi. Quand on pêchait aux Cinq Miles à la pirogue. » (homme, île Ouen, vieux, travail sur la Grande Terre, pêche aux Cinq Miles)

L'atelier à l'école a mis en évidence que le terme de "garde-manger" est déjà utilisé par les enfants mais pas spécifiquement pour le plateau des Cinq Miles. Sur la quinzaine d'enfants interrogés, de six à onze ans, seuls les trois plus âgés pouvaient situer le plateau. Les Cinq Miles sont moins connus des enfants que les récifs en face de la tribu car il est plus difficile de s'y rendre. Les garçons les plus âgés le connaissent lorsqu'ils y sont allés pour pêcher avec leur père. La volonté de protection portée par le comité de gestion est peu connue des enfants, même s'ils reconnaissent l'importance de « protéger l'environnement » de manière générale. Les plus âgés affirment que cet espace est dédié à la pêche et qu'elle ne peut y être interdite. Le plateau est pour eux un "garde-manger" dans le sens où il constitue un endroit où l'on se rend souvent pour la pêche. Le plateau ne semble pas revêtir de connotation particulière, il s'agit d'un "garde-manger" parmi d'autres, donc d'une zone de pêche parmi d'autres. Même si la signification diffère, le terme de « garde-manger » reflète l'importance de cet espace pour les gens de la tribu, qu'ils s'y rendent quotidiennement ou pour certaines occasions. La consommation des produits issus du plateau des Cinq Miles et la fréquentation de cet espace permettent de mieux comprendre cette importance.

L'importance des Cinq Miles est difficile à déceler, au regard de la consommation des produits qui en sont issus et de la fréquentation de cet espace

Une enquête réalisée par l'Etablissement de Régulation Des Prix Agricoles (ERPA) sur la consommation des ménages au domicile aurait pu permettre d'apporter un éclairage sur les produits de la mer consommés sur l'île Ouen. Il aurait été possible d'estimer l'importance des pêches sur les Cinq Miles avec les produits consommés et ce que les pêcheurs disent prélever sur cet espace. . Il n'existe toutefois pas de données spécifiques pour l'île Ouen, elles sont compilées avec celle des autres localités de la commune du Mont-Dore. De plus la personne en charge de l'enquête indique qu'une analyse au niveau communal ne serait pas assez fiable, au regard du nombre faible de données. Il est donc difficile de comprendre l'importance du plateau des Cinq Miles au regard de la consommation des espèces qui y sont pêchées. Une autre voie pour estimer cette importance est de s'intéresser à la fréquence d'utilisation de cet espace pour la pêche.

La fréquentation du plateau par les habitants de l'île Ouen est difficile à quantifier, les réponses étant le plus souvent imprécises. Les facteurs invoqués sont la lune, l'heure de la marée, ou l'envie de pêcher, ce qui ne permet pas de se rendre compte du nombre de fois où la personne se rend sur le platier sur un mois par exemple. Deux saisons se distinguent toutefois : celle des grandes marées basses, en hiver, d'avril à septembre où les pêches concernent plus les dawas au filet et les coquillages ou poulpes à pied. La fréquentation des plateaux par les habitants à cette période est de plusieurs fois par semaine. Ensuite vient la saison de l'été où la chasse sous-marine est pratiquée, ainsi que la ligne, pour les espèces présentées en Annexe 9. Durant cette saison le plateau des Cinq Miles est moins utilisé par la tribu en général, même si

quelques pêcheurs ne tiennent pas compte des saisons et s'y rendent tout autant régulièrement qu'en hiver. De manière générale les habitants vont aussi plus facilement se rendre sur le plateau des Cinq Miles par mauvais temps, car c'est une zone proche et abritée, qui comporte donc moins de risques que d'autres zones de pêche plus éloignées.

La pêche peut se faire « sur » ou « au » plateau des Cinq Miles

Si l'utilisation de cet ensemble n'est pas la même au cours temps, elle est aussi multiple en termes d'espace. Les bords des deux plateaux sont utilisés pour la pêche à pied même si elle est rare, pour la ligne et pour la chasse sous-marine. L'intérieur des platiers est lui plus dédié à la pêche au filet et la ligne à marée haute. La fréquentation des deux plateaux n'est pas la même, celle sur le deuxième étant plus rare que sur le premier Cinq Miles même si elle existe. D'après les entretiens menés avec les habitants, cet espace apparait surtout comme l'assurance de ne pas rentrer bredouille, dans le cas où les tortues ne seraient pas sur le premier plateau. Pourtant un pêcheur professionnel assurait n'avoir jamais vu les habitants sur le premier plateau.

> *« J'en ai jamais vu pêcher sur le premier. Eux sont toujours ici, avec leur canot en alu [pointe sud-est du deuxième plateau].» (pêcheur professionnel)*

Il n'est question dans cette citation que de la pêche pratiquée sur le plateau au filet, c'est l'utilisation de la préposition « sur » qui l'indique et est importante. En effet il est apparu au cours des entretiens que les usagers faisaient une différence entre pêcher « sur » les plateaux ou pêcher « aux » plateaux. Dans le premier cas il s'agît d'une pêche qui nécessite de marcher sur le récif, et qui concerne donc les pratiques de pêche au filet ou à pied. Dans le second cas il s'agît de pêcher sur les bords du plateau, donc à la ligne ou à pied ou encore en plongée sous-marine. Si une aire protégée sur les Cinq Miles est mise en place, le choix de la préposition à utiliser dans le texte réglementaire aura son importance.

Des aménagements existent pour la pêche au plateau

Il est intéressant de noter que plusieurs habitants de la tribu de Ouara ont des campements sur l'île Ouen en face du plateau des Cinq Miles. Il s'agit de constructions sommaires utilisées pour dormir ou faire à manger et permettant de ne pas rentrer à la tribu tous les soirs après la pêche. Ces constructions démontrent encore une fois l'importance de cet espace car des aménagements sont prévus pour l'utiliser et pallier à son éloignement. Les campements sont utilisés lors des vacances et environ deux fois par mois en hiver.

Le plateau est le lieu privilégié pour une pêche particulière : la pêche coutumière à la tortue

Parmi toutes les pêches pratiquées aux Cinq Miles, la pêche à la tortue se distingue. En effet elle n'est pratiquée aujourd'hui que pour les cérémonies coutumières. Il s'agit essentiellement ici de la tortue verte (*Chelonia mydas)*, la tortue grosse-tête (*Caretta caretta)* étant présente mais non consommée. Dix-huit personnes sur toutes celles interrogées ont mentionné cette pratique.

> *« Parce qu'à l'époque les anciens ils allaient là-bas pour pêcher la tortue à la pirogue, au filet. » (homme, île Ouen, vieux, pêche aux Cinq Miles, chef de clan)*

C'est une pratique culturelle très codifiée : originellement seul un clan pouvait pêcher la tortue, un autre la découpait et un dernier la distribuait. Ces trois clans distincts font partie des clans

présents à l'île Ouen. Aujourd'hui cette pratique est toujours respectée mais il suffit qu'un membre de ces clans soit présent pour réaliser ces activités. Les membres d'autres clans peuvent alors participer à la pêche ou à la découpe avec un représentant du clan chargé de ces pratiques. Le plateau des Cinq Miles est l'endroit privilégié pour cette pêche, ce qui lui confère une grande importance culturelle étant donné le poids accordé à cette pratique.

> *« Les tortues qu'on mange ici c'est toujours là-bas qu'on les prend. Quand il y a les fêtes, ils font chercher là-bas [aux Cinq Miles]. » (femme, île Ouen, maman, ne pêche pas aux Cinq Miles)*

La tortue est un animal que les gens aiment manger et à qui ils accordent une importance symbolique forte.

> *« Parce que la tortue nous c'est une bonne chair. […] C'est les choses de la mer, un genre de… de totem à nous, les choses à respecter quoi. » (femme, île Ouen, maman, ne pêche pas aux Cinq Miles)*

En province Sud la pêche coutumière à la tortue est interdite sauf sur dérogation provinciale lorsque des demandes sont faites et acceptées, pour des cérémonies coutumières comme des mariages, des deuils ou encore la fête de l'igname (province Sud, 2016g). Sur l'île Ouen lors de la fête de l'igname, en mars, ce sont le plus souvent trois tortues qui sont demandées et acceptées. La demande doit venir d'une personne de la tribu ayant une autorité coutumière, comme un chef de clan. Cette demande est évaluée par le sénat coutumier d'une part et la province Sud d'autre part. La décision est alors prise en fonction de la légitimité coutumière de la requête, du nombre de tortues demandées, et de l'état de la population de tortue verte. Lors des autres cérémonies il n'y a pas toujours de demande à la province. Si des demandes sont tout de même faites elles ne sont pas toujours acceptées mais des tortues sont souvent pêchées. C'est plus sur le premier plateau que cette pêche est pratiquée, de par sa proximité avec l'île. Les relevés de populations réalisés en 2014 n'ont pas permis de déterminer si les tortues vertes étaient plus présentes sur le premier ou le deuxième plateau (Tyffen C Read, 2015). La pêche se fait en poursuivant la tortue depuis un bateau, puis en lui sautant sur le dos pour enfin la ramener à la surface. D'où l'intérêt du plateau : les tortues viennent y manger sur les herbiers, il y a peu d'eau donc la plongée est facile et l'étendue du plateau permet de fatiguer la tortue avant qu'elle n'arrive au bout où l'eau serait trop profonde pour pouvoir l'attraper.

Le plateau des Cinq Miles est aussi un lieu culturel

Cet espace possède donc un caractère culturel, lié à la pêche à la tortue, mais pas uniquement. Une légende se déroule en effet à proximité de ces plateaux, il s'agît de l'histoire de Wacondô et du faucon de Ngwéétu (Rivierre, 1966). Le requin, Wacondô, gardien de l'île Ouen a aussi son oreiller, « peto » en langue na numéé, entre le premier plateau et l'île Ouen. Il s'agit d'un petit récif qui apparaît sur la Figure 13 où il ne faut pas aller plonger car c'est un lieu tabou.

Figure 13 : Emplacement du récif de la légende de Wacondô. *Source : DITTT – gouv NC*

Cette légende montre l'étendue du territoire marin appartenant à l'île Ouen selon les habitants. Elle débute sur l'île Ouen puis se continue jusqu'à la grande barrière de corail, délimitant ainsi le secteur où circulerait le requin Wacondô, totem et gardien de l'île Ouen.

Si la plupart des habitants semblent connaître cette légende, tous ne souhaitent pas la raconter. En effet, seules deux personnes ont accepté de raconter l'histoire, pour les autres cela devait rester confidentiel.

> *«Enquêté : Donc c'est des histoires un peu taboues quoi.*
> *Enquêtrice: Tu racontes quand même dans la tribu ou … ?*
> *Enquêté : Entre nous oui. Entre clans et puis quand on fait les coutumes et puis tout ça là. Mais à la langue. » (homme, île Ouen, papa, pêche peu aux Cinq Miles, membre du conseil de clan, membre du comité de gestion)*

Les légendes doivent rester pour certains *« du domaine du secret »* avec une transmission au sein de la tribu uniquement. Les vieux sont reconnus légitimes pour raconter les légendes mais certaines personnes choisissent aussi de les transmettre hors de la tribu. Des jeunes peuvent par exemple faire part de ces légendes alors qu'ils ne sont pas les personnes désignées pour ce faire. La volonté de préserver les contes en interne à la tribu est contredite par le fait que cette légende a été publiée dans un livre réalisé par l'ADCK à partir d'enregistrements et d'entretiens auprès notamment de vieux de l'île Ouen. A part les vieux, les autres habitants préfèrent ne pas raconter les légendes de peur de se tromper ou surtout d'être mal compris. Ils laissent alors le soin aux plus âgés de transmettre ces contes, même si eux-mêmes les connaissent. Le requin est un animal important sur l'île Ouen, souvent associé aux grands-pères, il annonce le décès d'un

vieux en envoyant certains signes comme le dépôt d'une moitié de poisson sur le rivage par exemple.

> *« Avant au temps des vieux, pour annoncer un décès il vient et puis il tape. Avec la queue ou quand il sort ça veut dire qu'il annonce un décès du grand-père. » (papa, de l'île Ouen, pêche sur les Cinq Miles)*

Le requin se retrouve dans plusieurs légendes kanak dont une qui se déroule dans la région de Hienghène (Tuau Mwéau, 2015) où l'itinéraire de l'animal permet de connaître l'histoire de la région, grâce aux toponymes et noms de clan qu'il rencontre.

Le plateau des Cinq Miles est donc important pour les habitants de l'île Ouen, que ce soit ceux de la tribu de Ouara ou le groupe de personne habitant en face du plateau. Cette famille, d'environ dix personnes, s'est installée en face du plateau suite à un conflit avec d'autres clans. Ces habitants résident donc en face du plateau toute l'année, contrairement aux habitants du village de Ouara même si certains possèdent des campements dans cette zone. Le plateau est utilisé pour la pêche de subsistance, la pêche de vente, la pêche coutumière à la tortue et les pêches pour les grandes occasions lorsqu'il est nécessaire de produire de plus grandes quantités que d'habitude. C'est un lieu qui a toujours été utilisé et qui s'inscrit dans l'imaginaire des légendes autant que le concret de la vie de tous les jours. La présence proche du requin de la légende, l'utilisation que font les habitants du plateau et sa localisation géographique amènent la population de l'île Ouen à considérer le récif comme appartenant à l'île Ouen.

> *« Même si y'a pas de panneaux, le récif ça fait partie de l'île Ouen. » (homme, île Ouen, papa, pêche aux Cinq Miles)*

Cet élément est fondamental pour saisir les motivations derrière la demande de mise en protection. L'appropriation de ce récif par les habitants est aussi la cause de conflits, notamment sur le plateau des Cinq Miles.

> *« Il y avait des tahitiens qui pêchaient nuit et jour, j'ai dit stop, le mec m'a répondu, je l'ai astiqué dans le bateau. J'ai été au tribunal, 200 000 francs d'amende, mais bon le mec n'est plus revenu.» (homme, île Ouen, papa, pêche beaucoup aux Cinq Miles)*

Les habitants ne cachent pas ces agressions et avouent souvent y avoir eux-mêmes participé comme le montre la citation précédente. Ces conflits ont lieu avec toute personne étrangère à l'île Ouen, peu importe son origine. Ainsi des accrochages, verbaux et/ou physiques ont été rapportés contre des kanak de l'île des Pins, des plaisanciers de la Grande Terre, kanak ou d'une autre origine et des pêcheurs professionnels.

> *« Les gars de l'île des Pins viennent pour la biche de mer des fois. Je me suis accroché avec eux une fois : Vous n'avez pas le droit de pêcher ici, c'est notre zone ici. On ne vient pas pêcher dans les lagons de l'île des Pins. » (homme, île Ouen, papa, pêche beaucoup aux Cinq Miles)*

Si les Cinq Miles sont reconnus par les habitants comme appartenant à la tribu, ils le considèrent différemment des récifs plus proches de la tribu. Cela est dû à l'éloignement du plateau mais aussi au fait que d'autres usagers se rendent également sur ces platiers, dont des plaisanciers en partance principalement du village de Plum, mais aussi de Nouméa.

b. Abri et lieu de chasse sous-marine pour les plaisanciers

Des personnes de diverses origines utilisent la rampe de Plum pour mettre leurs bateaux à l'eau. On y trouve des tahitiens, des Calédoniens d'origine européenne, des Kanak ou encore des personnes venant de la métropole. Parmi les métropolitains certaines personnes partent en famille pour une sortie en bateau et ne pêchent pas forcément. Toutefois la majorité des interrogés disait pêcher aux Cinq Miles, soit 15 personnes sur 17.

Sur les 40 questionnaires déposés, seuls sept ont été rendus dans la boîte permettant d'anonymiser les réponses et dix autres ont été pris mais non rendus. Selon le gérant, plusieurs personnes ne se rendaient pas au bureau et ne pouvaient donc pas avoir accès au questionnaire et d'autres y ont eu accès mais ont refusé de répondre. Toutes les personnes ayant complété le questionnaire connaissaient les Cinq Miles et allaient y pêcher, ce qui pourrait montrer que les usagers du port à sec se rendent souvent dans cette zone. Toutefois il faut prendre en compte le fait que ceux n'y pêchant pas aient pu refuser de remplir le questionnaire.

Les fréquences d'utilisation du plateau des Cinq Miles par les plaisanciers sont présentées sur la Figure 14. Les différentes fréquences proposées correspondent aux réponses données par les plaisanciers. La Figure 15 présente les différentes pêches pratiquées aux Cinq Miles par les plaisanciers ainsi que le nombre d'entre eux pratiquant chaque activité. Parmi ces réponses, une personne pratique les trois types de pêche et trois personnes pratiquent deux types de pêche différents.

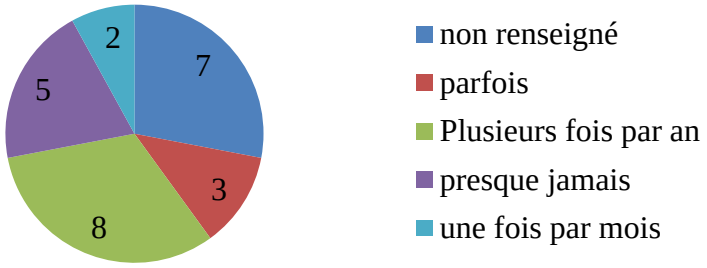

Figure 14 : Diagramme représentant les différentes fréquences d'utilisation des Cinq Miles par les plaisanciers interrogés

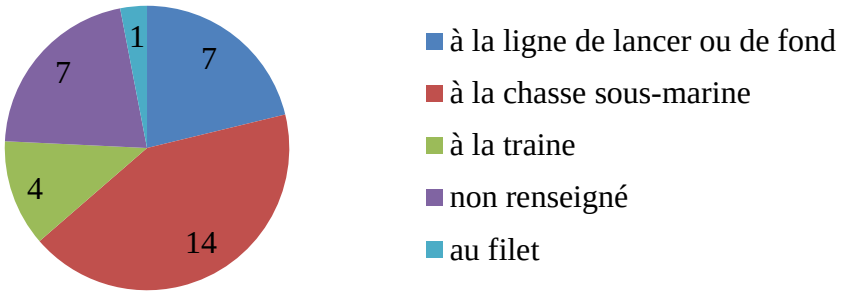

Figure 15 : Diagramme représentant le nombre de plaisanciers qui pratiquent les différents types de pêche sur les Cinq Miles.

La chasse sous-marine ou pêche sous-marine est donc l'activité de pêche principale des plaisanciers sur le plateau même si d'autres techniques sont également utilisées. Elle se pratique selon les personnes interrogées sur les platiers à marée haute ou sur le bord des platiers. Les requins sont présents mais les usagers ne semblent pas s'en inquiéter. Ce seraient surtout des petits requins de récif ou des requins citrons (*Negaprion brevirostris*) mais aucun incident n'a été rapporté. Les espèces prélevées sont répertoriées en Annexe 9.

Trois entretiens complètent ces données en apportant un nouvel éclairage. Pour ces personnes habitant Plum ou Nouméa et possédant un bateau, le plateau des Cinq Miles est également un lieu qu'ils ont toujours connu et où ils se rendaient étant enfant, tout comme les habitants de l'île Ouen.

« C'est un lieu que je connais bien parce que quand j'étais gosse on partait de Plum on allait dans ces zones-là pour pêcher » (plaisancier de Nouméa)

Des similitudes se retrouvent aussi entre les dires des habitants de l'île Ouen et ceux des plaisanciers de Plum ou Nouméa.

« On peut revenir avec une glacière ou bredouille [sur les Cinq Miles]. » (homme, île Ouen, jeune, pêche aux Cinq Miles)

« Je sais qu'aux Cinq Miles c'est tout ou rien. » (plaisancier de Nouméa)

Cet aspect culturel n'est donc pas à négliger même s'il ne transparaît pas forcément au travers des entretiens courts ou des questionnaires.

Les conflits avec les habitants de l'île Ouen sont peu cités par les plaisanciers. Les habitants de l'île Ouen en revanche mettent l'accent sur le fait que les plaisanciers sont souvent présents sur les Cinq Miles et que les conflits arrivent. Cet état de fait s'explique de plusieurs façons. La plupart des plaisanciers qui se rendent sur les Cinq Miles connaissent bien la zone, ils savent qu'il ne faut pas pêcher trop près de l'île Ouen et évitent ainsi les conflits. De plus, les plaisanciers sont nombreux, ils sortent pour la plupart uniquement le week-end et ont d'autres zones de pêche que les Cinq Miles. Il est donc peu probable qu'un même plaisancier rencontre souvent un habitant de l'île Ouen alors qu'un habitant va souvent voir des plaisanciers sur les Cinq Miles.

Le plateau des Cinq Miles est un lieu prisé des plongeurs où ils se rendent régulièrement, en partant de Plum ou de Nouméa. Une étude plus complète de la fréquentation des plaisanciers, du nombre de prises ou encore des espèces ciblées serait nécessaire pour comprendre leur importance. L'échantillon disponible permet déjà de deviner une forte utilisation de la zone ainsi qu'un attachement culturel. Toutefois suivant les dires de nombreux acteurs : DDR, DENV et île Ouen, il y aurait aussi des plaisanciers de la Grande Terre qui utiliseraient cet espace pour de la pêche commerciale. Ces informations sont difficiles à obtenir étant donné qu'un plaisancier ne peut légalement pas revendre ses produits. Une étude commandée par la CPS sera menée de septembre 2016 à août 2017 pour dimensionner un observatoire des pêches qui devrait permettre de mieux rendre compte de ces pêches informelles, l'appel d'offre est présenté en Annexe 10.

Les plaisanciers de Plum, et en général de Nouméa et du Mont-Dore, sont donc bien des pêcheurs sur les Cinq Miles, toutefois d'autres personnes extérieurs à l'île Ouen pêcheraient également dans la zone : les pêcheurs professionnels.

c. Zone de passage et de pêche pour les pêcheurs professionnels

Sept pêcheurs ont été entendus dont trois colporteurs qui travaillent ou ont travaillé avec les habitants de l'île Ouen. Ces colporteurs sont des pêcheurs qui achètent les produits de la pêche des habitants et les revendent au marché, en plus de leur propre activité de pêche. Sur les sept pêcheurs interrogés, quatre disaient se rendre eux-mêmes sur le plateau des Cinq Miles. Selon la Direction du Développement Rural (DDR) les professionnels pratiquent uniquement les types de pêche suivants : ligne, filet, ligne de traîne et pêche de nuit uniquement pour les langoustes. Les entretiens ont permis de déterminer que les principales pêches pratiquées par les pêcheurs professionnels sur le plateau des Cinq Miles concernent le bossu (*Lethrinus atkinsoni*) en été à la ligne et le dawa (*Naso unicornis*) en hiver au filet, même si d'autres espèces sont également prélevées, comme présenté en Annexe 9. En été la fréquence de pêche est d'environ trois fois par semaine alors qu'en hiver elle est plus faible et surtout difficilement déterminable. En effet les pêcheurs professionnels se rendent en été spécifiquement sur les Cinq Miles pour le bossu mais en hiver la pêche au dawa est opportuniste.

« On ne vient jamais pour ça, c'est aléatoire. » (pêcheur professionnel)

Les pêcheurs professionnels doivent remplir lors de chaque sortie une fiche de pêche indiquant notamment la zone de pêche ainsi que les quantités et les espèces prélevées. Ces fiches sont ensuite transmises au Bureau des pêches de la Direction du Développement Rural (DDR) de la province Sud. Le plateau des Cinq Miles se trouve dans la grande zone H8, comme présenté sur la Figure 16.

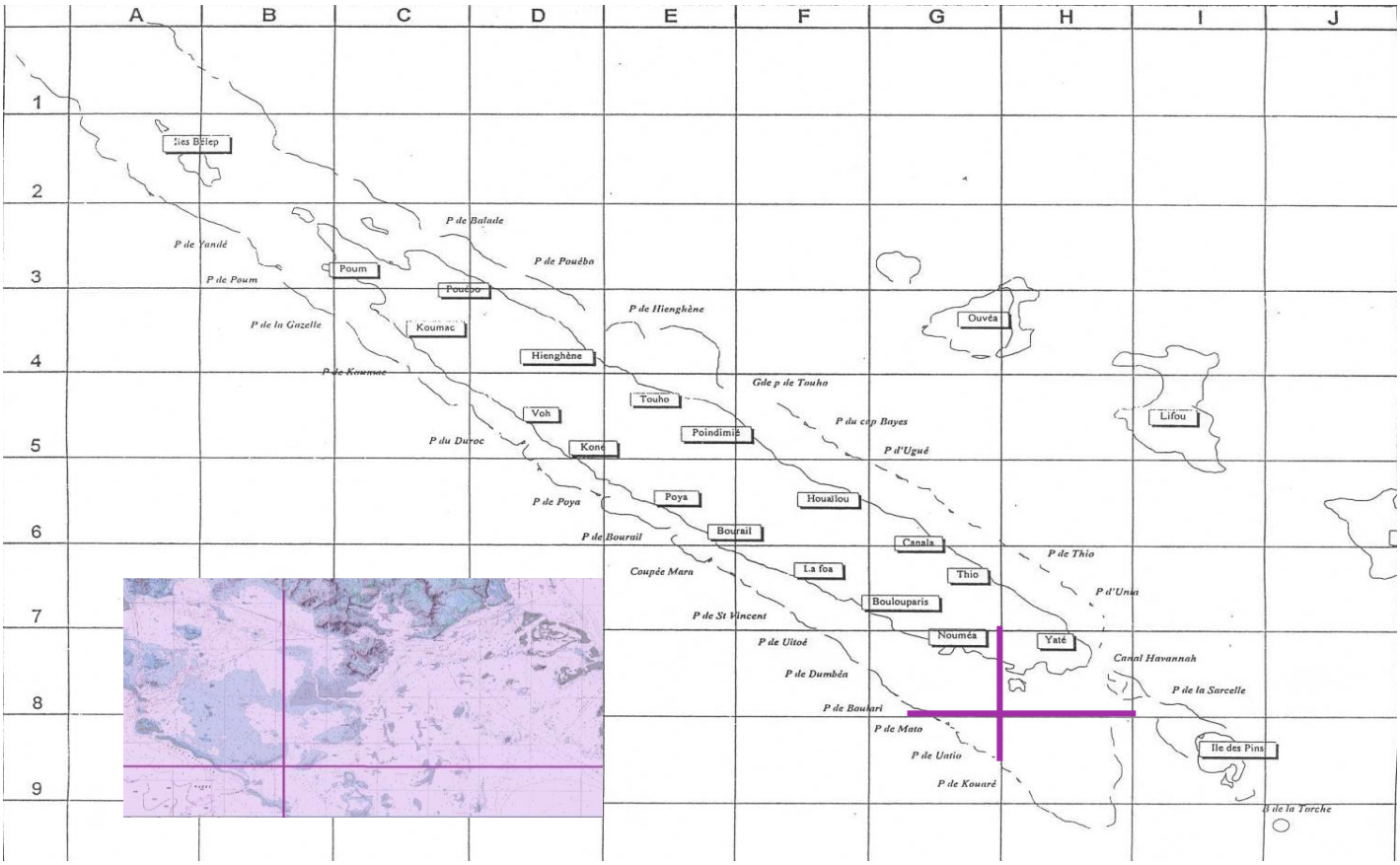

Figure 16 : Quadrillage des zones de pêches utilisé par la DDR pour connaître les quantités prélevées par les pêcheurs professionnels

La taille des zones rend toutefois difficile la connaissance des quantités prélevées par les professionnels sur cet espace en particulier. En effet l'espace occupé par le plateau n'est pas proportionnel aux quantités qui y sont prélevées. Obtenir des données quantitatives précises pour les pêches professionnelles n'est donc actuellement pas possible sur le plateau des Cinq Miles. Sur la grande zone H8 en revanche les données sont disponibles pour une analyse. Le Tableau 11 présente pour quelques espèces le pourcentage de celles-ci qui ont été pêchées dans la zone H8 par rapport à l'ensemble des pêches professionnelles de la province Sud. Il apparait que cette zone est surtout utilisée pour la pêche au mékoua (*Aprion virescens*) et beaucoup utilisée pour les poulpes (*Poulpe spp)*, rougets de nuit (*Lutjanus adetii*) et loches saumonées (*Plectropomus leopardus*). Ces données ne concernent toutefois qu'une seule année et ne peuvent être directement reliées avec les pêches ayant lieu uniquement sur le plateau des Cinq Miles. En ce qui concerne les bossus par exemple, la zone H8 représente presque 30% des pêches mais les individus ont pu être prélevé sur les Cinq Miles ou non. On peut cependant noter que les dawas ne sont pêchés qu'à 12% dans cette grande zone, ce qui confirme le fait que les professionnels n'utiliseraient pas les Cinq Miles comme zone principale pour cette espèce.

Tableau 11 : Pourcentage de certaines espèces marines pêchées dans la zone H8 par rapport aux pêches en province Sud en 2015

Espèce pêchées	Mékoua *Aprion virescens*	Poulpes *Poulpe spp*	Rougets de nuit *Lutjanus adetii*	Loches saumonées *Plectropomus leopardus*	Bossu *Lethrinus atkinsoni*
% pêchés dans H8	94,9%	52,2%	45,5%	41 ,6%	29,4%
Espèce pêchées	Langoustes *Palinuridae*	Holothuries *Holothuroidea spp*	Perroquets *Scarus spp*	Bec de cane *Lethrinus nebulosus*	Dawa *Naso unicornis*
% pêchés dans H8	26,3%	24,2%	18,6%	16,9%	12,4%

Les quantités pêchées dans cette zone offrent également des informations qui peuvent étayer le discours des pêcheurs professionnels. En effet comme présenté en Figure 17 le bossu (*Lethrinus atkinsoni*) est beaucoup plus pêché que le dawa (*Naso unicornis*) dans la grande zone H8, comme cela est indiqué en entretien à propos des Cinq Miles. Les holothuries (*Holothuroidea spp*) et les rougets de nuit (*Lutjanus adetii*) apparaissent également très pêchés dans cette grande zone, sans qu'une conclusion puisse être avancée pour le plateau des Cinq Miles.

Ces données permettent aussi de comprendre que si le mékoua (*Aprion virescens*) est pêché à presque 95% dans la zone H8, c'est une espèce peu pêchée. Les quantités prélevées en mékoua sont faibles par rapport aux autres espèces. De plus, selon un agent de la DDR il est plus probable aujourd'hui que les pêcheurs professionnels descendent plus loin que ces plateaux,

même si la zone cochée est la H8. Selon lui les conflits entre pêcheurs professionnels et habitants de l'île Ouen seraient nombreux dans cette zone, et ce jusqu'aux îlots plus au Sud du plateau. Ces conflits ont également été rapportés par les pêcheurs professionnels eux-mêmes lors des entretiens.

« Les gens de l'île Ouen on les voit aussi. On a les jumelles à portée de main, car trop de gens se sont fait menacer dans la zone. » (pêcheur professionnel

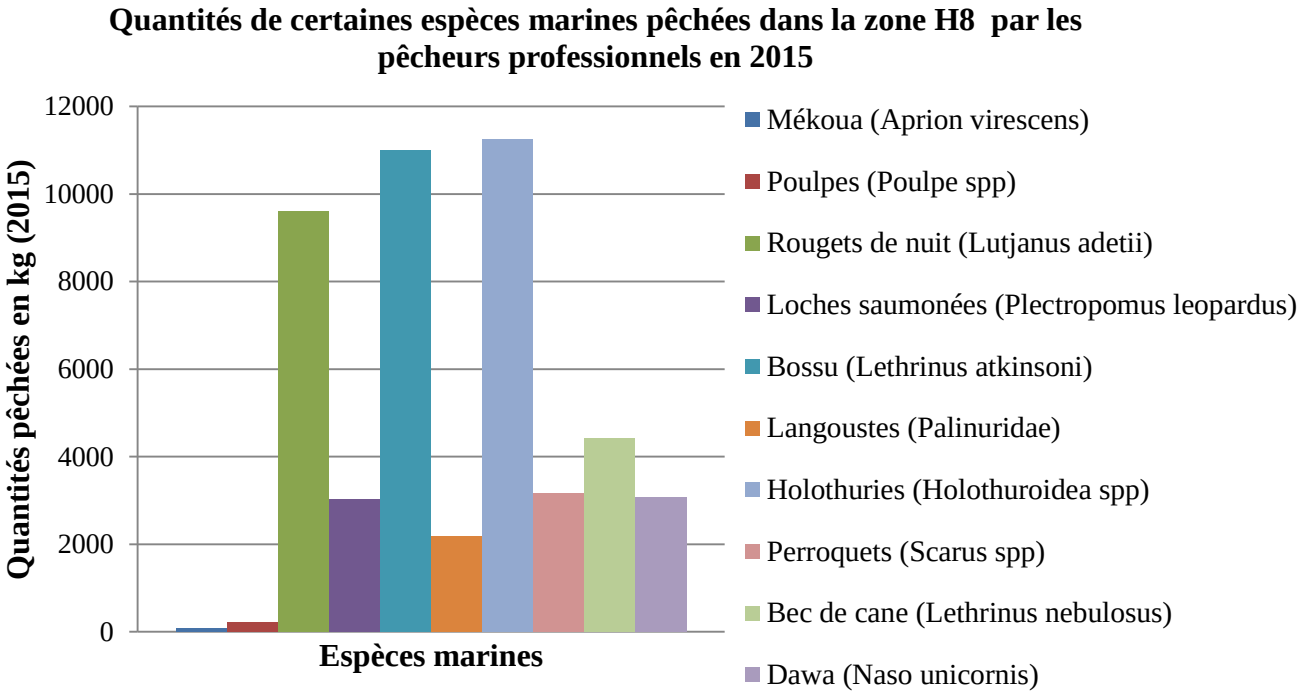

Figure 17 : Quantités (en kg) de certaines espèces marines pêchées dans la zone H8 par les pêcheurs professionnels

Il arrive plusieurs fois que les pêcheurs se voient chassés de leurs zones, recevant des menaces verbales ou physiques de la part des gens de l'île Ouen. Ces derniers ne s'en cachent d'ailleurs pas, même si certains regrettent cette situation.

> *« J'ai chopé des mecs le soir dans le platier à la ligne. J'ai dit […] tu prends ton bateau et puis tu rentres à Plum. » (homme, île Ouen, papa, pêche sur les Cinq Miles)*
>
> *« Ça fait combien d'année qu'on est en train de bagarrer avec les mecs qui viennent de Nouméa ? » (homme, île Ouen, vieux, travaillait sur la Grande Terre)*

Plusieurs mains courantes et plaintes ont été déposées à la gendarmerie suite à ces incidents et un habitant de l'île Ouen confirme avoir reçu une amende. Certains pêcheurs professionnels renoncent à pêcher sur les Cinq Miles à cause de ces conflits.

> *« Nous on n'y va pas [aux Cinq Miles] parce qu'on ne veut pas de conflit ni quoi que ce soit. […] Nous si on va pêcher dessus c'est sûr on va se faire courser par des gens de l'île Ouen. Il y a eu même des bagarres il y a un collègue là il s'est fait tabasser par les mecs de l'île Ouen parce qu'il venait fermer un banc de dawa.» (pêcheur professionnel)*

Cet espace n'est toutefois pas le seul à faire face à ce genre de relations conflictuelles entre usagers, un pêcheur professionnel disant vivre la même situation sur Boulari. Les conflits n'ont toutefois pas lieu sur toutes les zones de pêches littorales car les pêcheurs professionnels reconnaissent une certaine autorité informelle des tribus sur les récifs qui leur font face. Les conflits apparaissent sur les zones de pêche qui sont très attractives et plus éloignées du littoral, mais toujours considérées sous autorité de la tribu ;
C'est la cas du plateau des Cinq Miles dont la proximité avec Nouméa et la richesse piscicole incite les pêcheurs à s'y rendre, malgré les conflits.

> *« Les Cinq Miles c'est un peu une niche. Quand il y a du mauvais temps on peut y pêcher, c'est assez poissonneux, pas trop loin de Nouméa. Il représente quelque part un endroit important pour les pêcheurs. Surtout en été pour les bossus. » (pêcheur professionnel)*

Le plateau des Cinq Miles est donc un endroit important pour la pêche, que ce soit pour les habitants de l'île Ouen, les plaisanciers de la Grande Terre ou les pêcheurs professionnels. La pêche n'est toutefois pas la seule raison qui explique que les habitants de l'île Ouen disent y voir « *trop de bateaux* ». C'est aussi une zone de passage régulièrement empruntées par les professionnels du tourisme.

d. Zone de passage pour les professionnels du tourisme nautique

L'animatrice du syndicat des professionnels du tourisme a fourni la liste des adhérents du Syndicat des Activités Nautiques et Touristiques (SANT), permettant ainsi une approche facilitée de ces professionnels. Sur les huit professionnels qui ont été approchés, tous connaissaient les Cinq Miles. Les professionnels interrogés proposent des croisières en voilier, de la plongée, de la location de moto-marines ou encore des sorties à la journée en bateau à moteur. Les voiliers passent généralement de trois à 20 fois dans l'année sauf l'un d'entre eux qui affirme y passer tous les week-ends. Les professionnels de la plongée ou des moto-marines disent ne jamais s'y rendre. On peut donc distinguer deux sous-catégories au sein des professionnels du tourisme : ceux qui passent par les Cinq Miles et ceux qui se s'y rendent pas. Le plateau des Cinq Miles est une zone trop éloignée pour les professionnels de la plongée et des moto-marines. Ces activités se vont souvent à la journée et au départ de Nouméa, le temps nécessaire pour se rendre aux Cinq Miles et revenir est alors trop important. Pour les voiliers, loués avec ou sans skipper, le passage entre les deux plateaux constitue une route agréable car bien abritée, vers les îlots du Sud. Les skippers, capitaines des voiliers, assurent qu'ils ne s'arrêtent pas eux-mêmes sur les Cinq Miles.

> *« Avec ou sans skipper, ils [les voiliers de tourisme] ne vont jamais s'arrêter sur le récif, c'est vraiment l'endroit où on ne s'arrête pas. Avec les catamarans à voile l'intérêt est d'aller sur les îlots. » (professionnel du tourisme)*

Selon eux les données GPS des voiliers montrent que lorsque les touristes louent des voiliers sans skipper, ils ne s'arrêtent pas non plus sur le plateau. Les professionnels du tourisme expliquent que le récif des Cinq Miles ne présente pas d'attrait touristique, raison pour laquelle ils ne font qu'y passer.

« Pour les touristes y'a pas d'intérêt. J'ai jamais vu personne louer un catamaran pour aller sur le récif des cinq miles. C'est pas connu, ça n'intéresse pas quoi. » (professionnel du tourisme)

Quelques professionnels y font la pêche à la traîne lors du passage mais c'est le seul prélèvement. Aucune information particulière n'est donnée aux touristes lors du passage, si ce n'est parfois à propos du chenal entre les deux Cinq Miles pour en vanter la profondeur.

La zone à l'Est de l'île Ouen vers l'île des Pins est fréquentée par les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) pendant l'hiver austral. De nombreux voiliers sont alors présents pour l'observation de ces cétacés. Les professionnels réalisant cette activité se sont engagés à respecter une charte mise en place avec la province Sud pour limiter le dérangement des mammifères marins. Il arrive parfois que des baleines se rendent autour du plateau des Cinq Miles ou passent par le chenal entre les deux plateaux, mais ces évènements restent rares.

« Oui y'a des baleines qui rasent les cinq miles, on en a déjà vu à 15m du récif. Mais c'est rare, une fois sur 60 jours, c'est pas vraiment leur secteur. Y'en a même qui passent dans le chenal entre les deux, une fois l'année dernière. » (professionnel du tourisme)

Lorsque cela se produit les voiliers peuvent suivre les baleines, en respectant la distance minimum de 100 m préconisée par la charte, en approche active. Les baleines peuvent se trouver plus proches des voiliers si ce sont elles qui s'en approchent.

Ces usagers n'ont pas de conflits avec les habitants de l'île Ouen car ils sont rarement en contact avec eux. Ils ne pêchent pas et ne stationnent pas sur les Cinq Miles où aux abords de l'île Ouen.

« Moi les gens de l'île Ouen je les vois que pour les baleines. […] On ne les croise jamais. Pour les baleines on les voit parce qu'on passe devant la tribu et on participe à la fête de la baleine. » (professionnel du tourisme)

Lors de la fête de la baleine, qui a lieu en août sur l'île Ouen depuis plusieurs années, des touristes viennent pour un week-end découvrir l'île Ouen et vont voir les baleines avec les professionnels du tourisme. C'est la seule occasion selon les professionnels où ils ont des contacts avec les habitants de l'île Ouen. Le reste de l'année les professionnels ne s'arrêtent pas sur l'île ni sur le plateau des Cinq Miles.

Enfin, les derniers usagers de la zone que nous avons recensés sont les institutions et les scientifiques. Les associations de protection de la nature ont été entendues mais elles ne se placent pas en acteur de la zone.

e. Lieu d'étude et de travail pour les associations, institutions et scientifiques

Les agents de la protection de l'environnement se rendent souvent sur les Cinq Miles et connaissent les usagers et leurs pratiques

Des agents de la province Sud sillonnent le Grand Lagon Sud au sein de la Protection du lagon, un des services de la Direction de l'environnement. Ces gardes-nature, au nombre de cinq pour la grande zone du Mont-Dore à l'île des Pins sont chargés de sensibiliser et de faire respecter les lois sur l'espace maritime et terrestre. Répartis dans deux bateaux, ils se relaient pour prévenir des infractions, dans ou hors réserve provinciale. Parmi les agents de la Protection

du lagon certains sont habilités à dresser des procès-verbaux (PV) et il y en a toujours un à bord lors des sorties en mer. Une fois le PV dressé, la suite de la procédure ne dépend plus de la direction de l'environnement mais des services juridiques de la province Sud.

Le plateau des Cinq Miles constitue pour les gardes-nature une zone de passage obligé vers le Sud mais aussi un lieu qu'ils contrôlent.

> *« Ça fait vraiment partie de notre zone de travail. […] Quand on descend dans le lagon Sud souvent on passe au milieu du plateau parce que c'est une zone super abritée, donc là c'est un chenal de navigation pratique » (un garde-nature).*

Les contrôles sont opportunistes, tout bateau rencontré pouvant être contrôlé. Le nombre de bateaux contrôlés, le nombre d'infractions, dans ou hors AMP, ainsi que le nombre de personnes sensibilisées sont répertoriés par les gardes-nature par mois et grande zone d'action. Selon la responsable du bureau des gardes-nature, une analyse sur les lieux qui regroupent le plus d'infractions n'est pas possible à ce jour au vu du peu de recul que les données offrent, trois ans en 2016.

Pour les gardes-nature la zone des Cinq Miles se démarque d'autres espaces au sein du Grand Lagon Sud. C'est une zone facilement accessible depuis la Grande Terre et notamment les mises à l'eau de Plum. Il est possible de se rendre sur les Cinq Miles à partir de Plum en longeant la côte de la Grande Terre, ce qui offre une route abritée des vents et courants marins. Cette accessibilité joue sur le type de pêcheur que l'on retrouve sur les Cinq Miles.

> *« Là c'est vraiment la particularité de toute cette zone là c'est des gens qui vont avec des petits bateaux pêcher pour vraiment de l'autoconsommation et de la pêche alimentaire. Des gens souvent qui ont des petits bateaux, des petits moyens, petit revenus. Ils sont souvent beaucoup par bateaux, trois ou quatre et ils pêchent de bonnes quantités de poisson : 20, 30, 40 kilos. » (garde-nature)*

Les plaisanciers se rendant sur les Cinq Miles y vont pour ramener de 20 à 40 kg de poissons, et ce plus pour l'autoconsommation comme l'illustre la citation précédente. Les contrôles réalisés par les gardes-natures les amènent aussi à connaître la façon dont les usagers pêchent sur les Cinq Miles.

> *« Souvent c'est chasse… c'est quand même beaucoup chasse sous-marine. […] Sinon un peu la ligne aussi sur ces hauts fonds, là qui sont assez riches. » (garde-nature)*

Les types de pêches pratiquées sur cet espace par les plaisanciers sont surtout la chasse sous-marine et la pêche à la ligne selon les dires des gardes-nature. Si les pratiques de pêche des plaisanciers sont connues des gardes-nature, c'est aussi le cas pour celles des habitants de l'île Ouen. Les habitants sont présentés comme de fréquents usagers du plateau, qu'ils résident au village de Ouara ou en face du plateau comme c'est le cas d'une famille.

> *« Après les pêcheurs aussi, tu as les pêcheurs de l'île Ouen. […] tu as l'ancien chef de l'île Ouen [au Sud de l'île], donc là il y a lui et sa famille, ils sont une dizaine de personne qui pêche très régulièrement là [sur le plateau Da Niagi, proche de l'île Ouen]. Les gens de Ouara aussi ils vont régulièrement pêcher sur le banc des cinq miles » (garde-nature)*

En termes d'infractions vis-vis du code de l'environnement, les agents de la Protection du lagon indiquent que les Cinq Miles n'est pas une zone de fort braconnage.

Alors là c'est plutôt oui, dépassement de quota le truc le plus courant ou alors les troquas […] des troquas hors taille, trop petit ou… Mais pas des grosses infractions. C'est pas des zones où on a fait des gros… Les gros coups de pêche, les gros braconnages c'est plutôt plus loin quoi, plus dans le Sud. (garde-nature)

Les infractions les plus courantes dans la zone des Cinq Miles seraient des dépassements de quota. Le total des prises dépasse donc les 40 kilos autorisés par bateau mais les espèces protégées ne sont pas menacées dans cette zone. Certaines de ces espèces sont pourtant présentes selon les gardes-natures, les habitants et les plaisanciers, comme le napoléon (*Cheilinus undulatus*).

Les associations de protection de la nature ne sont pas des usagers du plateau des Cinq Miles : elles le connaissent peu et ne s'y rendent pas

Parmi les quatre associations de protection de la nature qui ont été contactées aucune ne réalise d'action sur le plateau des Cinq Miles. Le Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE) a travaillé sur l'île Ouen pour une action en collaboration avec l'association de femmes de l'île Ouen et s'intéressait à développer un outil éducatif sur les baleines. L'association « Mon Caillou MA Nature » (MOCAMANA) s'y est rendue une fois pour une sortie découverte, sans interaction avec la population. Ces associations ne s'intéressent pas au plateau des Cinq Miles car personne ne les a sollicités sur ce sujet, qu'elles n'y décèlent aucun enjeu environnemental et parce qu'elles sont prises sur d'autres sujets. L'Œil, observatoire de l'environnement, regroupe les infos environnementales sur le grand sud mais leur zone d'action ne va pas jusqu'au plateau des Cinq Miles. Cette association a été créée pour étudier l'effet de l'activité minière sur l'environnement et le plateau est jugé trop éloigné pour être inclus dans la zone pouvant être impactée. D'autres personnes ressources comme un linguiste spécialiste de certaines langues du Sud ou le secrétaire de l'aire coutumière Djubéa-Kapomé ont été rencontrées. Si ces personnes ont pu fournir des informations de contexte importantes, à titre personnel ou professionnel elles ne connaissent et n'utilisent pas le plateau des Cinq Miles.

Le plateau des Cinq Miles est une zone peu étudiée par les scientifiques

A la demande de la province Sud, une étude biologique a été réalisée sur le plateau des Cinq Miles par l'Aquarium des lagons, sous la direction d'un biologiste de l'université de Nouvelle-Calédonie. C'est à ce jour la seule étude qui concerne cette zone en particulier. Elle conclut que l'écosystème est en bonne santé, en comparaison avec d'autres récifs du Parc du Grand Nouméa, mais qu'un impact de la pêche est visible sur les espèces commerciales de poisson, les holothuries et surtout les mollusques commerciaux (Wantiez L, Frolla P, Gouroparawa D, Keller F, 2012).

« Au niveau des poissons […] on voit un impact de la pêche ça c'est sûr. Mais rapport à la densité, par rapport à la zone, je parle du grand Nouméa c'est un récif qui est relativement préservé qui est en bonne santé. Là où il y avait plus de problème c'est sur les coquillages, notamment les invertébrés.» (biologiste, à propos de l'étude sur les Cinq Miles réalisée en 2011)

Une thèse financée par l'Aquarium des lagons s'est déroulée en partie sur le plateau des Cinq Miles, permettant de mieux connaître la population de tortue verte (*Chelonia mydas*) y résidant. Les tortues sont résidentes sur chacun des deux plateaux, sans échange entre les deux. C'est

une zone où il y a une bonne concentration de ces animaux car il offre de grands herbiers. Toutefois pour qu'une population soit en bonne santé il faudrait rencontrer autant d'adultes que de juvéniles, or ici la population est constituée de 90% de juvéniles. Le plateau des Cinq Miles est un endroit spécial par rapport au reste du Grand Lagon Sud par rapport au régime alimentaire des tortues y résidant : elles consomment en effet plus d'herbe que d'autres populations qui alternent avec des algues. Ces tortues se nourrissent sur le plateau mais vont se reproduire pour 58% d'entre elles à D'Entrecasteaux, au Nord de la Grande Terre, en Australie pour 30% d'entre elles et les autres dans d'autres localités du Pacifique comme la Polynésie ou le Vanuatu.

Le plateau des Cinq Miles est donc utilisé par plusieurs types d'usagers et suivant différentes modalités. Il est en bon état de santé général par rapport aux autres endroits du lagon, même si un impact de la pêche est visible sur les poissons mais surtout sur les invertébrés. Les pêcheurs y décèlent une baisse de poissons commerciaux mais un retour des tortues même si ce sont essentiellement des juvéniles. Cet état est jugé plutôt bon globalement et n'interpelle pas les associations de protection de la nature et très peu d'études se concentrent essentiellement sur cette zone.

Cette analyse des usages et visions s'est construite à partir de pré-catégories qui semblaient pertinentes au début de l'étude. Au regard des résultats obtenus on peut se demander si ces catégories sont les plus pertinentes pour comprendre l'utilisation de l'espace par les différents acteurs.

B. Conclusion et reconstruction des catégories

Au sein des habitants de l'île Ouen on peut voir se dessiner plusieurs groupes d'usagers qui ont les mêmes attentes. Cette catégorie peut être divisée en plusieurs sous-groupes. La distinction entre hommes et femmes parait ici pertinente car suivant le genre ce n'est pas le même type de pêche qui est pratiqué. Pour la même raison l'accès au plateau des Cinq Miles est différent, les femmes s'y rendant en général beaucoup moins que les hommes.

Parmi les femmes se distinguent celles qui viennent d'ailleurs et habitent sur l'île pour être avec leur mari et celles qui sont originaires de l'île Ouen. Ces sous-catégories apparaissent a posteriori peu pertinentes au regard des réponses qui sont données : des femmes d'ailleurs souhaitent s'exprimer et d'autres non, tout comme des femmes de l'île Ouen. Le facteur déterminant qui sépare les femmes qui souhaitent s'exprimer des autres est plus le fait de pêcher avec leur mari que leur origine. L'origine semble plus utilisée comme une raison avancée pour ne pas s'exprimer qu'un véritable lien avec l'état des connaissances qu'elles peuvent avoir sur le plateau.

Parmi les hommes trois groupes peuvent se distinguer suivant la fréquence de pêche sur les cinq miles. Certains ne pêchent que rarement dans cette zone, une fois par mois environ, car ils n'ont pas de bateau pour s'y rendre ou n'y ont pas leurs habitudes. D'autres s'y rendent plus souvent, plusieurs fois par mois en été, car ont accès à un bateau, que ce soit le leur ou qu'ils puissent en emprunter un. Ces hommes ne pêchent pas uniquement sur les Cinq Miles mais s'y rendent fréquemment lors de l'hiver austral jusqu'à plusieurs fois par semaine. Enfin certains pêcheurs ont fait des Cinq Miles leur zone de pêche privilégiée, ils possèdent un bateau et vont très souvent à la pêche, soit plusieurs fois par semaine toute l'année. Le fait de travailler ou

d'avoir travaillé sur la Grande Terre apparait également comme un facteur important pour expliquer la vision de certains hommes à propos du plateau et de sa gestion.

La catégorie des plaisanciers semble pouvoir se diviser en deux sous-catégories. En effet certains d'entre eux ont un lieu culturel fort avec l'espace et les autres non. Tous vont pourtant pratiquer la pêche sous-marine et ce en moyenne cinq à dix fois par an. Selon les dires de plusieurs acteurs il se pourrait qu'une troisième sous-catégorie de plaisanciers existe : des pêcheurs se rendant sur les Cinq Miles à partir de la Grande Terre et vivant de la vente du produit de leur pêche. Ces personnes n'ayant toutefois pas pu être rencontrées, leur avis n'a pas pu être pris en compte. La revente du produit de la pêche d'un plaisancier est illégale en Nouvelle-Calédonie. Il est peut-être plus difficile de rencontrer des personnes vivant de cette activité car elles ne souhaitent pas s'exposer. Les deux sous-catégories restantes sont importantes à séparer. Il semble impensable de priver des Cinq Miles les plaisanciers ayant un lien affectif fort avec le plateau. Pour les plaisanciers qui n'ont pas ce lien fort, une interdiction de pêche aurait surtout pour conséquence une gêne, sans que les pêcheurs se sentent attaqués dans leur identité.

Les pêcheurs professionnels font un usage bien spécifique du plateau, ce qui confirme leur regroupement au sein d'une catégorie spécifique. Ils n'ont pas forcément un lien culturel fort à cet espace mais s'en servent tous les ans et n'imaginent pas pouvoir en être privé. Ce sont les plus touchés par les conflits qu'il peut y avoir avec les habitants de l'île Ouen et ils sont unanimes pour dire que les réserves sont une méthode de protection efficace, si elles ne deviennent pas trop nombreuses.

Les professionnels du tourisme nautique peuvent se diviser en deux sous-catégories : ceux qui utilisent les Cinq Miles comme une zone de passage et ceux qui ne s'y rendent jamais. Le groupe qui utilise les Cinq Miles reste à part des autres usagers de cette zone pour plusieurs raisons. Ils sont plutôt en faveur d'une interdiction de pêche, mais s'opposent fortement à une interdiction de passage dans cette zone.

La Figure 18 présente les différentes catégories d'acteurs au regard de leurs points de vue et usages du plateau des Cinq Miles.

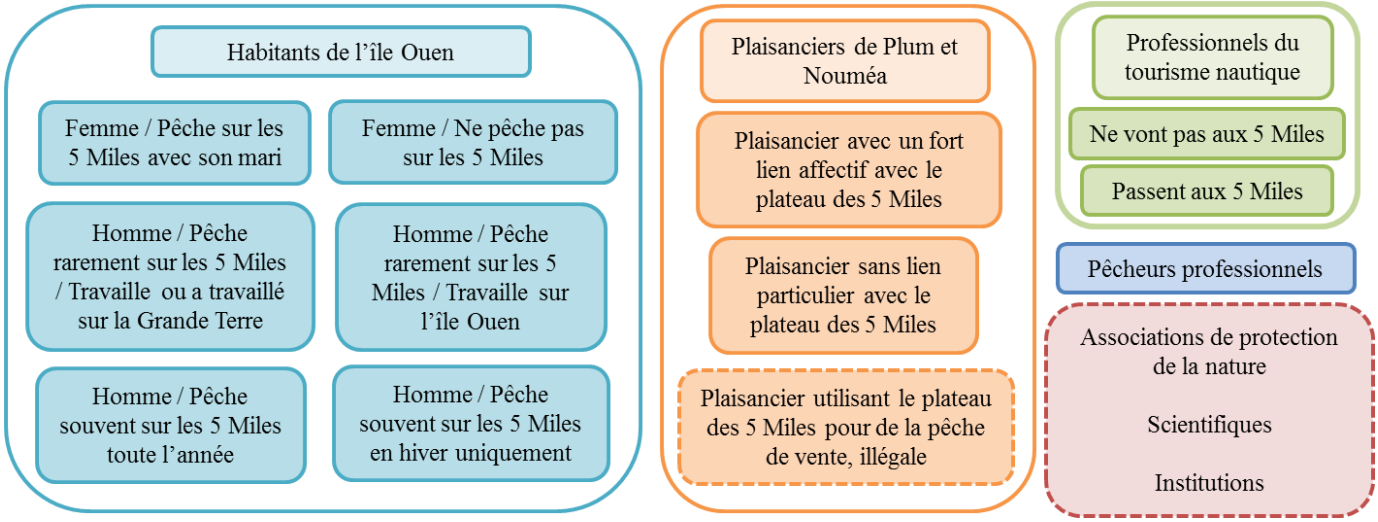

Figure 18 : Présentation schématique des différentes catégories d'acteurs pertinentes pour l'analyse

Se distinguent ainsi six sous-catégories d'habitants de l'île Ouen en fonction du genre, de la fréquence de pêche et d'une activité passée ou présente hors de l'île. Les plaisanciers sont divisés en trois sous-catégories en fonction d'un lien affectif avec le plateau ou non et de la revente des produits de la pêche. Les professionnels du tourisme regroupent deux sous-catégories, en fonction de leur passage ou non par les plateaux. Enfin les catégories des pêcheurs professionnels et des associations, institutions et scientifiques ne sont pas découpées en sous-catégories. La troisième catégorie des plaisanciers est entourée en pointillés car elle n'est pas prise en compte dans l'analyse. Il s'agit des plaisanciers vendant le produit de leur pêche et ils n'ont pas été rencontrés. La catégorie des associations et institutions est également en pointillé car elle regroupe des personnes qui ne sont pas des usagers du plateau.

De nombreux arguments en faveur de la protection du plateau des Cinq Miles ont également été recensés et sont présentés dans la partie qui suit.

C. Pourquoi mettre le plateau des Cinq Miles en protection ?

L'enjeu est ici de comprendre le référentiel normatif utilisé par les acteurs. Quelle est la caractéristique de cet espace qu'il faut protéger et pour quelles raisons ? Deux types de justifications ont été formulées : la nécessité de protéger les caractéristiques environnementales de cet écosystème et celle de protéger le territoire, à savoir un espace délimité porteur d'une certaine dimension culturelle.

a. Des justifications environnementales

La qualité de la ressource est la caractéristique la plus utilisée pour expliquer la volonté de mise en protection de cet espace par les habitants de l'île Ouen. Une baisse de la ressource en poisson, bénitier, poulpe ou coquillages est souvent mise en avant. Nous avons choisi de répertorier dans le Tableau 12 les témoignages les plus représentatifs.

Tableau 12 : Citations d'entretiens pour illustrer les arguments écologiques utilisés pour la protection du plateau des cinq miles

Arguments	Citations
Baisse de la ressource	
Moins de bénitiers	*1-« Je me rappelle qu'il y avait beaucoup de bénitiers. Maintenant il n'y en a plus. » (femme, île Ouen, vielle, pêche sur les Cinq Miles)*
Moins de biches de mer	*2-« Avant il y avait beaucoup et maintenant c'est dur pour les biches de mer, il faut un bon coup de chance pour trouver une colonie. » (homme, île Ouen, papa, travail sur la Grande Terre, pêche beaucoup aux Cinq Miles)*
Moins de poissons	*3-« Ils [les vieux avant] prennent le poisson tranquillement. Et puis aujourd'hui il n'y a plus ça. Et puis voilà il n'y a plus de poisson maintenant. » (homme, île Ouen, vieux, pêche sur les Cinq Miles)*
Braconnage sur les tortues	*4-« Il y a eu beaucoup de fraudes à un moment donné. C'est-à-dire que des gens de Nouméa […] ils viennent pour attraper des tortues, comme c'est interdit quoi, et puis ils vendent. » (homme, île Ouen, papa, membre du conseil des chefs de clan)*
Dégradation du milieu	
Des coraux abîmés	*5-« Les coraux se développent bizarrement […] ils sont devenus blancs et jaunes c'est bizarre. » (homme, île Ouen, jeune, pêche beaucoup aux Cinq Miles)*

Arguments	Citations
Pression des plaisanciers	
Plus de pêcheurs	*6-« On n'était pas beaucoup avant t'as vu ? Mais maintenant comme il y a les autres de… ils sont plein partout. A Nouméa ils ont des bateaux, ils achètent les bateaux, ils vont en mer, ils vont pêcher quoi. » (femme, île Ouen, vielle, pêchait aux Cinq Miles)*
Pêche de trop petits éléments	*7-« Ils font n'importe quoi. […] Ils ramassent les petits alors qu'il ne faut pas ramasser les petits, il faut ramasser ce qui est gros. » (femme, île Ouen, vielle, pêchait beaucoup aux Cinq Miles)*
Pêche de tout en même temps	*8-« Si on ne les empêche pas ils vont tout détruire, si tu fais la journée tu ne fais pas la nuit. Eux quand ils pêchent ils font tout en même temps, nous les mélanésiens on ne fait pas tout à la fois. » (homme, île Ouen, papa, travail sur la Grande Terre, pêche beaucoup aux Cinq Miles)*
Pêche de nuit (interdite)	*9-« Ils ramassent tout la nuit quoi, quand le poisson il dort. » (vieux, membre du conseil de clan, allait pêcher aux Cinq Miles)*
Utilité du plateau	
Une zone de nurserie	*10-« Les petites cuvettes sont des nurseries. […] Là où ils se reproduisent et où les petits grandissent : poissons et biches de mer ». (homme, île Ouen, papa, pêche aux Cinq Miles)*
Endroit riche en diversité	*11-« C'est poissonneux, y'a plein de tortues, faut préserver. » (homme, île Ouen, papa, pêche peu aux Cinq Miles, membre du conseil des chefs de clan)*
Arguments des usagers hors île Ouen	
Pêcheurs professionnels	*15-« Nous aussi on aimerait bien préserver un peu notre gagne-pain quoi. »*
Plaisanciers	*16-« En vingt ans on a vu qu'il y a moitié moins de poissons. »*
Professionnels du tourisme	*17-« Le récif des Cinq Miles on sait qu'il n'est pas très poissonneux. Il est proche de la côte, il a été assez pêché par les gens du Mont Dore et ceux de l'île Ouen. »*

La baisse de la ressource est imputée aux plaisanciers qui ont de mauvaises pratiques de pêche, selon des habitants de l'île Ouen. En effet ils seraient trop nombreux et pêcheraient en trop grande quantité. De plus, plusieurs d'entre eux ne respecteraient pas la réglementation en vigueur. Les tailles minimum à partir desquelles un prélèvement est possible et l'interdiction de faire de la chasse sous-marine de nuit ne seraient pas toujours respectées sur cet espace par les plaisanciers. Si tous les habitants mettent en avant la pression des plaisanciers, quatre personnes qui ne pêchent pas ou peu sur les Cinq Miles considèrent que la ressource est toujours en bonne état. Un seul habitant de l'île Ouen, qui pêche très fréquemment aux Cinq Miles, a fait mention de dégâts sur les coraux. La baisse de la ressource est perçue également par d'autres usagers que les seuls habitants de l'île Ouen. Des professionnels du tourisme indiquent qu'ils ne pêchent pas dans cette zone car elle n'est de toute façon pas assez poissonneuse et ne présente pas d'attrait particulier.

> *« C'est une zone où il y a beaucoup d'algues, c'est pas très intéressant. » (professionnel du tourisme)*

Les pêcheurs professionnels également ressentent cette pression sur l'écosystème et les ressources commerciales mais elle est générale au Grand Lagon Sud et ne concerne pas uniquement le plateau des Cinq Miles.

« Mais ça c'est problème général des ressources, c'est pas uniquement… C'est un impact de la pêche. » (pêcheur professionnel)

De plus, si une pression est perçue, elle n'est pas considérée comme assez forte pour nécessiter des mesures de gestion particulières, ou du moins pas aujourd'hui.

« Après voilà c'est pas une zone très pêchée, il n'y a pas énormément de bateaux dans cette zone-là. » (pêcheur professionnel)

Si c'est principalement à propos des espèces commerciales qu'un effet est ressenti, c'est aussi le cas pour des espèces qui ne font pas partie des échanges commerciaux ou qui ne sont même pas consommées. Plusieurs personnes affirment vouloir protéger ces plateaux pour protéger la tortue, notamment du braconnage comme illustré dans le Tableau 12, ou des perturbations sonores créées par les moteurs des embarcations.

« Il y a plus de mouvements de bateaux sur les cinq miles maintenant. C'est ce qui dérange le plus, pas trop la pêche. Ça dérange les tortues. » (homme, île Ouen, papa, pêche aux Cinq Miles, membre du conseil des chefs de clan)

D'autres évoquent aussi une protection des plateaux en faveur de la tortue, sans expliquer quelles sont les menaces sur cet animal qu'il faudrait faire cesser. Les dugongs sont également dérangés par le bruit des moteurs de bateaux et moto-marines selon des habitants de l'île Ouen.

« Le dugong aussi on ne le voit plus. C'est le fait qu'il y a trop de bruit. » (homme, île Ouen, papa, pêche peu aux Cinq Miles, membre du conseil des chefs de clan)

Les professionnels du tourisme louant des moto-marines assurent qu'ils ne se rendent jamais sur le plateau des Cinq Miles. La présence de ces motos serait donc due à des plaisanciers en partance de Plum ou de Prony. Des habitants de l'île Ouen affirment que sur certaines zones le corail se serait détérioré. Un phénomène de blanchissement a en effet été observé en Calédonie durant l'année 2016 mais les habitants indiquent que des massifs coralliens du plateau des Cinq Miles étaient dégradés avant cet évènement, comme l'illustre la citation 5 dans le Tableau 12. Aucun usager n'a fait mention de la présence d'*Acanthaster planci*, une étoile de mer corallivore, sur les deux plateaux. Pourtant selon les données d'Oreanet, un suivi participatif mis en place par l'IRD, le niveau d'infestation est jugé fort en deux lieux, un sur chaque plateaux comme le montre la Figure 19. Cette menace sur les récifs coralliens n'est donc pas à négliger même si elle n'est pas mise en avant par les usagers.

« Pour les zones du lagon autour de l'ile Ouen, nos suivis suggèrent que nous avons bien des risques sérieux pour les coraux, avec des densités d'acanthasters préoccupantes. » (responsable du projet Oreanet, contacté par mail)

Ses effets sont dévastateurs pour les communautés récifales et jugés « comparables à ceux d'un cyclone » (Kayal et al., 2012). De plus, même si aucun usager n'a mis en avant cette menace, ce sont bien des plongeurs qui indiquent la présence de ces étoiles de mer dans le cadre de ce suivi participatif. Certains usagers sont donc au fait de cette menace. Ces usagers ne font pas partie des personnes rencontrées lors de cette étude, n'ont pas souhaité en faire part ou n'ont pas pensé à aborder le sujet.

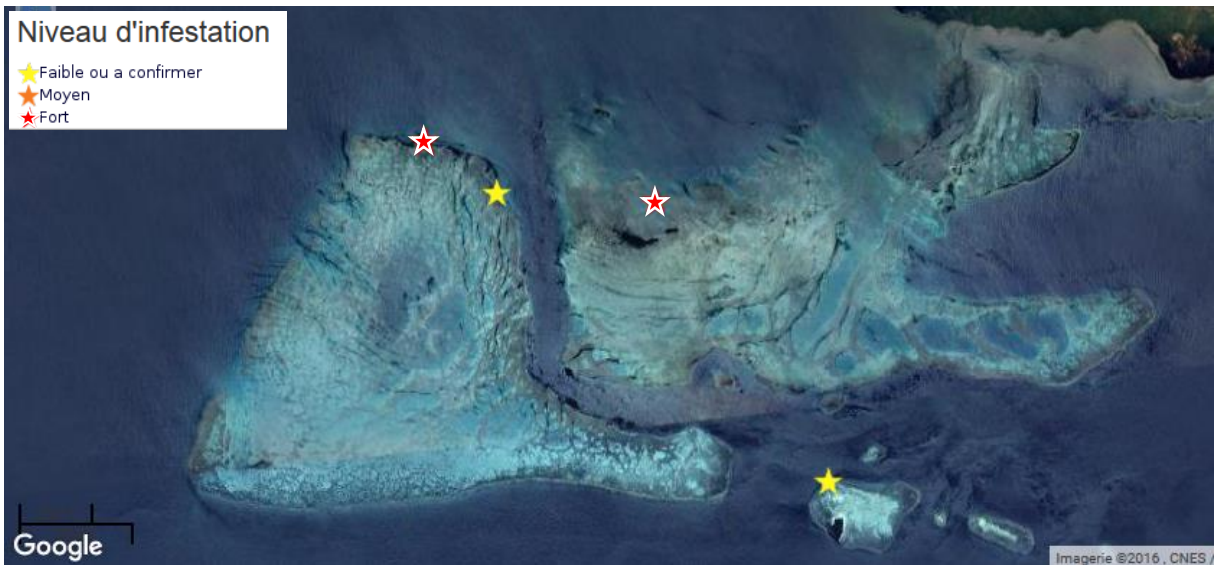

Figure 19 : Niveau d'infestation d'*Acanthaster planci* selon la plateforme de suivi participatif de l'IRD : Oreanet. *Source : http://oreanet.ird.nc/index.php/8-articles/4-cartes*

Un paradoxe apparait entre deux types de discours portés par les habitants de l'île Ouen. Si la baisse de la ressource et la dégradation environnementale sont perçues par les populations, le plateau est tout de même toujours désigné comme un endroit poissonneux où *« il y a tout »*. Une baisse des quantités est perçue mais le plateau des Cinq Miles présente toujours une grande variété d'espèces, ce qui lui confère une certaine richesse. A ce titre également il doit être protégé pour que cette richesse puisse perdurer, comme l'illustre la citation 11 du Tableau 12. Cette richesse est expliquée par certains par la taille du plateau et la variété de ces fonds, mais aussi par le fait que ce serait une zone de nurserie. Les cuvettes, sorte de creux dans le corail formant de larges piscines, seraient des zones où les juvéniles pourraient se développer à l'abri des prédateurs. La citation 10 du Tableau 12 reprend cet argument.

La présence de nombreux bateaux sur le plateau des Cinq Miles dérange donc les habitants à cause de la pression de pêche, mais pas uniquement. En effet cet espace est aussi à protéger de la seule présence de ces bateaux, qu'ils exercent ou non une pression sur la ressource et cela s'explique par un sentiment de propriété lié à cet espace.

b. Des justifications territoriales

Dans la culture kanak et selon la charte du peule kanak qui a une portée politique : « La souveraineté naturelle des chefferies et de leurs clans s'exerce sur leur propre territoire traditionnel, délimité naturellement tantôt par les sommets des montagnes et les rivières, tantôt par tel rocher, tel bras de mer, tel récif ou ligne d'horizon sur la mer. » (Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie, 2014). La mer fait donc partie d'un territoire, au même titre que les terres où vivent les habitants. La notion de propriété se retrouve chez les habitants de l'île Ouen qui parlent d'un « *récif à nous* ».

Cette vision a deux conséquences sur la volonté de protection :

- D'une part elle renforce les arguments environnementaux en mettant en avant la responsabilité des habitants vis-à-vis de leur environnement.

« C'est notre domaine, les deux seuls récifs à côté de l'île donc ça nous appartient forcément. C'est notre responsabilité de préserver, quitte à mettre en réserve. » (pêcheur, travaille occasionnellement sur la Grande Terre, fréquente les Cinq Miles)

Dans ce cadre les réflexions par rapport à l'avenir sont des arguments souvent utilisés. En effet après avoir affirmé que le plateau était riche mais aussi menacé, plusieurs habitants mettaient en avant le fait qu'il est impossible de savoir comment va évoluer cet espace. La peur de perdre cette diversité et cette réserve de nourriture les pousse à demander une mise en protection. La demande peut alors être vue comme une application du principe de précaution : il faut protéger la ressource maintenant pour être sûr qu'elle soit toujours présente plus tard.

« C'est vrai que c'est poissonneux, mais qui dit que plus tard il y aura toujours ça ? » (homme, marié à l'île Ouen, pêche sur les Cinq Miles)

L'envie de pouvoir léguer aux générations futures ce riche « patrimoine », comme énoncé par certains habitants, et de permettre le maintien d'un certain mode de vie est une autre facette de ces réflexions sur l'avenir. En effet si le plateau se dégrade trop, les enfants ne pourront plus en faire le même usage que leurs parents, ce que ces derniers regrettent. Les habitants ont donc une réflexion à moyen terme mais aussi à long terme en se demandant si la ressource sera toujours présente pour eux, mais aussi pour leurs enfants. Le Tableau 13 regroupe des citations illustrant les réflexions sur l'avenir de la ressource par les habitants de l'île Ouen. Ces réflexions sont portées par beaucoup d'habitants, homme ou femme, pêchant ou non sur les Cinq Miles.

Tableau 13 : Regroupements de verbatim illustrant l'inquiétude des habitants de l'île Ouen sur l'avenir de la ressource au plateau des Cinq Miles

Réflexions sur l'avenir	
Incertitude liée à l'avenir	*12-« C'est vrai que c'est poissonneux, mais qui fit que plus tard il y aura toujours ça ? » (homme, île Ouen, papa, travail sur la Grande Terre, pêche aux Cinq Miles)*
Pour laisser de la ressource aux enfants	*13-« Il faut mettre en réserve hein, parce que après plus tard les enfants ils vont aller faire la pêche où ? » (femme, île Ouen, maman, pêche aux Cinq Miles)*
Pour sauvegarder un mode de vie	*14-« Que ça reste toujours dans le même système de vie quoi. Pour pas qu'un jour ils doivent leur île ou à retourner sur la Grande Terre pour chercher du travail. Comme on peut vivre de la mer… » (femme, île Ouen, maman, pêche aux Cinq Miles)*

Certains habitants mettent même en avant le fait que si l'environnement n'est pas protégé, le mode de vie actuel, basé sur la pêche, sera définitivement perdu. Les descendants devront alors adopter de nouveaux modes de vie, très différents de celui de leurs parents.

- D'autre part la notion de propriété rajoute un tout nouveau type d'arguments pour la mise en protection de cet espace. Le référentiel normatif n'est plus ici une ressource mais un territoire qu'il faut protéger contre la présence de personnes extérieures.

« Il y a beaucoup de gens sur les Cinq Miles, ça fait bizarre d'arriver et de voir plein de monde sur ton récif. » (jeune, de l'île Ouen, pêche sur les Cinq Miles)

Cette notion de territoire marin approprié par les tribus installées en face se retrouve tout le long de la Grande-Terre et n'est pas spécifique à l'île Ouen.

Si ce territoire est perçu par les habitants de l'île Ouen comme leur propriété, c'est aussi le cas dans une moindre mesure pour d'autres usagers. En effet certains plaisanciers de Plum ou Nouméa se sont toujours rendus sur cet espace étant enfants et le considèrent comme faisant partie des lieux auxquels ils sont habitués et comme une partie de leur patrimoine.

Enfin, si plateau est le « *garde-manger* » des habitants de l'île Ouen, il est aussi leur « *gagne-pain* » comme celui des pêcheurs professionnels. Le « *gagne-pain* » pour les habitants de l'île Ouen est l'endroit où l'on va pêcher en assez grande quantité pour pouvoir vendre ensuite ses produits. Pour les pêcheurs professionnels il s'agit d'une zone de pêche comme les autres, dont ils ont besoin pour pratiquer leur activité et pouvoir en vivre. Les deux termes de « *garde-manger* » et « *gagne-pain* » se rejoignent sur la notion d'une certaine propriété : c'est un espace que les personnes utilisent. A ce titre les habitants de l'île Ouen et les pêcheurs professionnels souhaitent préserver le plateau de la présence d'autres usagers jugés moins légitimes ou plus menaçants pour la ressource : les plaisanciers.

Néanmoins, certains habitants de l'île considèrent qu'une protection, peu importe sa nature, n'était pas la bonne chose à faire sur cet espace. Une jeune fille qui ne va pas sur les plateaux assure que cet espace n'a rien d'exceptionnel et qu'il vaut mieux protéger les récifs en face de la tribu. Un pêcheur parti quelques années hors de l'île assure quant à lui que même si une protection est bénéfique aux habitants de l'île, elle n'est pas possible à mettre en place, au regard de l'utilisation du plateau par d'autres usagers.

> *« Pour nous ce serait bien de mettre en réserve mais il ne faut pas oublier les gens de l'extérieur, on ne peut pas les priver de manger du poisson. » (homme, île Ouen, jeune, pêche peu aux Cinq Miles)*

Le plateau des Cinq Miles apparait finalement comme un espace aux multiples frontières. En zone tampon il fait le lien entre le Bien inscrit au patrimoine mondial et la zone du Grand Nouméa soumise à une pression anthropique de plus en plus forte. Reconnu par certains comme appartenant à un territoire tribal, il est aussi culturellement très attaché à la Grande Terre et fréquenté par une grande variété d'usagers. Utilisé pour la pêche, de subsistance comme de vente, il est aussi un passage vers le Sud et une zone d'étude bien particulière. Sur un territoire si complexe, les mesures de protection à mettre en œuvre doivent être intensément réfléchies afin d'éviter la progression de conflits déjà présents. Différents scénarios de protection ont été évalués au regard de cette analyse, en tentant de percevoir les réactions ou attentes de chaque usager par rapport au scénario proposé.

IV. Quels scénarios pour protéger efficacement cet espace : avantages et inconvénients de chacun

Parmi les personnes interrogées sur l'île Ouen 36 personnes se sont prononcées sur la question de la mise en protection. La Figure 20 montre la proportion de ceux dont l'avis a été recueilli et de ceux qui ne se sont pas prononcés, en nombre de personnes.

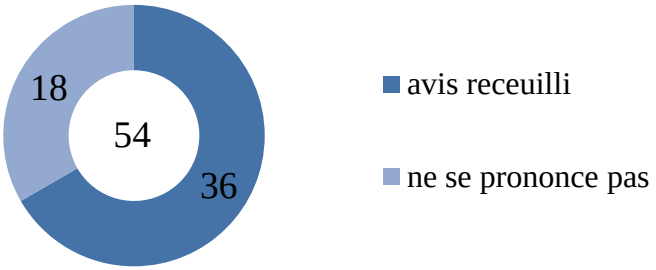

Figure 20 : Proportion des avis recueillis par rapport aux personnes ne souhaitant pas se prononcer

Tous les habitants n'ont pas pu être rencontrés pour plusieurs raisons : certains n'étaient pas sur l'île lors de l'enquête, tandis que d'autres n'étaient pas disponibles. Parmi les 18 personnes qui ne se sont pas prononcées, dix ont refusé de répondre tandis que huit n'ont pas été entendues assez longtemps pour comprendre leur point de vue.

Pour compléter ces informations, une restitution orale a été réalisée après les deux périodes de terrain, le 13 septembre. Cette restitution a permis de présenter les résultats, de rencontrer si possible des personnes non encore interrogées mais aussi d'initier une discussion au sein de la tribu. Une personne de plus a donné son avis lors de cette réunion où 15 personnes étaient présentes et les échanges ont offert de nouvelles informations.

Comme expliqué en première partie de ce rapport, les codes de l'environnement en Calédonie sont au nombre de trois correspondant à un code pour chaque province. Les modes de protection choisis et les règles qui leurs sont associées ne sont donc pas forcément les mêmes sur tout le territoire. La province Sud s'est dotée de quatre types d'aires protégées dans son code de l'environnement et c'est parmi celles-ci que se fera le choix de la mise en protection du plateau des Cinq Miles.

A. Comprendre les aires protégées de la province Sud

Les quatre types d'aires protégées de la province Sud sont les suivantes : parc provincial, réserve naturelle intégrale, réserve naturelle et Aire de Gestion Durable des Ressources (AGDR).

Le **parc provincial** est un type d'aire protégée à part car il peut contenir plusieurs autres catégories d'aires protégées (province Sud, 2016e), le Grand Lagon Sud en est un. Un parc provincial présente « plusieurs intérêts :

- au regard des espèces végétales ou animales, des biotopes ou des sites, des écosystèmes ou des processus et fonctions écologiques
- d'un point de vue éducatif, récréatif et culturel »

Les objectifs de gestion suivis sont de « garantir la stabilité et la diversité écologique » tout en encadrant les activités qui y sont menées pour « préserver les processus et l'intérêt écologiques en prenant en compte les besoins des populations locales. »

Cette catégorie semble d'emblée non adaptée au cas du plateau des Cinq Miles de par son échelle d'action qui est trop large. De plus le plateau des Cinq Miles se trouve déjà au sein du

parc provincial du Grand Lagon Sud. Les trois autres catégories en revanche pourraient être mises en place sur le plateau des Cinq Miles, s'il s'avérait qu'elles étaient souhaitées par les différents acteurs et adaptées aux attentes de gestion environnementale de la province Sud.

La **réserve naturelle intégrale** est « instituée en vue d'empêcher tout impact lié aux activités humaines » (province Sud, 2016b). Il s'agit d'un espace délimité dans lequel il est interdit de pénétrer et a fortiori de pratiquer des activités de pêche. La plus ancienne réserve de la province Sud est la réserve naturelle intégrale Yves Merlet, située à l'Est de l'île Ouen, à environ 100 km de Nouméa, entre l'île des Pins et la Grande Terre. Elle couvre une superficie de 17 150 hectares donc 142,3 terrestres et existe depuis 1994 ce qui lui vaut souvent le surnom de *« poumon du Grand Sud »*. Quelques cas de braconnage sont rapportés dans cette réserve et des condamnations ont déjà été prononcées pour certains d'entre eux.

La **réserve naturelle** est « instituée en vue de permettre le maintien, la conservation, la réhabilitation d'espèces menacées, endémiques ou emblématiques, et la restauration, voire la reconstitution d'habitats. » (province Sud, 2016c). Le passage est donc permis ainsi que certaines activités si elles sont compatibles avec l'objectif de gestion. Il existe actuellement dans le code de l'environnement une seule réserve naturelle où une activité de pêche est autorisée. Il s'agit de la réserve naturelle saisonnière de Grand Port où la pêche spéciale au maquereau est autorisée toute l'année, en dehors du périmètre de la réserve naturelle de l'Aiguille de Prony et de l'aire marine de gestion durable des ressources de Casy. Une réserve naturelle peut être saisonnière, les règles relatives à la réserve s'appliqueront alors mais uniquement pendant une période définie de l'année. Le reste du temps la pêche et les autres activités se déroulent comme si l'espace ne bénéficiait pas d'une protection.

L'**Aire de Gestion Durable des Ressources** (AGDR) possède elle un statut bien particulier car elle est obligatoirement accompagnée d'un plan de gestion. L'objectif de cette aire protégée est de « concilier la protection durable de certains caractères écologiques et de la diversité biologique et le développement d'activités compatibles avec cet objectif de protection durable » (province Sud, 2016d). Des activités peuvent donc être organisées dans ces aires protégées. Un type de pêche peut par exemple être autorisé tandis que les autres sont interdits. C'est le cas pour l'AGDR de la baie de Port Bouquet où seule la pêche à la ligne est autorisée.

L'ensemble de ces réserves sont surveillées par les garde-natures au sein de la Protection du lagon. Très récemment le programme des « Ambassadeurs du lagon » a été mis en place pour venir en appui aux agents de la Province. Il s'agit de professionnels du tourisme ayant reçu une formation et signé une charte pour sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales. Ils se sont engagés à être exemplaires mais aussi à « intervenir auprès des usagers en cas de comportement inadapté » et à « prévenir les gardes-nature de toute infraction grave constatée » (Mézille, 2016).

Au regard de ces réglementations, les différentes propositions faites par la population sont étudiées afin de voir si une de ces aires protégées pourrait satisfaire leur demande. Les habitants de l'île Ouen ont été interrogés pour savoir quel type de gestion ils souhaitaient voir mettre en

place sur le plateau des Cinq Miles. Les principales propositions de gestion faites par les habitants sont présentées sur la Figure 21.
Ces mesures diffèrent par plusieurs critères qui seront étudiés dans les parties suivantes :
- à qui doit s'appliquer la réglementation ?
- sur quel périmètre du plateau des Cinq Miles ?
- pendant combien de temps ?
Comme montré sur la Figure 21 seuls 27% des habitants souhaitent une réglementation spécifique pour la population de l'île Ouen. La majorité des habitants interrogés, soit 73%, propose des solutions de gestion applicables à tous les usagers du plateau.

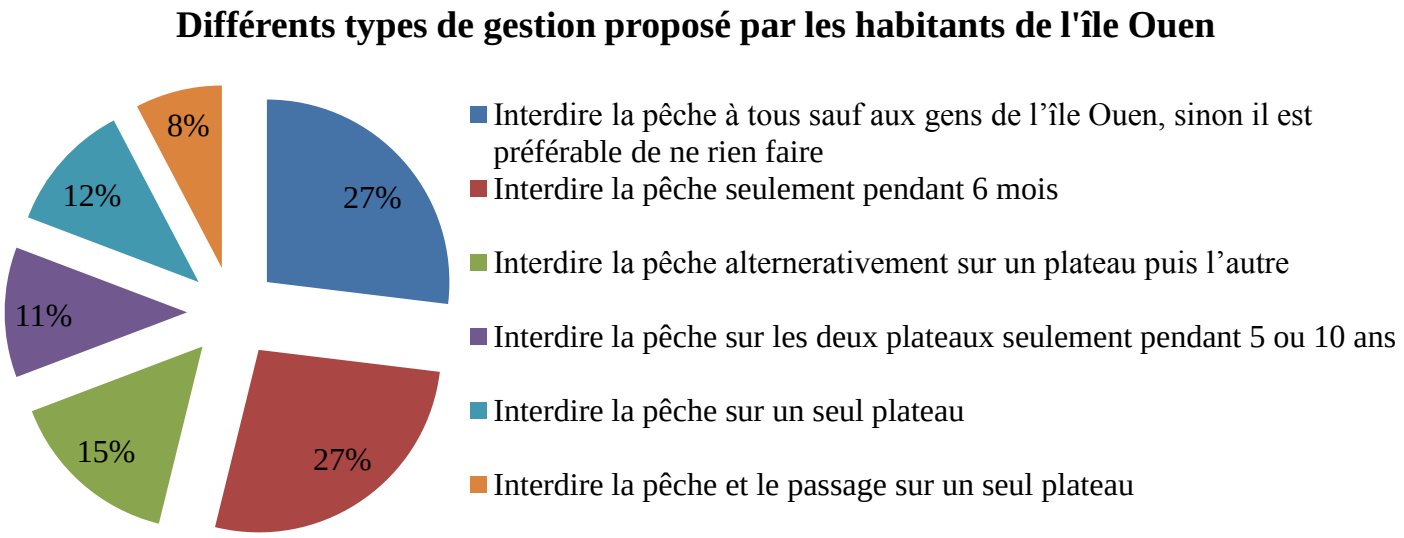

Figure 21 : Diagramme présentant le pourcentage d'habitants de l'île Ouen qui ont proposé chaque mesure de gestion.

Si ces proposition sont nombreuses et démontrent une grande diversité des points de vue au sein même de la tribu, il existe un critère qui fait consensus pour la grande majorité des habitants. Ce critère est celui de l'autorisation de pêche coutumière à la tortue verte, que les habitants souhaitent pouvoir continuer à pratiquer sur cet espace. Les habitants souhaitent maintenir cette pêche traditionnelle afin d'assurer la pérennité d'un pan important de la tradition kanak : la consommation de tortue verte lors des grandes cérémonies coutumières.

B. Faire évoluer la réglementation de pêche à la tortue

Il semble impensable pour les habitants de l'île Ouen d'interdire la pêche à la tortue sur cet espace. Comme vu en première partie de ce rapport il s'agit en effet d'une espèce importante culturellement et dont le prélèvement est déjà réglementé. De plus cette réglementation est souvent mal perçue. Le même mécanisme a été décrit par Hélène Artaud chez les populations Imrâgen dans le parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie :
« Au lieu de voir dans cette coïncidence des interdits, la convergence des intérêts locaux et institutionnels, les communautés ont eu l'impression d'un empiètement supplémentaire sur leur espace « traditionnel », d'un arbitrage de trop sur le champ de leurs pratiques et de leurs

représentations. » (Artaud, 2014) En effet, tout comme pour ces populations, l'interdiction institutionnalisée de la pêche à la tortue est venue se rajouter à une gestion jugée déjà efficace par les populations locales. Selon plusieurs habitants les tortues se consommaient déjà avec modération avant que l'interdit ne soit imposé. Elles étaient consommées lors des cérémonies coutumières ou parfois pour nourrir une famille, mais pas de façon quotidienne.

> *« On pêchait mais pas tous les jours. Une tortue pour une famille tu peux tenir le mois. Mais on ne pêchait pas tout le temps. » (homme, île Ouen, jeune, travail sur la Grande Terre, pêche aux Cinq Miles)*

Plusieurs habitants affirment cependant que ces animaux seraient de plus en plus nombreux, notamment sur le plateau des Cinq Miles, depuis la réglementation et en apprécient le résultat.

> *« C'est depuis qu'on a interdit la tortue, il y a beaucoup. » (homme, île Ouen, papa, pêche aux Cinq Miles, membre du conseil des chefs de clan, membre du comité de gestion)*

Les autres usagers ne remettent pas en cause le droit des tribus à consommer de la tortue, suivant la réglementation en vigueur. Le fait que cet animal soit important pour des cérémonies coutumières est accepté. C'est cette importance traditionnelle de la tortue qui permet sa consommation en Nouvelle-Calédonie alors que cet animal est menacé d'extinction. La protection de cet animal est nécessaire, pour la survie de l'espèce en elle-même mais aussi pour que puisse perdurer la consommation coutumière de la tortue.

Des pistes de réflexions pour faire évoluer la réglementation sur la pêche coutumière à la tortue ?

Les tortues vertes sont classées « en danger » selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). De plus, la population du Grand Lagon Sud, qui ne compte que 2% d'adultes contre 50% pour une population jugée en bonne santé, est elle aussi menacée (Tyffen C Read, 2015). La Figure 22 montre plusieurs zones du Grand Lagon Sud où des tortues vertes ont été mesurées. Les valeurs indiquées pour l'île Ouen correspondent à des relevés effectués sur les Cinq Miles.

Selon une chargée de mission sur les tortues vertes à l'Aquarium des lagons, la gestion actuelle si elle n'évolue pas amènerait à terme la disparition des tortues vertes et donc des cérémonies culturelles qui lui sont associées. En effet s'il le nombre de tortues augmente, celles-ci ne sont pas matures sexuellement lorsqu'elles arrivent sur le plateau des Cinq Miles. Pour que la population se renouvelle il faudrait pêcher les plus grosses tortues qui ont déjà pu se reproduire et laisser aux jeunes le temps d'atteindre la maturité et de pondre pendant plusieurs saisons.

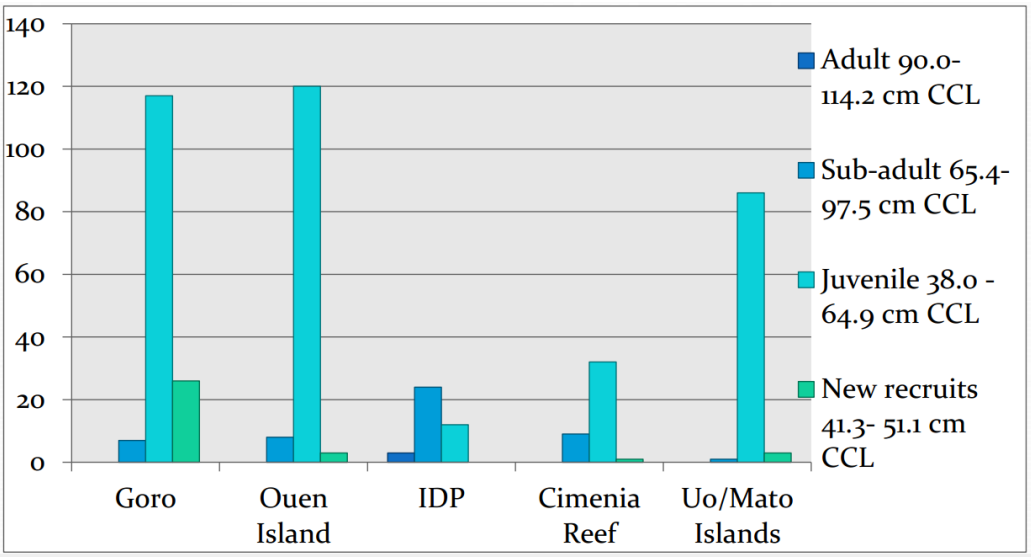

Figure 22 : Taille des individus capturés lors de plusieurs campagnes de prélèvement entre 2012 et 2015 (Tyffen C Read, 2015)

Aujourd'hui les dérogations ne sont acceptées que si elles concernent les fêtes dites « coutumières » comme les mariages, les deuils, l'intronisation d'un chef ou la fête de l'igname. Pourtant avec l'arrivée de la religion et la modernisation, d'autres évènements ont aujourd'hui une toute aussi grande importance, comme un baptême par exemple, et les habitants consomment illégalement des tortues à ces occasions. Sur l'île Ouen comme dans d'autres tribus, les habitants ne sont pas tous d'accord sur les cérémonies au cours desquelles la tortue est ou était consommée (Bernard, 2014). Les lois du code de l'environnement relatives à ce type de pêche sont en cours d'étude pour une possible redéfinition, dans une volonté de collaboration avec les autorités coutumières. Un nombre de tortue par année, à répartir entre les différents évènements par les populations elles-mêmes pourrait être plus adapté à la situation, selon la chargée de mission sur les tortues vertes à l'Aquarium des lagons. Toutefois, d'après elle, une telle mesure ne serait efficace que si elle était couplée avec une taille maximale à partir de laquelle il ne faudrait plus prélever la tortue. En effet les adultes étant largement minoritaires, la reproduction ne pourra être assurée si elles continuent à être pêchées. La chargée de mission à l'Aquarium des lagons propose une taille maximale de longueur de carapace de 80 cm. La Figure 23 présente le cycle de reproduction des tortues marines. Les tortues vertes atteignent la maturité sexuelle à partir de 30 à 50 ans. La taille serait à discuter entre les tribus, les gestionnaires et les chercheurs.

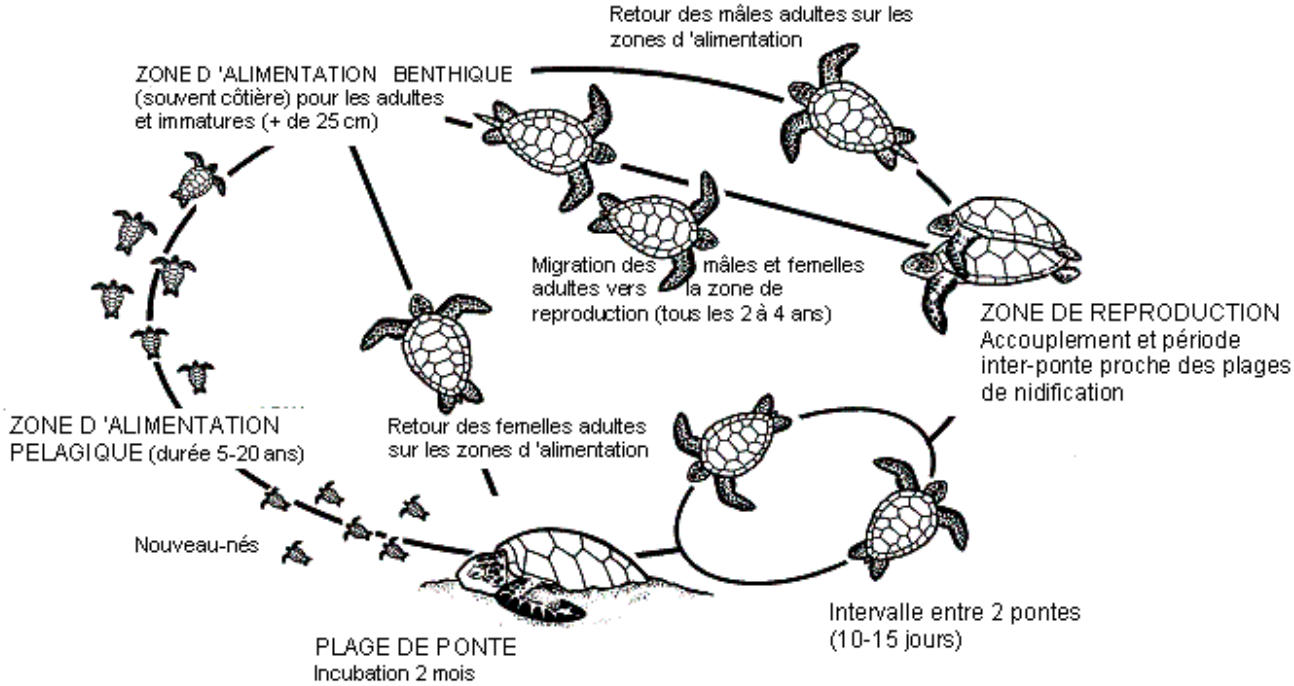

Figure 23 : Cycle de reproduction des tortues vertes. *Source : groupement tortue marine France www.gtmf.mnhn.fr. Reproduction de Lanyon et al., 1989.*

Un suivi participatif pour l'amélioration des connaissances sur les tortues vertes au plateau des cinq miles ?

Sur le plateau des Cinq Miles un suivi participatif pourrait être mis en place afin de suivre cette population de tortues. Il existe déjà un suivi des coraux par le projet ACROPORA de l'Œil, en collaboration avec le CCCE (OEIL, 2015) qui possède trois stations autour de l'île Ouen. Certains habitants participent bénévolement à ce projet qui leur permet de mieux comprendre leur environnement et de participer à sa connaissance pour une meilleure protection. Une action sur deux ou trois jours chaque année lors de laquelle des tortues seraient comptées, mesurées et baguées pourrait être mise en place sur le plateau des Cinq Miles. Couplée à de la sensibilisation sur l'évolution de l'état de cette espèce, une telle action aiderait grandement au suivi de cette population, tout en intégrant les habitants dans sa gestion.

Interdire la pêche coutumière à la tortue sur les Cinq Miles semble difficile, pourtant permettre cette pêche dans un espace classé en aire protégée n'est pas non plus évident. Selon des agents de la Direction de l'Environnement de la province Sud l'autorisation de pêche coutumière à la tortue dans une aire protégée pourrait faire l'objet d'une réflexion. Un agent ajoute que si elle était autorisée ce serait avec plus de contraintes qu'elle n'est pratiquée actuellement. Des contraintes supplémentaires signifieraient un nombre plus restreint d'animaux prélevés par exemple. Or les restrictions déjà en place ne semblent pas toujours respectées, le nombre de tortues effectivement pêché serait supérieur à celui annoncé, selon des agents de la province Sud. Dans la suite de ce rapport il sera sous-entendu que la pêche coutumière à la tortue est permise après demande de dérogation. La pêche désignera l'activité de prélèvement sur les espèces non protégées et qui ne bénéficient pas de réglementation propre.

Afin de diminuer la pression de pêche, la première option envisagée ici est de limiter le nombre de personnes sur cet espace.

C. Réglementer l'accès

Cette partie s'intéresse spécifiquement à la question de l'accès à la zone. Il est sous-entendu que si l'accès est interdit, la pêche l'est aussi, ainsi que toute action pouvant nuire au milieu comme des introductions d'espèces. Deux options sont ici étudiées, celle d'un accès interdit à certains usagers uniquement et celle d'un accès interdit à tous.

a. Un accès réservé à certains usagers

Selon plusieurs habitants de l'île Ouen, la demande initiale de mise en réserve consistait à interdire l'accès de la zone à toute personne étrangère à l'île Ouen. Le terme de *« réserve coutumière »* est souvent utilisé par ces personnes pour décrire ce type de protection. Cela se rapproche en effet des modes de fonctionnement coutumiers où une tribu pouvait décider d'interdire l'accès au territoire marin en face de son implantation (Lebigre et Decoudras, 2003; Augier et (dir.), 2015). La règle y serait la suivante : ce territoire est considéré comme faisant partie de l'île Ouen et seuls les habitants de l'île peuvent y pêcher. Lorsque le terme de « réserve » est utilisé c'est souvent dans ce sens-là qu'il est compris par les habitants. Pourtant, dans le code de l'environnement actuel, ce type de réserve n'existe pas. De plus la province Sud considère qu'elle ne peut autoriser la pêche dans une zone pour seuls quelques usagers, la mesure étant jugée discriminatoire.

Comme présenté sur le diagramme en …, 27% des habitants de l'île Ouen interrogés considèrent que si la protection ne se fait pas suivant ces termes, il est préférable de ne rien faire sur cet espace, en attendant que ce soit possible.

> *« Si c'est contre les gens d'ailleurs je veux bien une réserve mais si c'est contre nous alors je ne suis carrément pas d'accord. » (femme, île Ouen, vieille, pêchait beaucoup aux Cinq Miles)*

Ce type d'attente correspond surtout à des personnes qui travaillent ou ont travaillé sur la Grande-Terre. Leurs arguments sont multiples :

- les Cinq Miles sont vus comme un patrimoine à préserver qui leur appartient
- la gestion raisonnée des habitants de l'île est mise en avant
- la pression de pêche est imputée aux plaisanciers

La présence des plaisanciers gêne de part cette pression de pêche mais pas uniquement. Le nombre de bateaux sur le plateau des Cinq Miles est jugée trop important, que leurs occupants pêchent ou non.

> *« Nous on perd Cinq Miles, on perd tout. » (femme, île Ouen, jeune, travaille sur la Grande Terre, pêche aux Cinq Miles).*
>
> *« C'est comme nous enlever un pied alors qu'on a l'habitude de marcher avec. » (homme, papa, île Ouen, travail sur la Grande Terre, pêche peu aux Cinq Miles)*

Ces personnes semblent avoir un lien affectif très fort avec cet espace et sont contre des mesures qui interdiraient aux habitants d'y pêcher. Les personnes travaillant ou ayant travaillé sur la Grande Terre ne sont pas en contact direct quotidien avec cet espace et n'en dépendent pas pour

leur survie. Elles pourraient donc se sentir les moins concernées par ce qui se passe sur les Cinq Miles et non pas comme c'est le cas revendiquer la propriété de cet espace. Elles accordent pourtant une importance au plateau des Cinq Miles qui dépasse un « simple » usage. Le fait de travailler en ville, loin du territoire de la tribu et en adoptant un mode de vie différent pourrait expliquer cette volonté forte de protection du territoire. En ville l'augmentation de la population est plus visible, tout comme celle des bateaux qui peuvent potentiellement se rendre sur les Cinq Miles. De plus ces personnes peuvent se sentir dépossédées de leur lien à la terre ou à la mer en milieu urbain. Cela occasionne peut-être une prise de conscience du fait que ce lien est fragile et peut se perdre. Enfin une autre explication peut être que ces habitants se sentent ambassadeurs de leur tribu et chargés de défendre ce qu'ils pensent être ses intérêts car ils savent s'exprimer et connaissent les codes de la vie hors tribu. Un habitant ayant un travail sur la Grande Terre fait notamment la différence entre la signification du terme de « réserve » pour les habitants de l'île Ouen et pour la province Sud.

> *« Les gens de chez moi ne savent pas c'est quoi une réserve. Une réserve c'est interdit, nous même on n'a pas le droit. » (homme, île Ouen, papa, travail sur la Grande Terre, pêche peu aux Cinq Miles)*

Lorsque la question d'une protection sur les Cinq Miles était abordée avec les usagers extérieurs à l'île Ouen, ils abordaient presque unanimement cette question de l'accès réservé. Pour la grande majorité des personnes interrogées, les habitants de l'île Ouen voudraient une réserve *« où eux seuls pourraient pêcher »*. Partant de ce postulat beaucoup de personne étaient contre cette réserve, mettant en avant l'injustice d'une telle mesure ou le fait que cela pourrait créer encore plus de conflits. En effet si la portion de récif en face d'une tribu est souvent reconnue implicitement comme une zone de pêche qui lui est spécifique, ce n'est pas le cas du plateau des Cinq Miles qui, s'il fait face à des habitations, n'est pas visible depuis la tribu de Ouara.

> *« Et puis en Calédonie on n'admet pas que les Kanak ils ont une réserve à eux. Pourquoi eux ils auraient une réserve et pas nous ? A ce moment-là nous Européens on demande une réserve aussi. Si chacun va pêcher dans la réserve de l'autre, je pense que ça va faire vite des conflits. » (pêcheur professionnel)*

Cet usager met en avant le déséquilibre qui existerait si les Kanak pouvaient s'approprier une portion de l'espace maritime alors que les autres communautés ne pourraient le faire. D'autres usagers acceptent en revanche cette appropriation, mais la refuse sur l'espace spécifique des Cinq Miles, comme l'illustre la citation suivante.

> *« Les gens de l'île Ouen ils veulent garder autour de l'île ok, mais là le platier ils exagèrent, ils veulent le plus grand récif du Sud ! » (plaisancier, à la mise à l'eau de Plum)*

Se pose également la question de l'efficacité écologique d'une telle mesure. En effet la pression de pêche serait certes diminuée mais non annulée. Les habitants de l'île Ouen pourraient continuer d'y pêcher comme ils le font actuellement ce qui, selon un habitant lui-même, annulerait la mesure de protection mise en place.

> *« Parce que nous si on fait des réserves et nous on va pêcher dedans ben c'est pas la peine, ça sert à rien. » (homme de l'île Ouen, travail à Nouméa)*

Il est de plus difficile actuellement d'affirmer qu'un usager a plus d'impact sur la ressource qu'un autre. En effet il n'y a pas de données précises utilisables sur cet espace particulier, que ce soit pour les pêcheurs professionnels, les habitants de l'île Ouen ou les plaisanciers.

La mise en place d'une telle règle pourrait donc satisfaire les habitants de l'île Ouen. Cependant le nombre de conflits dans la zone serait susceptible d'augmenter. Cela placerait également la province Sud dans une position difficile où elle pourrait être vue comme favorisant un type d'usager par rapport aux autres. Dans un climat social et politique déjà tendu, ce type de règle ne semble pas adapté à la situation selon plusieurs agents de la province Sud.

b. Un accès interdit à tous

Si l'accès ne peut être interdit à quelques usagers seulement, on peut se poser la question de son interdiction à tous les usagers. Un accès interdit sous-entend ici qu'il ne serait pas possible de traverser l'espace délimité et donc a fortiori interdit d'y pêcher. On rejoint le concept de réserve intégrale de la province Sud. Ce type de protection a été proposé par huit pour cent des habitants de l'île Ouen. Ces habitants regroupent un homme qui travaille sur Nouméa et des pêcheurs qui se rendent peu sur les Cinq Miles. Ils ne possèdent pas d'embarcation mais peuvent parfois en emprunter une. Ils préfèrent alors se rendre sur des zones plus éloignées que les Cinq Miles. Plusieurs périmètres ont été proposés pour mettre en place une interdiction à tous les usagers :

- uniquement le premier plateau
- espace englobant le deuxième plateau et l'îlot Mato.

Les habitants voulant interdire l'accès à tous sur l'une ou l'autre de ces zones souhaitent ainsi réduire la pression de pêche sur le plateau. Pour eux cette pression de pêche est une menace sur la ressource, qu'elle soit due aux habitants de l'île Ouen ou aux autres usagers. Selon eux les habitants de l'île Ouen pourront toujours aller pêcher à d'autres endroits alors que le plateau des Cinq Miles est un lieu à préserver pour avoir toujours du poisson autour de l'île.

> *« Nous ça va, y'a d'autres domaines de pêche, c'est loin pour aller mais vaut mieux fermer les Cinq Miles car plein de gens y viennent. » (homme, île Ouen jeune, pêche sur les Cinq Miles)*

Ces personnes reconnaissent qu'il faudrait fournir un effort supplémentaire si ces plateaux étaient protégés car les autres endroits *« c'est loin pour aller »*. Pour elles la présence de trop nombreux usagers sur les Cinq Miles justifie cet effort.

Une réserve intégrale sur les deux plateaux des Cinq Miles n'a été proposée par aucun usager, de l'île Ouen ou non. En effet comme vu précédemment, le chenal entre les deux plateaux est une zone de passage vers le Sud pour un très grand nombre d'entre eux. Empêcher ce passage rendrait plus long et moins sûr le trajet pour les professionnels du tourisme ou de la pêche ou encore pour les plaisanciers, qu'ils soient ou non de l'île Ouen. De plus une telle interdiction pourrait causer plus de tort sachant qu'elle ne serait sans doute pas du tout respectée. La gestion de cette réserve serait difficile, notamment de par l'augmentation probable du nombre de conflits entre les usagers. . L'interdiction ne serait pas suffisante pour dissuader les usagers car ils ont une trop grande dépendance à cet espace, les infractions seraient donc nombreuses comme le souligne un habitant de l'île Ouen.

« Les deux plateaux interdits à tout le monde : y'aura des fraudeurs. » (homme, de l'île Ouen, pêche sur les Cinq Miles et plus au Sud)

Le fait de mettre en place une réserve intégrale sur le plateau des Cinq Miles ne protègerait donc pas efficacement la ressource.

Dans les parties suivantes le postulat pris en compte est celui d'un accès identique pour tout type d'usagers. Comme vu précédemment la vision actuelle de la gestion de l'environnement provinciale ne permet pas de fixer des règles s'appliquant à uniquement certains usagers. Il semble alors plus intéressant de réfléchir à des scénarios de protection qui peuvent actuellement être mis en place, et ce pour toute personne fréquentant cet espace. Les professionnels du tourisme se placent ici en acteur neutre., Tant que l'accès à la zone ne leur est pas interdit ils ne voient pas d'inconvénient à la mise en place de mesures de protection. Certains affirment même que ce serait une bonne initiative, au vu de l'état du plateau des Cinq Miles, comme le montre la citation suivante.

« Tout le récif des Cinq Miles on sait qu'il est abîmé, qu'il y a beaucoup moins de poissons. S'il est placé réserve ça sera intéressant, et nous pour notre activité de charter et taxi boat ça ne nous dérange absolument pas. » (professionnel du tourisme)

Si le nombre d'usagers ne peut être réduit, un moyen de préserver cet écosystème pourrait être d'y réglementer la pêche pour réduire la pression due à cette activité. Le plateau des Cinq Miles se partageant en deux sections bien distinctes, choisir quelle zone mettre en protection est un enjeu important puisqu'en fonction de la zone choisie ce ne sont pas les mêmes acteurs ni pratiques qui sont visées.

D. Réglementer le périmètre à mettre en protection

Trois cas de figures sont présentés dans cette partie car ces trois options de gestion spatiale ont été proposées par les personnes interrogées. Les motivations qui poussent ces personnes à vouloir protéger les deux plateaux, uniquement le premier ou uniquement le second sont clarifiées.

a. Les deux plateaux

Mettre les deux plateaux en protection serait la méthode de délimitation la plus simple pour un contrôle efficace. Si tous les usagers savent quelles sont les limites des plateaux, ceux-ci ne sont séparés que par un chenal d'environ 450m de large. Un pêcheur peut se trouver dans la réserve sur un plateau et aller rapidement sur l'autre plateau à l'approche des agents de la province Sud. Le contrôle est alors plus délicat pour les gardes-natures que si le plateau des Cinq Miles était protégé dans sa globalité.

Si les deux plateaux sont protégés, il est aisé pour la Protection du lagon de vérifier la position des usagers. Certains plaisanciers ne font d'ailleurs pas la distinction entre les deux plateaux, qualifiant seulement l'ensemble récifal de « plateau des Cinq Miles ».

Les arguments avancés pour que le périmètre de protection englobe l'ensemble des deux plateaux sont multiples, 65% des habitants de l'île Ouen interrogés choisissant ce périmètre.

Certains habitants mettent en avant la facilité de gestion de ce grand ensemble tandis que d'autres dénoncent l'inefficacité de couper cet espace en deux.

«Ça ne change rien du tout si tu fermes un seul. Tandis que si tu fermes tout tu es sûr qu'ils [les poissons] pourront se reproduire et se nourrir quand ils veulent.»
(homme de l'île Ouen, travaille sur la Grande Terre, pêche peu sur les Cinq Miles)

D'un point de vue écologique il semblerait en effet plus efficace selon un biologiste marin, de protéger les deux plateaux car ils forment un ensemble. Aucun argument précis n'a toutefois été donné pour étayer cet avis.

La proposition de *« fermer »*, c'est-à-dire interdire la pêche à tous, sur les deux plateaux est cependant toujours couplée avec un autre paramètre qui permet l'accès à cet espace. En effet ce périmètre est proposé lorsque l'accès est réservé aux habitants de l'île Ouen, lorsqu'il est permis pendant une période de l'année ou encore lorsque la mise en protection n'est pensée que pour un certain nombre d'années seulement. Si la majorité des interrogés préfèrent donc protéger les deux plateaux, ils n'envisagent pas d'être privés sur le long terme de cet ensemble récifal.

Certains habitants de l'île Ouen argumentent au contraire qu'au vue de la taille du plateau des Cinq Miles dans son ensemble, il est possible et parfois souhaitable de ne réglementer la pêche que sur un des deux plateaux. La citation suivante illustre aussi le fait que certains proposent directement de choisir un plateau, comme si réglementer l'ensemble du plateau des Cinq Miles n'était même pas envisagé.

« C'est deux grands platiers aussi donc lequel ils veulent placer en réserve ? »
(pêcheur de l'île Ouen, va rarement sur le plateau des Cinq Miles)

Plusieurs habitants évoquent le report des pêches sur les autres récifs alentours pour justifier de ne pas interdire la pêche sur l'ensemble des deux platiers coralliens. Ils préfèrent en effet ne fermer qu'un seul plateau pour pouvoir continuer à pêcher sur l'autre, le report de pêche sur ce dernier et les récifs alentours étant plus faible que celui induit par une fermeture des deux plateaux. Ce sont surtout des personnes qui fréquentent beaucoup le plateau des Cinq Miles qui donnent ces arguments contre la fermeture des deux platiers.

Le fait de protéger les deux plateaux ou un seul ne peut donc être étudié sans prendre en compte les autres paramètres que sont les personnes ayant accès à la zone et la saisonnalité. Si les habitants semblent d'abord préférer réglementer la pêche sur l'ensemble des deux platiers, ils utiliseront ensuite les autres paramètres pour pouvoir continuer la pêche. Les interrogés proposant directement un seul plateau font déjà le postulat que l'interdiction de pêche s'appliquera à tous et toute l'année. Proposer un seul plateau apparait donc comme une solution de secours, non idéale mais permettant de concilier la volonté de protection des habitants avec celle de continuer leur activité de pêche. Parmi les habitants interrogés, 15% proposaient d'alterner la protection sur un plateau puis sur l'autre, cette méthode permettant de protéger les deux plateaux mais pas pendant la même temporalité. Cette proposition de gestion sera étudiée avec la question de la durée de la protection.

Parmi les personnes préférant réglementer la pêche sur un plateau plutôt que les deux, des dissensions existent sur quel plateau choisir. Ces deux plateaux sont en effet bien délimités et utilisés de manières différentes par les usagers comme démontré dans les parties précédentes.

b. Uniquement le premier plateau

Le premier Cinq Miles, le plus proche de l'île Ouen, possède un statut particulier. En effet plusieurs usagers hors île Ouen considèrent déjà que ce n'est pas une zone qui est utilisable pour la pêche. Les pêcheurs professionnels n'y pêchent que très peu de peur des agressions qui s'y sont déjà produites.

« On pêche plus sur le deuxième [plateau] parce qu'on a peur de se faire tabasser si on va sur le premier. » (pêcheur professionnel)

Certains plaisanciers n'y pêchent pas pour la même raison et d'autres parce qu'ils considèrent que cette zone appartient à l'île Ouen au même titre que les récifs en face de la tribu. Cette reconnaissance ne concerne parfois pas tout le premier plateau, mais uniquement la partie Nord de celui-ci, qui se trouve directement en face de la zone habitée de Koutouré. C'est à cet endroit que réside le grand chef de l'île Ouen avec une partie de sa famille, et non plus à Ouara comme le reste de la tribu.

Les habitants de l'île Ouen utilisent plus souvent ce premier plateau, de par sa proximité avec la tribu. Une quantité moins importante d'essence est nécessaire pour se rendre sur cet espace que pour continuer ensuite vers le deuxième plateau. Cette distinction de coût n'a pas lieu pour les plaisanciers de Plum ou Nouméa car ils arrivent de l'Est et ne sont donc pas plus proches de l'un ou l'autre des plateaux. En effet la zone de pêche des plaisanciers semble s'étendre sur tous les bords des deux plateaux ainsi que sur la partie du premier Cinq Miles la plus éloignée de l'île Ouen.

Seuls 11% des habitants de l'île Ouen proposent d'interdire la pêche sur le premier plateau uniquement. Ici aussi il faut prendre en compte les autres paramètres car la protection n'était pensée que sur une partie de ce premier plateau ou pendant un certain temps dans l'année. Il est difficile de comprendre ce qui motive ces personnes à protéger cet espace en particulier car elles ne semblent pas avoir de point commun à part la volonté de protéger un espace considéré riche. Ce plateau a pourtant été beaucoup cité en début d'entretien par d'autres habitants comme la zone à protéger, mais ils faisaient alors l'hypothèse que l'interdiction de pêche, ne les concerneraient pas. Lorsqu'il était indiqué qu'une interdiction de pêche concernerait tous les usagers, les personnes revenaient alors sur leur première idée en argumentant que ce premier plateau étant le plus utilisé, l'accès ne pouvait en être interdit. De plus, la protection de ce plateau est alors vue par ces personnes comme défavorable aux gens de l'île Ouen car leur activité de pêche en sera fortement modifiée.

Les plaisanciers ou pêcheurs professionnels ne sont globalement pas contre une interdiction sur cet espace, cette zone n'étant pas celle qu'ils fréquentent le plus. Cet avis n'est pourtant pas tout à fait global, certains plaisanciers fréquentant le premier plateau pour la chasse sous-marine et les pêcheurs professionnels allant parfois sur les bords pêcher le bossu. En outre, plusieurs personnes parmi ces usagers assurent qu'interdire la pêche sur le premier plateau serait défavorable aux habitants de l'île Ouen et s'y opposent aussi pour cette raison.

Interdire la pêche sur le premier Cinq Miles uniquement ne semble donc pas être une solution par rapport aux habitants de l'île Ouen, alors que c'est bien sur ce premier plateau que l'impact de pêche était le plus visible en 2011 (Wantiez L, Frolla P, Gouroparawa D, Keller F, 2012). Quelques habitants de l'île Ouen proposent alors de ne réglementer la pêche que sur le

second plateau, en argumentant que le premier est utilisé par les habitants et qu'ils ne peuvent en être privés.

c. Uniquement le second plateau

Des habitants affirment que l'interdiction de pêche devrait concerner le deuxième cinq miles et d'autres qu'il faudrait protéger un plateau, peu importe lequel, n'excluant donc pas le deuxième plateau. Comme expliqué en III A a, le second platier semble moins utilisé par les habitants de l'île Ouen que le premier.

Les pêcheurs professionnels utilisent en revanche souvent cet espace en particulier pour la pêche au bossu sur les bords ou celle au dawa sur le platier. Cela leur permet d'avoir une activité de pêche dans cette zone, tout en évitant les conflits. C'est effectivement plus sur le premier plateau que ces conflits ont été rapportés, la pêche sur le deuxième semblant plus tolérée. Pour ces usagers une fermeture du deuxième plateau aurait donc d'importantes conséquences sur leur activité. Des habitants de l'île Ouen prenaient en compte cet état de fait en argumentant qu'il ne faudrait pas interdire la pêche sur cet espace à cause du report de pêche possible sur le premier plateau.

> *« Il ne faut pas fermer le deuxième Cinq Miles sinon tout le monde va aller sur le premier et les gens de l'île Ouen ne pourront plus pêcher. » (homme de l'île Ouen, habite et travaille à Plum)*

Si cet habitant met surtout en avant le report de pêche, il est également possible que les conflits augmentent sur le premier plateau si la pêche est interdite sur le deuxième. En effet les usagers se répartissant aujourd'hui sur un grand espace se verraient contraints de partager un espace plus petit.

Les avis sont donc partagés quant à la zone qu'il faudrait protéger, chaque usager souhaitant garder sa zone de pêche. Le pourcentage des habitants de l'île Ouen en faveur de chaque option est présenté sur la Figure 24. Le choix d'une zone n'est pas indépendant des autres paramètres, si 65% des habitants souhaitent protéger les deux plateaux, ils ne sont pas unanimes sur les règles devant s'appliquer dans cette zone.

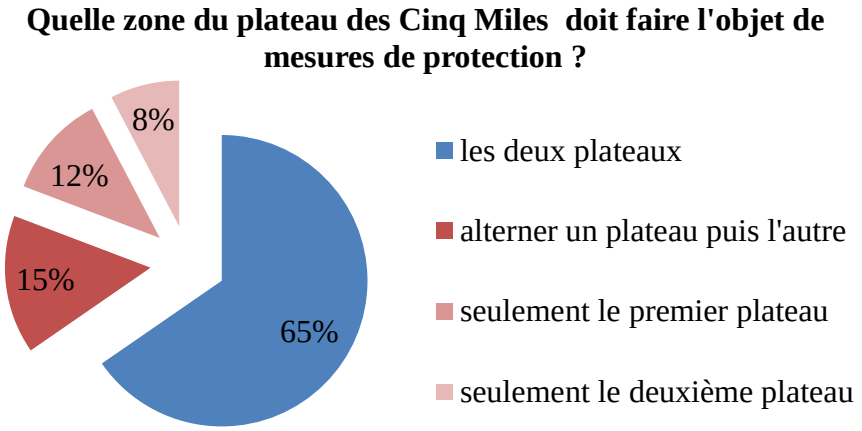

Figure 24 : Pourcentage des habitants en faveur de chaque proposition de spatialisation de l'espace à protéger.

La proposition d'alterner un plateau puis l'autre est ici indiquée car elle est un hybride entre les deux modes de gestion spatiale. En effet c'est tout l'espace qui est visé dans cette mesure de gestion mais il n'est pas protégé au même endroit suivant la saison de l'année où l'on se trouve. Cette question de la saisonnalité, et plus généralement du temps choisi pour la protection est un autre paramètre à prendre en compte dans la construction des scénarios proposés.

E. Réglementer la durée de la mise en protection

Si le périmètre de l'aire protégée est un élément essentiel, la durée de l'installation de cette aire protégée ainsi que son fonctionnement au cours de l'année peuvent aussi être discutés. En effet comme pour l'espace à délimiter, les options proposées sont multiples et correspondent à des attentes différentes de la part des usagers. Dans cette partie trois options sont étudiées, celle d'alterner un plateau puis l'autre, celle d'interdire la pêche toute l'année mais pour un certain nombre d'années seulement et enfin celle de n'interdire la pêche qu'une partie de l'année.

a. Protéger un plateau pendant une période, puis lever la protection sur ce plateau pour l'instaurer sur l'autre

Cette proposition a été faite par 15% des habitants de l'île Ouen et par d'autres usagers, notamment les pêcheurs professionnels. Au sein des habitants de l'île Ouen elle est surtout portée par les pêcheurs qui se rendent très fréquemment sur les plateaux, c'est-à-dire jusqu'à tous les jours certaines semaines.

« On pourrait faire ça, quatre ans l'un puis l'autre. » (homme, île Ouen, papa, pêche beaucoup aux Cinq Miles).

En effet en alternant un plateau puis l'autre, une zone de pêche est toujours disponible sur l'ensemble des Cinq Miles et ce durant toute l'année. Ces pêcheurs semblent partagés entre la volonté de protéger l'espace des autres usagers, celle de protéger leur ressource, et celle de pourvoir continuer à pratiquer leur activité de pêche sur cet espace. Ils proposent de fermer un plateau puis l'autre, tout en admettant que des études sont nécessaires sur le cycle de vie des poissons pour déterminer le pas de temps le mieux adapté. Les périodes proposées par ces pêcheurs vont de six mois à quatre ans,

Les pêcheurs professionnels étaient intéressés par ce type de protection qu'ils qualifiaient de *« réserve tournante »*. En effet selon la majorité d'entre eux il y a déjà beaucoup d'aires protégées dans le Grand Sud et pour qu'une nouvelle soit acceptée il faudrait qu'elle ne nuise pas à l'activité de pêche. Une « réserve tournante » rejoint le principe d'une jachère en milieu terrestre : un grand ensemble est découpé en plusieurs parties sur lesquelles l'activité est restreinte sur une seule partie pendant un certain temps. Ce temps écoulé cette partie redevient utilisable et une autre est protégée.

En termes de gestion une telle réserve est difficile à mettre en place sur le Plateau des Cinq Miles. En effet cela peut induire une certaine confusion pour les usagers et il pourrait être difficile pour la Protection du lagon de savoir si un usager étant contrôlé sur un plateau n'a pas pêché également sur l'autre plateau. En outre les réserves bénéficiant le plus souvent d'une zone tampon de 100 voir 200m, les limites de la réserve se trouveraient au milieu du chenal entre les deux plateaux. Ce chenal est d'environ 450m de large. Les balises de délimitation de

la réserve se trouveraient alors au milieu de ce chenal, gênant ainsi la circulation dans un passage souvent fréquenté. L'efficacité écologique quant à elle dépendrait du temps de protection de chaque plateau. De plus si les espèces d'invertébrés présents sur le plateau étaient protégées, les poissons circulant sur les bords ou entrant sur les plateaux à marée haute seraient tout de même menacés.

Ce type de protection semble peu envisageable au cas du Plateau des Cinq Miles même si plusieurs usagers l'ont proposée. Les deux autres propositions concernent l'ensemble du Plateau des Cinq Miles, le critère spatial étant invariant la gestion devrait y être plus aisée.

b. Mettre en place un interdit de pêche temporaire pendant une période donnée

Dans la culture kanak l'autorité coutumière peut interdire des zones à la pêche pendant un certain temps pour renouveler la ressource. En effet : « En principe […] les grands chefs peuvent […] interdire toute prise de poissons en dehors de celles destinées aux fêtes de cette chefferie. » (Lebigre et Decoudras, 2003). Un habitant indique d'ailleurs que cela s'est fait il y a deux ans sur les récifs proches de la tribu, pendant une période de deux mois. C'est ce type de protection que 11 % des habitants de l'île Ouen souhaiteraient sur les Cinq Miles. Ces personnes sont toutes des hommes originaires de l'île Ouen et se rendent peu sur les Cinq Miles. Ces hommes ont un travail sur la Grande Terre ou utilisent plutôt une autre zone de pêche mais affirment qu'il est nécessaire de protéger le plateau des Cinq Miles. Les propositions de période de fermeture vont de trois à dix ans, ces personnes argumentant qu'il est toujours possible *« d'aller pêcher ailleurs »*. Elles sont détachées de cet espace mais souhaitent tout de même y mettre en place une protection pour que les espèces n'y soient pas pêchées et se diffusent dans d'autres zones adjacentes accessibles à la pêche.

Si ce type de gestion est acceptée par la population de l'île Ouen, très peu sont favorables à cette proposition en particulier car la durée choisie est jugée trop longue. Les habitants ayant proposé cette gestion ne dépendent en effet pas des Cinq Miles pour leur subsistance, tout comme les individus qui souhaitent exclusivement que cet espace ne soit autorisé qu'aux gens de l'île Ouen. Derrière ces deux attentes différentes il y a donc un facteur commun, celui d'être détaché de l'espace c'est-à-dire de ne pas en dépendre pour vivre. Pourtant certains préfèrent ne pas prendre des mesures de gestion alors que d'autres proposent d'interdire la pêche sur le Plateau pendant plusieurs années. Ce qui distingue ces deux groupes semble être le poids accordé d'une part à l'état de la ressource et d'autre part à l'activité de pêche des autres habitants. Ceux accordant plus de poids à l'état de la ressource proposent d'interdire la pêche à tous pendant plusieurs années, quitte à contraindre les habitants y pêchant, alors que ceux accordant plus de poids à l'activité de pêche préfèrent la laisser telle quelle, quitte à ne pas protéger le plateau. Le facteur déterminant à quoi accorder le plus de poids reste difficile à déterminer.

Les pêcheurs professionnels et les plaisanciers de la Grande Terre s'opposent également à une interdiction de pêche sur plusieurs années car ils utilisent cet espace tous les ans. De plus, certains pêcheurs professionnels argumentent qu'une telle mesure les obligeraient à pêcher d'avantage dans d'autres zones qui seraient alors fortement impactées.

Il semble également difficile de penser ce type de gestion au sein de la Direction de l'environnement. Mettre en place une réserve est un processus long, tout comme la sensibilisation des usagers aux règles qu'il faut y respecter. En outre déclasser une réserve ne va pas dans le sens d'une protection plus appuyée de l'environnement qui est portée par la province Sud.

S'il est difficile à mettre en place et controversé au sein des acteurs, il est aussi est jugé inefficace du point de vue écologique. En effet des études ont montré sur d'autres récifs en Calédonie que l'ouverture de la réserve attire de très nombreux usagers ayant pour conséquence un effort de pêche important (Kulbicki et al., 2007).

« Quatre ans de réserve c'était annihilé en trois semaines de pêche [sur le Grand récif Aboré]. » (biologiste marin à l'université de Nouvelle-Calédonie)

Cet effort de pêche est même si conséquent qu'il annule « l'effet réserve » - une augmentation de la densité qui peut s'accompagner d'une augmentation de la diversité des espèces - en très peu de temps. La quantité de chaque espèce étant importante et les individus n'étant plus habitués à la prédation de l'homme, la pêche est facile, fructueuse et fait chuter rapidement les stocks. Pour pallier à cet effet il faudrait installer des quotas plus stricts que sur les autres zones lors de l'ouverture à la pêche. Toutefois la gestion et le contrôle deviennent compliqués : comment savoir si les poissons retrouvés dans un bateau ont été pêché dans la zone avec des quotas ou celle proche qui n'est pas sujette à ces restrictions ?

L'idée de *« faire un test »* en fermant cette zone est intéressante pour voir l'évolution de la ressource sans pression de pêche. Toutefois cela signifie mettre en place une réglementation qui serait difficilement acceptée par les autres usagers et compliquée à gérer pour la province Sud. Si une interdiction de pêche sur plusieurs années semble donc délicate, la mettre en place sur une partie de l'année uniquement n'empêcherait pas l'activité de pêche, tout en la diminuant.

c. Mettre en place une réserve pérenne qui serait toutefois accessible pendant une période de l'année

Ce type de réserve est celui en faveur duquel le plus d'habitants de l'île Ouen se prononcent, soit 27% des personnes interrogées, donc autant que ceux qui souhaitent exclusivement une réserve où seuls les habitants de l'île Ouen pourraient pêcher. Cette réglementation consiste à interdire la pêche sur une zone donnée pendant une période définie chaque année. Deux périodes de fermeture sont proposées. La majorité des interrogés souhaitent une ouverture pendant la *« saison des grandes marées basses »*, en hiver d'avril à septembre, mais d'autres sont plus en faveur d'une ouverture pendant la fête de l'igname, donc en mars sur l'île Ouen, pendant l'été austral. Ces deux propositions ne sont pas totalement antagonistes, une autorisation de pêche pendant les sept mois de mars à septembre permettant de concilier les deux visions. Les hommes qui proposent d'ouvrir pendant la fête de l'igname ne sont pas souvent sur l'île Ouen, qu'ils aient ou non un travail sur la Grande Terre. Il est possible que pour ces hommes la fête de l'igname soit un moment important pour lequel ils reviennent sur l'île et pêchent sur les Cinq Miles à cette occasion et souhaiteraient continuer à le faire. Les personnes en faveur d'une ouverture en hiver assurent en revanche que pour la fête de l'igname il est toujours possible d'aller pêcher ailleurs que sur les Cinq Miles et que l'hiver est la période

durant laquelle le plateau des Cinq Miles est le plus utilisé par l'île Ouen. Ce sont des hommes, principalement des pêcheurs, dont des membres du conseil des chefs de clan, qui se rendent sur le platier et le fréquentent souvent. Cette fréquentation, que l'on pourrait qualifier de moyenne correspond à des personnes se rendant sur les Cinq Miles environ deux fois par semaines en hiver pour y faire la pêche au dawa, et quelques fois par mois en dehors de cette saison. Cet espace représente pour eux une zone de pêche importante mais ce n'est pas leur zone de pêche privilégiée. Ils ne sont donc pas totalement dépendants de ces plateaux mais ceux-ci constituent tout de même pour eux un endroit important.

L'interdiction de toutes sortes de pêche durant l'été aurait probablement pour conséquence de faire baisser la fréquentation des plaisanciers. En effet la plupart d'entre eux venant plonger, ils le font de préférence lorsque l'eau est plus chaude. Cela ne les découragerait toutefois pas tous car certains pêchent déjà en hiver. Les pêcheurs professionnels seraient très touchés par cette réglementation. En effet c'est surtout durant cette période qu'ils pêchent le bossu dans cette zone, une fermeture en été aurait de lourdes conséquences sur la pêche de cette espèce.

« En hiver on ne vient jamais pêcher là. […] pas contre en été c'est un passage obligé pour les bossus, même si on a prévu d'aller ailleurs. » (pêcheur professionnel)

Ce type de réglementation correspond au terme de « réserve saisonnière » utilisé dans le code de l'environnement de la province Sud. Avant de pouvoir mettre en place une telle réserve, des arguments écologiques doivent prouver son efficacité. Pour qu'une réserve saisonnière ait un vrai impact il faut *« qu'une espèce particulière exploitée s'y concentre à une période de l'année pour une étape spécifique de son cycle biologique, étape pendant laquelle elle serait aujourd'hui ciblée et perturbée »* selon un biologiste marin. Savoir si les Cinq Miles sont une zone de reproduction ou de nurserie pour certaines espèces, comme l'indiquent des habitants, serait donc nécessaire pour la protection saisonnière de cet espace. L'inconvénient d'un tel mode de gestion est le même que celui expliqué pour les réserves tournantes : lors de l'ouverture à la pêche la pression est forte sur la ressource. En effet la période d'ouverture étant connue, les pêcheurs savent que la ressource sera abondante étant donné que la pêche a été interdite pendant plusieurs mois. Cet effet est tout de même moins important que dans le cas d'une interdiction sur plusieurs années et les espèces ciblées sont tout de même protégées.

Les options de gestion sur le plateau des Cinq Miles sont donc multiples, que ce soit à propos du type d'usager ou d'un découpage spatial ou temporel. En plus de la proposition ou du refus des différents modes de protection qui ont été présentés, un paramètre supplémentaire semblait se détacher, il s'agît de la surveillance de cet espace. La partie suivante s'intéresse à ce paramètre de gestion qu'il s'ajoute ou non à la mise en place d'une aire protégée suivant les règles vues précédemment.

F. Augmenter la surveillance sur cet espace

La question de la surveillance est très souvent revenue au cours des entretiens menés avec les habitants de l'île Ouen. Ce thème n'était pas inscrit dans le guide d'entretien mais 21 personnes l'ont abordé spontanément. Comme présenté sur la Figure 25 les avis sont partagés quant à l'acteur qui prendrait en charge cette surveillance.

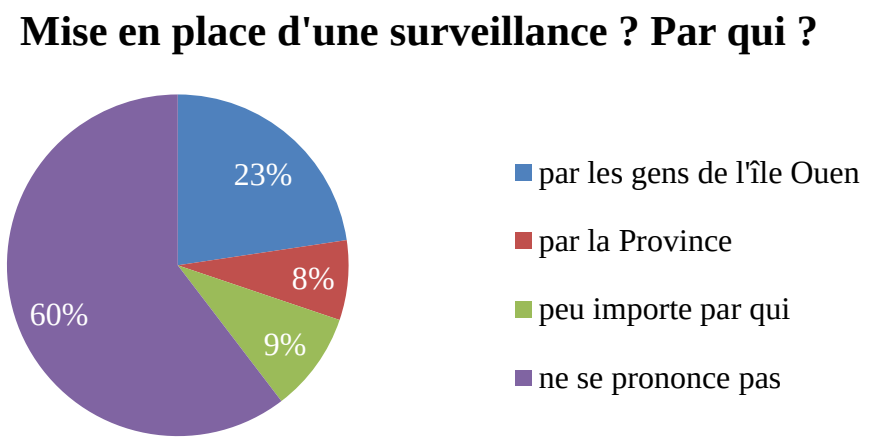

Figure 25 : Diagramme circulaire présentant les pourcentages en faveur de chaque acteur proposé pour la surveillance du Plateau des cinq miles

Le terme de « surveillance » est ici à comprendre comme un contrôle du suivi de la réglementation, effectué par une ou deux personnes. Ce contrôle serait mis en place uniquement sur la zone des Cinq Miles mais certains habitants y incluent les îlots adjacents comme Mato par exemple. Les arguments en faveur d'une surveillance, peu importe par qui elle est assumée sont principalement de deux types. Cela rejoint les deux types de justifications en faveur d'une protection du plateau des Cinq Miles : d'un point de vue environnemental il faut mettre en place une surveillance pour que les interdits déjà en place ou ceux à venir soit respectés et que les espèces soient préservées.

« Comme il n'y a personne pour surveiller, ils font ce qu'ils veulent, ils se servent [les plaisanciers]. » (femme, île Ouen, maman, ne pêche pas aux Cinq Miles).

C'est cette absence de surveillance qui pousserait même les usagers à avoir de mauvaises pratiques de pêche. En effet en l'absence de surveillance ils savent que les sanctions promises ne seront pas appliquées et se sentent alors libres de ne plus respecter les règles.

D'un autre côté, la surveillance est aussi demandée parce que le Plateau n'est pas visible depuis la tribu, les habitants n'ont donc pas de prise sur cet espace qu'ils considèrent comme chez eux.

« Et puis la tribu elle est là, on ne peut pas voir ce qui ce passe de l'autre côté. » (femme, île Ouen, maman, pêche aux Cinq Miles)

Ce terme de « voir » est important car il illustre bien le fait que les habitants ont besoin d'être proches de cet espace. S'ils ne peuvent le toucher ou s'y rendre, le fait de ne pouvoir pas le voir non plus rajoute de l'inquiétude. Tout est alors possible sur un espace qui selon eux appartient pourtant à l'île Ouen.

Si la plupart des habitants ne se sont pas prononcés sur le type de surveillance qu'ils souhaitaient, 40% d'entre eux affirmaient vouloir une surveillance. Parmi ces personnes, certains se prononçaient en faveur d'une surveillance par la province Sud et d'autres par des habitants de l'île Ouen. Ces deux propositions sont détaillées dans la partie qui suit.

a. Par des gens de l'île Ouen

Vingt-trois pour cent des personnes interrogées ont énoncé l'idée que les habitants de l'île Ouen eux-mêmes pourraient prendre en charge la surveillance du plateau des Cinq Miles.

En effet une telle surveillance permettrait de créer des emplois locaux et impliquerait les habitants, surtout les jeunes, dans la protection de leur patrimoine. Un autre argument avancé est que seuls les habitants de l'île Ouen sont légitimes pour réaliser cette surveillance.

> *« Il ne faut pas que ce soit quelqu'un qui n'est pas d'ici, sinon on va lui dire : t'es qui, moi je pêchais depuis avant. » (homme, île Ouen, papa, pêche peu aux Cinq Miles)*

La surveillance par une personne extérieure ne serait pas comprise et pas acceptée car ces personnes interféreraient avec des pratiques anciennes de pêche. De plus, seuls les habitants de l'île Ouen connaissent bien cet espace et son fonctionnement et sont donc les plus aptes à le surveiller.

Ce sont des personnes très différentes qui se retrouvent derrière cette volonté commune d'implication des habitants dans la surveillance. Ils ne proposent pas d'carter la province Sud : en effet elle est désignée comme formateur des équipes de l'île Ouen ou employeur. Cette surveillance, si elle assumée par des habitants de l'île Ouen, ne pourra toutefois pas se mettre en place uniquement avec ces habitants.

> *« C'est fini le bénévolat. » (homme, île Ouen, vieux, pêche peu aux Cinq Miles, membre du conseil des chefs de clan, membre du comité de gestion)*

Comme l'illustre cette citation, les habitants souhaitent que cette surveillance fournisse des informations sur la fréquentation des plateaux mais permettent aussi de créer des emplois rémunérés. La création de ces emplois permet d'affirmer la participation de ces habitants à la gestion de l'espace : ils font partie du processus et ont une fiche de salaire pour le prouver.

Si cette forme de surveillance est la plus demandée par les habitants, ce n'est toutefois pas la seule. En effet certains habitant proposaient plutôt de renforcer la surveillance déjà mise en place par la province Sud.

b. Par des agents extérieurs à l'île Ouen

Ces agents passent fréquemment sur le plateau des Cinq Miles pour aller faire des patrouilles plus au Sud. Selon certains habitants de l'île Ouen leur présence n'est pas suffisante et il faudrait rajouter des équipes.

> *« Et puis le bateau de la protection du lagon c'est rare qu'il passe. » (femme de l'île Ouen, pêche parfois sur les Cinq Miles)*

Ce sentiment pourrait être expliqué par le mode de fonctionnement de la Protection du lagon. Ces agents organisent des contrôles opportunistes : ils vérifient que la limite des 40 kg par bateau de plaisance est respectée, ainsi que les tailles minimales et la capture d'espèces protégées. S'il n'y a pas de bateaux sur le plateau des Cinq Miles lorsqu'ils le traversent, ces agents continuent leur route vers le Sud afin de quadriller une plus large zone possible à chaque sortie. Même si la présence de ces gardes-nature n'est pas suffisante selon certains habitants, ils en reconnaissent l'utilité et souhaiteraient la voir se développer.

> *« Il faudrait plus de surveillance et par la province, même s'ils nous contrôlent ici, au moins on sait qu'il y a un contrôle. » (homme de l'île Ouen, pêche très fréquemment sur les plateaux)*

Le fait de savoir que la Protection du lagon est présente rassure ces habitants car leur ressource est alors protégée.

Certains habitants préféraient une surveillance par la Protection du lagon car ils pensent qu'elle serait plus souhaitable qu'une surveillance par des habitants de l'île Ouen.

> *« Une brigade de l'île Ouen pour moi c'est pas trop une bonne idée, eux se mettent en porte-à-faux vis-à-vis des gens de la tribu et de l'île des Pins. » (homme de l'île Ouen, travaille sur Nouméa).*

En effet les habitants chargés de la surveillance devront relever toutes les infractions, et donc aussi celles commises par les autres habitants de l'île. Cela peut amener des conflits entre les habitants eux-mêmes et cela amène aussi le risque que certains habitants soient privilégiés par rapport à d'autres, suivant les relations personnelles des personnes en charge de la surveillance.

Affecter une équipe entière de Protection du lagon à la seule surveillance et protection du plateau des Cinq Miles semble peu faisable à l'heure actuelle. En effet bien que cet espace représente une grande superficie, il n'occupe qu'une petite partie de tout le Grand Lagon Sud dont est en charge la province Sud. Il serait nécessaire de former des équipes supplémentaires et rien ne justifie à l'heure actuelle le besoin de se concentrer uniquement sur le plateau des Cinq Miles. En effet selon les gardes-nature ce n'est pas la zone où sont répertoriées le plus d'infractions.

Les propositions de scénarios pour gérer le plateau des Cinq Miles, jusqu'à celles pour uniquement le surveiller sont multiples et aucune ne fait l'unanimité. Les critères sur lesquels débattre et qui constituent ces scénarios sont l'espace, le temps et l'accès. Une typologie des attentes se dessine toutefois chez les habitants de l'île Ouen. Les pêcheurs se rendant peu sur les Cinq Miles voudraient fermer un des deux plateaux, ceux s'y rendant souvent voudraient un accès interdit pendant une période de l'année et ceux s'y rendant très fréquemment préfèreraient alterner les deux plateaux dans l'année. Les pêcheurs professionnels et les plaisanciers n'ont quant à eux pas porté d'idée de réserve et trouvent que n'est pas cela utile sur les Cinq Miles. Ils ne s'y opposent cependant pas, tant que la gestion choisie ne favorise pas un type d'usager en particulier et qu'ils sont libres de continuer leurs activités. S'il y a autant de propositions de protection différentes c'est donc parce qu'il y a beaucoup d'usages différents du plateau des Cinq Miles, même au sein de la tribu, mais aussi qu'aucun acteur ne semble envisager de restreindre ses usages. Pour les habitants de l'île Ouen le renoncement à une réserve qualifiée de « coutumière », donc gérée par les autorités coutumières de l'île, est déjà ressenti comme un premier pas vers le compromis.

Ces conclusions sont à tempérer du fait que plusieurs personnes semblaient encore incertaines de leur choix. Cette étude présentée à l'île Ouen, en clarifiant les positions de différents acteurs, a donné un nouveau souffle à la réflexion. En effet la restitution a permis de montrer aux habitants la diversité des scénarios et de mettre en avant les trois critères sur lesquels se pencher pour mettre en place une gestion particulière sur le plateau des Cinq Miles. Deux scénarios en particulier ont été proposés comme de possibles solutions, encore à débattre. Une de ces propositions a été spontanément proposée par les habitants tandis que l'autre est apparue au cours des entretiens après présentation des types d'aires protégées proposées par la province Sud. Par ailleurs, certains scénarios peuvent être écartés de la réflexion car ils ne sont portés par aucun usager, comme l'installation d'une réserve intégrale sur les deux Cinq Miles.

D'autres propositions de gestion, comme l'installation d'une réserve tournante, sont portées par plusieurs usagers mais n'ont pas d'efficacité sur l'état de la ressource. La partie suivante s'intéresse aux mesures de gestion qui sont envisageables à l'heure actuelle ainsi qu'aux conséquences de ne rien proposer. Des perspectives à plus grande échelle et plus long terme seront également exposées.

V. Conclusion de l'étude : propositions de mesures de gestion et perspectives

Si un compromis semble difficile à trouver dans l'état actuel, les nombreuses propositions de gestion démontrent un intérêt certain pour cet espace. Le travail réalisé sur Oundjo en 2010, présenté au point II.A, concluait que les différents acteurs préféraient laisser « le système en l'état » et ne pas formaliser la réserve au vue d'une coexistence « sans heurts véritables » (Leopold, 2009). Le cas du plateau des Cinq Miles est différent à plusieurs titres et notamment sur cette possibilité de laisser « le système en l'état ». En effet si aucune solution ne convient, il semble que ne pas proposer de solution ne convient pas non plus sur un espace où les tensions sont déjà présentes.

A. Des solutions de gestion face aux conséquences de laisser le système en l'état

Dans cette partie nous verrons quelles peuvent être les conséquences de ne pas proposer de mesure de gestion sur le plateau des Cinq Miles. Deux propositions de gestion qui pourraient éviter ces conséquences sont ensuite présentées.

a. Difficultés de ne pas proposer de mesure de protection pour le plateau des Cinq Miles

Des habitants qui ont le sentiment de ne pas être entendus

Comme vu dans les parties précédentes, la demande de « mise en réserve » date des années 80 et a été reprise plusieurs fois. Les habitants de l'île Ouen revenaient d'ailleurs souvent sur ce temps long et le fait que malgré une volonté exprimée rien n'était fait dans le sens d'une protection de cet espace.

> *« Les Cinq Miles depuis combien d'années… toi c'est le dernier, le prochain qui vient c'est fini, on veut que ça aboutisse. » (homme de l'île Ouen, travaille sur la Grande Terre, pêche peu aux Cinq Miles)*

Une nouvelle étude sur ce sujet serait sûrement mal acceptée par la population. Dans ce contexte il est important de proposer des mesures de gestion qui pourront être discutées par la suite. La volonté des habitants est mieux comprise, même si elle ne constitue pas un avis unanime et reste donc difficile à satisfaire. Les habitants peuvent voir que leur demande est prise en compte grâce à la présentation orale de ce travail, la mise à disposition de ce rapport et la création d'un poster. Toutefois si cela ne découle sur aucune mesure concrète, ce travail ne sera pas perçu

comme une avancée et les habitants auront toujours le sentiment de ne pas être écoutés ou compris. Cette volonté de protection s'exprime aussi dans la multiplicité des scénarios proposés : les habitants proposent des solutions, même si elles restent à discuter ; ils ne sont pas passifs face à cette question.

> *« Si on fait pas les deux on fait un. Si on ne fait pas le premier on fait le deuxième ». (homme de l'île Ouen, pêche peu sur les Cinq Miles)*

Pour cet habitant comme pour d'autres, plusieurs scénarios pourraient convenir du moment qu'il est accepté par la tribu et qu'une mesure concrète est mise en place.

Une possible augmentation des conflits dans la zone

Laisser le système tel qu'il est pourrait avoir une autre conséquence, en effet des conflits sont déjà présents dans la zone. Le risque est qu'ils augmentent du fait que les habitants décident de *« faire leur loi »*. Selon un plaisancier ce cas de figure c'est déjà présenté à l'île Ouen au niveau de la Baie Tranquille. Cette baie était fréquentée par les plaisanciers et les pêcheurs professionnels car elle offre un abri en cas de forte houle. Les conflits ayant été de plus en plus nombreux entre les habitants de l'île Ouen et les autres usagers, ces derniers auraient petit à petit arrêté de s'y rendre. Aujourd'hui il est très rare de voir des bateaux dans cette baie et les conflits ne sont plus d'actualité. Un tel scénario n'est pas à souhaiter sur les Cinq Miles pour plusieurs raisons. Tout d'abord, si les habitants de l'île Ouen décident de chasser les autres pêcheurs, cela augmentera les tensions entre les gens et pourra causer de lourds dégâts. Ensuite il est possible que façon de revendiquer un territoire fonctionne moins bien sur le plateau des Cinq Miles. La zone est plus éloignée de la tribu, les habitants s'y rendent moins fréquemment et les autres usagers sont très nombreux.

Un écosystème qui peut se dégrader

Si l'on se place uniquement du point de vue de l'écosystème, le laisser en l'état pourrait également avoir des conséquences multiples. L'étude biologique menée en 2011 concluait à un bon état général de l'écosystème mais un écosystème peut être en bonne santé alors que les espèces commerciales ont disparu et sont remplacées par d'autres, occupant la même place dans la chaîne trophique.

> *« Les espèces qui se mangent seront remplacées par les espèces qui ne se mangent pas parce qu'elles sont gratteuses [ayant la gratte, une maladie qui se transmet à l'homme], mais qui prennent la même place dans le système. » (biologiste marin de l'université de Nouvelle-Calédonie)*

Cette étude démontrant, déjà en 2011, un impact de la pêche sur les espèces commerciales, il est possible que cet impact aille grandissant. Une étude suivant le même protocole sera menée en 2017 pour comparer la qualité de l'écosystème et l'état des ressources commerciales. L'appel d'offre lancé par la province Sud pour réaliser cette étude est présenté en Annexe 11. Il est aussi important de préciser que l'étude de 2011 concluait qu'une réserve n'était pas nécessaire sur cet espace si le niveau de pression restait le même. Or au vu de différentes études réalisées sur le Grand Lagon Sud (Jollit, 2010) ainsi qu'aux dires de très nombreux usagers, cette pression ne fait qu'augmenter avec les années.

Le fait de ne pas protéger les Cinq Miles pourrait donc avoir pour conséquence une diminution des espèces, commerciales ou non. La diminution des espèces commerciale aurait également des impacts directs sur les pêcheurs, de l'île Ouen ou non, qui vivent de la pêche.
De plus, la diminution des espèces commerciales n'aurait pas qu'un impact sur les communautés de pêcheurs mais également sur la capacité de l'écosystème à résister à un stress.

> *« La différence avec un récif qui n'est pas du tout impacté c'est qu'il a une résilience plus faible. » (biologiste marin de l'université de Nouvelle-Calédonie)*

Comme l'illustre la citation ci-dessus, un récif aura plus de mal à répondre à une perturbation s'il est déjà impacté. L'écosystème peut donc être actuellement en bonne santé si on le compare aux autres écosystèmes similaires en Calédonie, sans pour autant avoir la même résistance face à un cyclone ou à l'augmentation de la pression de pêche. Dans un contexte de changements climatiques où la montée des eaux, leur réchauffement et l'augmentation des phénomènes extrêmes vont croissant, cette résilience est un paramètre important à prendre en compte.

La solution de laisser le plateau des Cinq Miles sans protection particulière est donc possible mais comporte des risques. De plus, si cet espace n'est pas particulièrement menacé ou s'il n'abrite pas une biodiversité exceptionnelle il est considéré comme une source de nourriture et de revenu importante. Mettre en place des mesures qui permettent de diminuer la pression de pêche sans pour autant l'annuler permettrait à la ressource de perdurer et aux activités de se maintenir. Face à ce constat et suite aux échanges avec la population et les agents de la province Sud, deux propositions de scénarios sont envisagées.

b. Deux propositions de gestion envisageables avec les AMP actuelles

Comme présenté au point IV.A, le parc provincial ne propose pas une échelle adaptée à la gestion de l'environnement sur le plateau des Cinq Miles. Une réserve intégrale semble également inadaptée à un espace de passage où les activités économiques et de subsistance sont bien présentes. Si ces deux types de protection ne sont pas adaptés, la réserve naturelle et l'AGDR restent à discuter.

Une réserve naturelle saisonnière sur les deux plateaux

Vingt-sept pour cent des habitants de l'île Ouen qui ont été interrogés ont proposé de mettre en place une réserve naturelle saisonnière. C'est donc autant que le nombre de personne souhaitant exclusivement une interdiction de pêche pour tous sauf les habitants de l'île Ouen. Au sein de cette réserve saisonnière la pêche serait interdite à tous sur les deux plateaux pendant les mois d'été d'octobre à mars. Cette période proposée par certains habitants pour l'interdiction de pêche correspond à celle pendant laquelle ils utilisent assez peu le Plateau. Parmi les 27% qui portent l'idée de réserve saisonnière 29% proposent de laisser la pêche autorisée pendant le mois de mars. La fête de l'igname a lieu sur l'île Ouen le 19 mars de chaque année et est une des plus importantes de la culture kanak (Leblic, 2002). A cette occasion les pêches sont plus nombreuses, que ce soit à destination de dons vers la Grande Terre, des échanges, de la vente ou de l'autoconsommation. La période sur laquelle les 27% se rejoignent est donc une interdiction de pêche pendant les mois d'octobre à février inclus.

Une saisonnalité devrait réduire la pression de pêche pendant une partie de l'année tout en permettant le maintien d'une activité le reste du temps. Pour que cette protection ait un effet

sur la ressource il est nécessaire d'interdire la pêche lors des périodes où les espèces sont les plus vulnérables. Or les périodes de reproduction ou de stade juvénile des espèces présentes sur les Cinq Miles ne sont pas bien connues et ne permettent pas de déterminer si les mois d'octobre à février sont les plus indiqués. Des connaissances sont nécessaires pour connaître le cycle de vie des espèces et déterminer à quel moment de l'année elles seraient le plus vulnérables sur le plateau des Cinq Miles.

La saison choisie pour cette protection reste donc à discuter, et ce d'autant plus que certains acteurs pourraient s'opposer à cette idée de protection ainsi qu'à la période proposée. Les pêcheurs de l'île Ouen qui fréquentent assidument le Plateau, les pêcheurs professionnels et certains plaisanciers devront changer leurs habitudes. Les pêcheurs de l'île Ouen qui le fréquentent toute l'année devront changer de zone de pêche en été et cela pourrait être mal accepté. Des discussions sont encore nécessaires au sein de la tribu pour déterminer si ces contraintes peuvent être surmontées. Les mêmes contraintes se retrouvent pour les pêcheurs professionnels dont l'activité principale sur le plateau des Cinq Miles est la pêche au bossu en été. Des réunions avec le syndicat des pêcheurs professionnels seront nécessaires pour déterminer la faisabilité d'un tel scénario. Les plaisanciers se rendent quant à eux fréquemment sur les plateaux en été pour la chasse sous-marine, saison où la température de l'eau est plus propice à cette technique de pêche. Une interdiction de pêche à cette période pourrait changer ces habitudes mais n'aurait pas pour conséquence un arrêt total de cette activité. Afin de savoir si les plaisanciers de la Grande Terre seraient vraiment contre une telle gestion une enquête publique pourrait être menée.

La proposition d'interdire la pêche d'octobre à février inclus est donc portée par beaucoup d'habitants mais ne fait pas l'unanimité. Des discussions sont nécessaires au sein de la tribu et avec les autres usagers pour déterminer si les contraintes qu'elle impose sont surmontables. Des connaissances sur le cycle de vie des espèces sont nécessaires avant même ces discussions pour déterminer l'effet d'une telle gestion sur la ressource.

Un deuxième scénario a aussi été envisagé et a suscité des réactions intéressées lors de la restitution aux habitants. Ce scénario est né au court des entretiens et n'a pas été proposé directement par les personnes interrogées.

Une réserve naturelle ou une AGDR sur le premier plateau dans laquelle seule la pêche sous-marine est interdite

Au cours des entretiens nous étions amenés à présenter les aires protégées de la province Sud une fois que les personnes avaient donné leur avis sur la mise en protection. Présenter les cadres de ces aires protégées permettait de mieux comprendre les attentes des habitants et de savoir si une de ces solutions leur convenait. Le fait de pouvoir cibler une pratique de pêche semblait intéresser certains habitants qui ont proposé d'interdire la chasse sous-marine sur les deux plateaux toute l'année. Le scénario retenu serait une interdiction de cette technique de pêche tout au long de l'année mais pour le premier plateau uniquement. En effet les plaisanciers pratiquant presque exclusivement cette technique pourraient se sentir lésés si elle était interdite sur l'ensemble de l'espace. Une telle mesure n'aurait pas d'impact sur l'activité des pêcheurs professionnels qui ne sont déjà pas autorisés à pratiquer ce type de pêche en province Sud. Les pêcheurs de l'île Ouen pratiquent eux aussi la chasse sous-marine sur cet espace mais les Cinq Miles n'apparaissent pas comme la zone privilégiée pour cette activité.

Du point de vue de l'écosystème certaines espèces principalement pêchées par cette technique pourraient voir leur densité augmenter. Les loches (*Plectropomus spp*) et les picots (*Siganus spp*) pourraient notamment voir leur population augmenter, même s'ils peuvent aussi être pêchés à la ligne. Les pêcheurs professionnels s'ils pratiquent la pêche à la ligne ne se rendent que rarement autour du premier plateau et se concentrent sur les bossus (*Lethrinus atkinsoni*). Les dawas (*Naso unicornis*) et les perroquets (*Scarus spp*) sont quant à eaux beaucoup pêchés au filet et ne profiteraient peut-être pas de cette protection. Un effet indirect pourrait toutefois leur être bénéfique, la diminution du nombre de bateau faisant également diminuer le bruit et la pollution sur cet espace.

Les deux propositions de gestion présentées ne sont donc pas idéales mais elles sont intéressantes à discuter pour la gestion du plateau des Cinq Miles. Si un de ces scénarios est choisi par la tribu de Ouara il pourra être nécessaire de faire une enquête publique afin de vérifier si les autres usagers accepteraient ce mode gestion ou si des ajustements sont nécessaires. De manière générale le travail présenté ici s'inscrit dans un processus toujours en cours. Une deuxième étude sur l'état de l'écosystème sera menée en 2017 suivant le même protocole, comme indiqué dans l'appel d'offre en Annexe 11. Une explicitation des mécanismes d'une AGDR et une rencontre avec le comité de gestion de Thio, sont à envisager. En effet l'AGDR en Port Bouquet à Thio s'est construite en partant d'une demande des tribus pour ensuite être formalisée par la province Sud au vue des enjeux environnementaux de la zone. Un travail de négociation sera sans doute aussi nécessaire entre les différents acteurs pour déterminer quel scénario serait le mieux accepté par tous, même si aucun ne fait l'unanimité.

Avant la négociation des connaissances supplémentaires sont cependant nécessaires afin de justifier de l'intérêt écologique de chaque scénario. Ces connaissances pourraient être obtenues par des études scientifiques menées par l'IRD ou des bureaux d'étude indépendants. Au vue de l'intérêt des habitants de l'île Ouen pour cette zone et de leur volonté de s'impliquer dans sa gestion, d'autres méthodes d'obtention de ces connaissances sont ici proposées. Ces « suivis participatifs » permettent aux populations locales d'être acttrices de leur environnement et de participer à l'amélioration des connaissances sur celui-ci pour ensuite pouvoir utiliser ces données à l'appui du scénario de gestion qui leur semble le plus approprié. Deux propositions de suivis sont développées dans la partie suivante. Elles

B. Une implication des populations dans la gestion de leur environnement

Un suivi participatif des récifs coralliens est mis en place par l'Œil, en collaboration avec le CCCE. Il s'agit du projet ACROPORA mis en place depuis 2013 et qui compte notamment trois stations sur l'île Ouen (OEIL, 2015). Des bénévoles des tribus se réunissent une fois par an et apprennent à reconnaître les espèces de coraux ainsi que leur état de santé pour mieux suivre leur évolution. Ce même type de suivi pourrait être utilisé pour obtenir des informations sur la fréquentation du Plateau ou son état de santé.

a. Evaluation de la fréquentation du plateau des Cinq Miles

En effet comme vu au cours de l'analyse, de nombreux habitants de l'île Ouen, mais aussi certains pêcheurs professionnels, affirment que le plateau des Cinq Miles est très fréquenté par les plaisanciers. Les termes *« beaucoup »* ou "très nombreux" sont souvent non précisés et ne permettent pas de se rendre compte de la pression exercée sur ces récifs. Un suivi participatif, qui impliquerait des habitants de l'île Ouen, pourrait permettre de pallier ce manque de connaissance. Plusieurs personnes de l'île proposent de mettre en place une surveillance des plateaux. Le travail de surveillanceserait de noter le nombre de bateaux circulant ou s'arrêtant sur les Cinq Miles. Un tel suivi pourrait être réalisé par des jeunes de la tribu, formés au préalable par des gardes-nature. Plusieurs habitants souhaitent voir mettre en place ce suivi en argumentant que cela créerait des emplois sur l'île Ouen.

> *"Il faut installer un mec de ici. Un mec de la tribu pour surveiller l'endroit, pour gérer la… ben la réserve quoi. […] Surtout ça fait des emplois pour tous les petits jeunes qui sont ici." (homme, île Ouen, fréquente peu les Cinq Miles)*

La formation consisterait surtout à trouver un accord sur le type de données à relever et la forme des fiches de données. Les informations à noter pourraient concerner le nombre de bateaux, une description rapide (moteur et/ou voile), le temps passé sur les Cinq Miles, la localisation (premier ou deuxième platier)… Ces fiches devront être assez faciles d'utilisation une utilisation rapide par les habitants impliqués mais aussi être pensées en vue de l'analyse ensuite par des agents de la province. La création d'une base de données fonctionnelle aiderait grandement à l'utilisation a posteriori de ces données. En effet la responsable des garde-nature de la province Sud regrette déjà que beaucoup de données prises par les gardes-nature aient été perdues sans jamais être utilisées.

L'évaluation de la fréquentation par suivi participatif présente plusieurs avantages en plus de l'apport de connaissance sur cet espace. En effet elle permettrait d'impliquer les populations dans la gestion de leur environnement, ce qui est la finalité de la création des comités de gestion. Le rapprochement des gardes-nature avec la population, facilitant l'instauration d'une relation de confiance et d'échange est également un point positif. La question se pose toutefois du financement d'une telle mesure. Lors de la restitution de ce travail aux habitants certains affirmaient que ce travail ne pourrait se faire sans contrepartie financière.

> *«C'est fini le bénévolat. » (homme, vieux de l'île Ouen, membre du comité de gestion)*

Plusieurs mécanismes existent et restent à explorer et à discuter pour permettre ce financement. En effet des organismes intéressés par ce type de données, comme l'IRD ou la province Sud, pourraient apporter des financements mais il est probable qu'il faille alors élargir la zone sur laquelle les données sont relevées. La commune du Mont Dore ou le Gouvernement pourraient également être intéressés pour participer à un projet de ce type, alliant développement économique, protection de l'environnement et implication des populations locales.

Si la fréquentation des usagers du Plateau est une information essentielle, elle est à mettre en relation avec les quantités pêchées par ces usagers. La fréquentation pourrait permettre d'avoir une idée de la pression de pêche qu'il y a sur les Cinq Miles. Pour avoir une bonne estimation des quantités pêchées correspondant à cette pression, la connaissance du nombre de poissons de chaque espèce pris en moyenne par sortie est nécessaire.

b. Evaluation des quantités et des espèces pêchées

Les pêcheurs professionnels sont déjà tenus de déclarer les quantités pêchées de chaque espèce en indiquant la grande zone où ils se sont rendus. Les plaisanciers de Plum et Nouméa et les habitants de l'île Ouen pourraient participer à l'amélioration des connaissances de la même façon : en déclarant leur pêche. Cette information permettrait notamment de savoir si une interdiction de chasse sous-marine aurait un effet visible sur la ressource. En effet en compilant les informations sur l'espèce, la taille, la date et la méthode de pêche, il est possible de déterminer quelle technique a le plus d'impact. Pour les espèces qui sont pêchées à la chasse sous-marine ce suivi permettrait de constater si l'interdiction de cette technique permet d'augmenter la ressource. De façon plus générale une telle information apporterait beaucoup, surtout sur la zone du plateau des Cinq Miles où les études sont peu nombreuses. Les pêcheurs se rendant déjà sur la zone pour y prélever des ressources, cette évaluation ne demande pas d'effort supplémentaire mis à part le remplissage d'une fiche de pêche où seraient indiquées plusieurs informations. L'espèce, la taille, le lieu de la pêche (premier ou deuxième plateau, dessus du platier ou bords…) et la technique utilisée pourrait être les informations à indiquer. Ces informations seraient à discuter entre les pêcheurs qui ne souhaitent pas divulguer trop d'informations et les scientifiques ou gestionnaires qui voudraient faire des analyses à partir de ces données.

Les plaisanciers pourraient également participer à ce suivi participatif. La mairie du Mont-Dore pourrait être un bon point d'entrée pour organiser des réunions et informer les plaisanciers qu'un tel suivi est mis en place. La mise en place d'un tel suivi ne peut toutefois voir le jour avant qu'un projet ne soit monté pour les analyser. En effet si ces données ne sont pas utilisées et ne permettent pas de fournir une analyse, il est possible que les usagers se lassent et cessent le suivi.

Ces propositions d'évaluation de la ressource et de la fréquentation ont donc pour but d'augmenter les connaissances sur un espace encore peu étudié tout en développant l'implication des populations locales. En fonction du scénario de protection choisi certaines connaissances seront nécessaires tandis que d'autres apparaitront plus secondaires. Elles sont toutefois indispensables à une gestion concertée et efficace de l'espace. C'est d'ailleurs uniquement sur l'espace du plateau des Cinq Miles que la réflexion a été menée par les différents usagers. Si aucun scénario ne fait consensus, il est possible de chercher des solutions de gestion dans des perspectives plus larges. Les mesures de gestion de la partie suivante sont pensées sur un plus grand espace que le seul plateau des Cinq Miles et s'inscrivent dans une vision à long terme de la gestion de l'environnement en Calédonie.

C. Perspectives à plus grande échelle ou plus long terme

Les perspectives exposées ici ouvrent la réflexion sur de nouvelles façons de gérer l'environnement et pourraient indirectement répondre à la volonté de protection de l'environnement mais aussi de sauvegarde des usages sur le plateau des Cinq Miles. La première proposition pourrait être vue comme une réserve saisonnière qui ne s'appliquerait pas sur un espace particulier mais sur des espèces précises.

a. Vers une gestion globale de la ressource dans le Grand Lagon Sud ?

La réserve saisonnière, qui interdit la pêche sur une période de l'année, permet de protéger les espèces lors d'une phase de leur cycle de vie où elles sont vulnérables ou particulièrement menacées. Les différentes espèces de poissons ou mollusques, commerciaux ou non, n'ont pourtant pas des cycles de vie identiques. En interdisant la pêche une partie de l'année il est donc possible que certaines espèces soient protégées pendant la période où elles sont les plus vulnérables, mais pas toutes. Pour une protection plus efficace il sera intéressant de penser l'interdiction de pêche par espèce et non plus par espace. Chaque espèce sera donc interdite à la pêche pendant une période de l'année qui lui serait propre. Cette méthode est déjà mise en place en province Sud pour certaines espèces comme les crabes de palétuviers dont la vente et la pêche sont interdites du 1er septembre au 1er avril mais autorisées le reste de l'année. Etendre cette mesure à chaque espèce menacée par l'activité de pêche permettra un renouvellement constant de la ressource, sans pour autant interdire totalement son prélèvement. Afin d'augmenter son efficacité, des tailles minimales et maximales seront à respecter lorsque la pêche est autorisée. Cette gestion, si elle apparait plus complexe que celles déjà mise en place, serait « *l'optimum pour maintenir l'activité sur la zone.* » selon un biologiste de l'université de Nouvelle-Calédonie. Des données sur la biologie des espèces manquent toutefois pour l'instant en Calédonie pour pouvoir penser une telle gestion. Au vue des nombreux paramètres qu'il faudrait respecter (période, taille minimale, taille maximale, et ce pour chaque espèce), ce type de gestion n'est pas adapté au seul espace du plateau des Cinq Miles. Mettre en place cette réglementation au niveau du parc provincial du Grand Lagon Sud est cependant envisageable et cela aurait des répercussions directes sur la zone qui nous intéresse. Une telle gestion ne devrait pas beaucoup impacter les pêcheurs de l'île Ouen qui prennent déjà pour la plupart en compte cette saisonnalité des espèces.

> *« C'est saisonnier : l'hiver c'est les poulpes et la marée basse, l'été c'est la plonge aux trocas et la ligne. » (homme de l'île Ouen, papa, pêche peu sur les Cinq Miles)*

Les périodes indiquées par les habitants concernent « l'hiver » ou « l'été » sans plus de précisions. Une réglementation, si elle est mise en place, sera plus rigoureuse sur les dates d'ouverture ou non à la pêche mais ne devra pas impacter ces pêcheurs. Les plaisanciers de la Grande Terre ne respectent aujourd'hui pas tous ces saisons et devront changer leurs habitudes. La plupart des plaisanciers pratiquent la pêche sous-marine sur cet espace, cette méthode étant sélective il est aisé de choisir une espèce plutôt qu'une autre. Le responsable du bureau Sud des gardes-natures indique toutefois que le contrôle d'une telle réglementation sera très délicat. Le temps consacré à chaque contrôle devra être allongé et les gardes-natures devront recevoir une formation supplémentaire sur la reconnaissance des espèces. Pour pallier à ces difficultés techniques, plusieurs solutions peuvent être trouvées. Un guide regroupant des descriptions de chaque espèce ainsi que la saison à laquelle elles peuvent être pêchées devra être fourni à chaque plaisancier ainsi qu'au gardes-natures. Les saisons de pêche seront choisies en fonction des cycles de vie des espèces mais les dates choisies seront faciles à manipuler : début ou fin du mois par exemple. Une certaine souplesse sera de mise pendant les premières années d'installation de cette réglementation. Si malgré cela les difficultés techniques empêchent la mise en place de cette gestion par espèces, une gestion par genre ou même par famille pourrait être imaginée. La précision serait alors réduite et la protection moins efficace mais la reconnaissance des individus en serait facilitée et ainsi le contrôle.

Les pêcheurs professionnels pourront ou non être eux aussi soumis à ces saisons, la question de leur implication restant un paramètre important à déterminer. En effet il n'existe pour l'instant pas de quotas pour les professionnels de la pêche qui ne sont donc soumis à aucune restriction mis à part pour les espèces protégées et les zones de réserve. Proposer des saisons de pêche pour tous apparait plus équitable mais pourrait amener des tensions avec les professionnels.

Ce mode de gestion s'il apparait comme le plus pertinent du point de vue écologique semble compliqué à mettre en place. Un agent de la direction de l'environnement de la province Sud affirme cependant qu'il est souvent reproché au Parc du Grand Lagon Sud de ne pas avoir de réglementation globale.

> *« Et puis ça répond bien à cette demande qu'on a régulièrement de ok on a un parc qui est inscrit, classé, [mais] sans réglementation particulière. » (agent de la direction de l'environnement de la province Sud)*

Une telle proposition permettrait en effet d'apporter une gestion cohérente sur tout le lagon sud tout en limitant indirectement l'activité de pêche sur le plateau des Cinq Miles. Le nombre d'usagers ne serait toutefois pas diminué, ou très peu, car la pêche resterait permise toute l'année. La gestion par espèces ne répond donc pas à la volonté de certains habitants de l'île Ouen d'une reconnaissance coutumière du plateau des Cinq Miles. Des exemples de gestion environnementale qui donnent plus de poids au caractère coutumier d'un espace existent pourtant ailleurs en Calédonie.

b. Une construction de nouvelles modalités de gestion de l'environnement sur l'espace maritime ?

En province Nord il existe depuis 2014 une aire marine protégée intitulée « Aire de gestion durable des ressources de Kan-Gunu » sur la zone dite du Plateau des massacres (Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie, 2014). La pêche aux holothuries suit une réglementation à part de celle des autres espèces qui n'ont pas de restrictions particulières. Le comité de gestion, instance en charge de la gestion de cet espace, intègre des pêcheurs professionnels, des coutumiers, des élus de la mairie et des techniciens de la province Nord. Chaque année un comité technique, composé de pêcheurs professionnels et de techniciens de la province Nord, évalue la ressource en holothurie et décide du Total Autorisé de Capture (TAC) pour les deux seules espèces d'holothuries autorisées à la pêche. Lorsque ce quota est atteint, la pêche est fermée pour le reste de l'année et un nouveau TAC est décidé pour l'année suivante.

Ce type de gestion, même s'il n'est pas applicable en l'état au cas du plateau des Cinq Miles, montre que d'autres façons de penser la gestion de l'environnement peuvent exister. Dans ce cas les autorités coutumières participent activement à la gestion de l'environnement car elles font partie des instances qui décident des dates d'autorisation ou non de la pêche. Les comités de gestion en province Sud sont un premier pas vers cette gestion par les populations de leur propre espace de vie. Leur accorder plus de poids dans la prise de décision serait peut-être la prochaine étape permettant de concilier protection de l'environnement et reconnaissance de la culture kanak. L'équilibre est toutefois délicat à trouver entre cette reconnaissance légitime et le fait qu'aujourd'hui la zone du plateau des Cinq Miles est classée Domaine Public Maritime (DPM) et de ce fait accessible à tous type d'usager.

Dans le cadre de la reconnaissance foncière, certains espaces terrestres sont reconnus coutumier. L'accord de Nouméa stipule aussi que « La question de la zone maritime sera également examinée dans le même esprit ». Une réflexion sur la reconnaissance des droits coutumiers sur les espaces lagonaires en général, dont le plateau des Cinq Miles, est alors possible. Le code de l'environnement de la province des Iles, aujourd'hui en cours de rédaction, pourrait reconnaître des « aires coutumières » même si c'est encore en discussion. Pourtant dans le cas où des zones maritimes seraient reconnues coutumièrement, il n'est pas certain que le plateau des Cinq Miles puisse en faire partie. En effet les récifs en face de la tribu de Ouara sont reconnus, aujourd'hui officieusement, comme faisant partie du territoire de la tribu et peu d'étrangers viennent y pêcher. C'est toutefois différent pour le plateau des Cinq Miles qui est proche de Nouméa et utilisé par beaucoup d'usagers. Une reconnaissance pourrait tout de même se faire, dans le cas où elle n'influerait pas sur les pratiques des pêcheurs professionnels ou des plaisanciers de la Grande Terre. A cela s'ajoute le fait que la population de l'île Ouen est très liée avec celle de l'île des Pins, de Yaté ainsi que de Saint-Louis et Conception. Les mouvements de population sont fréquents entre ces populations, au travers des mariages ou des travailleurs allant sur la Grande Terre. Il est dès lors difficile de déterminer ce que signifie « être de l'île Ouen » et donc difficile de déterminer à qui reviendrait la gestion de cet espace.

Le référendum prévu en 2018 suite aux accords de Nouméa rajoute de l'incertitude mais aussi de nouvelles possibilités face à cette question. Les Calédoniens pourront décider d'aller vers l'indépendance ou vers plus d'autonomie tout en restant rattachés à la France. Sur un territoire qui est encore en construction une évolution de la réglementation reste possible et est à conduire en accord avec la notion de « destin commun » propre à la Calédonie. Le point quatre du préambule de l'accord de Nouméa stipulant en effet que « L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun » (République française, 1998).

Bibliographie

AAMP, 2015. *Synthèse et chiffres clés relatifs aux aires marines protégées françaises*. Agence des aires marines protégées, Département appui aux politiques publiques, Service géomatique, p. 10.

ADRAF, *Qu'est-ce que les terres coutumières ?* Disponible sur Internet: http://www.adraf.nc/index.php?option=com_content&view=article&id=54& [Consulté le 09/08/2016].

Artaud H., 2014. De l'« efficacité » symbolique des interdits à leur fonctionnalité écologique. (6),.

Augier D., (dir.) P.W., 2015. *Etudes caribéennes n°15: Ressources marines: états des lieux, usages et gestion*. Editions Publibook, 308 p.

Bahuchet S., 2000. *Forêts des tropiques, forêts anthropiques*. Bahuchet P. de M. Serge; F.Grenand, P.Grenand (Éd.), Commission européenne-APFT, 132 p. Les Peuples des forêts tropicales aujourd'hui - rapport du programme APFT.

Bensa A., 1992. Terre kanak: Enjeu politique d'hier et d'aujourd'hui Esquisse d'un modèle comparatif. *Études rurales*, (127/128), pp. 107‑131.

Bensa A., Freyss J., 1994. La société kanak est-elle soluble dans l'argent... ? *Terrain*, (23), pp. 11‑26.

Bensa A., Leblic I., 2000a. *En pays Kanak: Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie*. Les Editions de la MSH, 388 p.

Bensa A., Leblic I., 2000b. Le chef kanak. In: *En pays Kanak : Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie*. Les Editions de la MSH, p. 32. Disponible sur Internet: https://books.google.com/books?hl=fr&lr=&id=XjqxkxqRZ68C&oi=fnd&pg=PR7&dq=Bensa+organisation+en+tribu&ots=AXBd4QtPB4&sig=vMRXejuXbn1GsvidoWyNhppObMk#v=onepage&q=tribu&f=false.

Bernard S., 2014. *La tortue verte : un indicateur des changements sociaux dans la commune de Yaté en Nouvelle-Calédonie ?* Mémoire de fin d'étude. Nouvelle-Calédonie, p. 99.

Bourdieu P., 1978. Sur l'objectivation participante. Réponse à quelques objections, Actes de la recherche en sciences sociales. pp. 67‑69.

Brugiere D., 1998. Aires protégées et diversité biologique au Gabon. *Bois et forêts des tropiques*, (255), pp. 45‑58.

Carret J.., Loyer D., 2003. Comment financer durablement le réseau d'aires protégées terrestres à Madagascar? Apport de l'analyse économique. Durban.

Charles A., Wilson L., 2009. Human dimensions of Marine Protected Areas. (66), pp. 6‑15.

Chauchat M., 2008. *Cahiers du Conseil constitutionnel n° 23 (Dossier : La citoyenneté). La citoyenneté calédonienne*. [Consulté le 09/08/2016].

Congrès de la Nouvelle-Calédonie, *L'Assemblée*. Le Congrès. Disponible sur Internet: http://www.congres.nc/assemblee/ [Consulté le 31/08/2016].

Coulon A., 1992. *L'école de Chicago*. Paris, PUF Que sais-je ?

Dufour F., Guidetti P., Francour P., 2007. *Comparaison des inventaires de poissons dans les aires marines protégées de Méditerranée: influence de la surface et de l'ancienneté.*

Dumez R., Roué M., Bahuchet S., 2014. Conservation de la nature : quel rôle pour les sciences sociales ? *Revue d'ethnoécologie*, (6),.

Faugère E., 2008. Mettre en mots, en nombres et en politique la nature néo-calédonienne. *Le Journal de la Société des Océanistes*, (126‑127), pp. 153‑166.

Féral F., Salvat B., D'Arcy P. (Éd.), 2014. *Gouvernance, enjeux et mondialisation des grandes aires marines protégées: recherche sur les politiques environnementales de zonage maritime: le challenge maritime de la France de Méditerranée et d'Outre-mer*. Paris, Harmattan, 216 p.

Guillon J.., Trescases J.., 1972. *Notice explicative sur la feuille de Prony*.

Hughes E.., 1996. *Le regard sociologique : essais choisis, textes rassemblés et présentés par CHAPOULIE J.-M*. Paris, Edition de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

IFRECOR Nouvelle-Calédonie, 2006. *Lagons et récifs*. Disponible sur Internet: http://www.ifrecor.nc/spip.php?article5 [Consulté le 13/03/2016].

Jollit I., 2010. *Spatialisation des activités humaines et aide à la décision pour une gestion durable des écosystèmes coralliens. La pêche plaisancière dans le lagon Sud-Ouest de la Nouvelle-Calédonie*. Université de la Nouvelle-Calédonie, 588 p.

Jollit I., Chabanet P., 2006. *Contribution à l'étude sur l'importance et l'évolution de la fréquentation spatiale du lagon Sud-Ouest de la Nouvelle-Calédonie par la pêche de plaisance.* ZoNéCo et IRD, p. 102.

Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie, 2014. *Délibération n° 2014-316/APN du 24 octobre 2014 portant création d'une Aire marine protégée (AMP) intitulée « Aire de gestion durable des ressources de Kan-Gunu » (AGDR de Kan-Gunu signifiant « dessus le plateau »)*.

Kayal M., Vercelloni J., Lison de Loma T., Bosserelle P., Chancerelle Y., Geoffroy S., 2012. Predator Crown-of-Thorns Starfish (Acanthaster planci) Outbreak, Mass Mortality of Corals, and Cascading Effects on Reef Fish and Benthic Communities.

Kulbicki M., Sarramégna S., Letourneur Y., Wantiez L., Galzin R., Mou-Tham G., Chauvet C., Thollot P., 2007. Opening of an MPA to fishing: Natural variations in the structure of a coral reef fish assemblage obscure changes due to fishing. *Journal of Experimental Marine Biology and Ecology*, 353 (2), pp. 145‑163.

Larousse, 2016. *Anthropologie*. Disponible sur Internet: http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/anthropologie/3893 [Consulté le 30/08/3016].

Le Gentil E., Brigand L., Alban F., Chlous F., David G., Levrel H., Ponsero A., Vaschalde D., 2015. *Contribuer à la gestion des aires marines protégées.Pratiques en sciences humaines et sociales*. Rapport de synthèse du séminaire de lancement des activités du GIS HomMer. Plouzané, Institut Universitaire Européen de la Mer, p. 72.

Lebigre J.., Decoudras P.., 2003. Réserver sa place : définitions kanak du concept de « réserve » de ressources naturelles vivantes. In: *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*. Nouméa (Nouvelle-Calédonie), p. 250. Iles et archipels, vol.32.

Leblic I., 2002. Ignames, interdits et ancêtres en Nouvelle-Calédonie. 114‑115 : Hommage à Jacques Barrau , pp. 115‑127.

Leblic I., 1999. Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie. In: *Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud*. Editions de l'IRD (ex-Orstom). Paris, Gilles Blanchet, p. 122.

Leopold M., 2009. *Projet COGERON 2008-2010 Organiser la cogestion des récifs et lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie. Quel avenir pour la pêche dan sle lagon de Vook-Hoohnê-Pwëëbuu ?* Livret. Nouvelle-Calédonie, IRD, Province Nord, IAC, UNC, IFREMER, p. 26.

MEDDE, 2014. *Stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées. Synthèse*. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, p. 24.

Mermet L., Billé R., Leroy M., Narcy J., Poux X., 2005. L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures Sciences Sociétés*, 13 (2), pp. 127‑137.

Mermet Laurent, 2011. Strategic Environmental Management Analysis: Addressing the Blind Spots of Collaborative Approaches. *IDDDRI*,.

Mézille V., 2016. *Des Ambassadeurs pour une protection renforcée du lagon*. Disponible sur Internet: https://www.province-sud.nc/content/des-ambassadeurs-pour-une-protection-renforcee-du-lagon [Consulté le 31/08/2016].

Millet M., 2004. *1878: carnets de campagne en Nouvelle-Calédonie. Précédés de La uerre d'Ataï, récit kanak*. Anacharsis Editions, 152 p.

Moenne M., 2011. *La place de la pêche dans les systèmes d'activités des ménages de pêcheurs de la zone Voh–Koné–Pouembout.* Mémoire de recherche appliquée. Nouvelle-Calédonie, IRD, IAC, SupAgro, CIRAD, COGERON, p. 117.

OEIL, 2015. *Suivi ACROPORA | Observatoire de l'environnement Nouvelle Calédonie*. Observatoire de l'environnement Nouvelle-Calédonie. Disponible sur Internet: http://www.oeil.nc/fr/page/suivi-acropora [Consulté le 28/09/2016].

Pelletier D., Charbonnel E., Licari M.-L., Lloret J., Riera V., Auscher F., Culioli J.-M., Le Niliot P., 2005. Synthèse des rencontres entre scientifiques et gestionnaires d'AMP. Rapport du projet LiteauII-AMP. Perpignan, 30 novembre et 1er décembre 2004. Disponible sur Internet: http://archimer.ifremer.fr/doc/00000/6797/ [Consulté le 25/10/2016].

province Sud, 2016a. Code de l'environnement de la Province Sud. pp. 36‑38.

province Sud, 2016b. *Code de l'environnement de la Province Sud. Article 211-8*.

province Sud, 2016c. *Code de l'environnement de la Province Sud. Article 211-10*.

province Sud, 2016d. *Code de l'environnement de la Province Sud. Article 211-12*.

province Sud, 2016e. *Code de l'environnement de la Province Sud. Article 211-16*.

province Sud, 2016f. *Code de l'environnement de la Province Sud. Article 341-30*.

province Sud, 2016g. *Délibération n° 10 167-2009/baps du 3 avril 2009 relative à la protection des tortues vertes (chelonia mydas), espèce protégée*.

province Sud, 2013. *Plan de gestion du grand lagon sud*. Nouvelle-Calédonie, province Sud, p. 31.

République française, 1998. *Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998*.

République française, 1999. *Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie*.

Rivierre J.-C., 1966. *Histoire des Angwèrèrè*. Disponible sur Internet: http://lacito.vjf.cnrs.fr/pangloss/tools/show_text.php?id=crdo-KDK_HIST_SOUND&idref=crdo-KDK_HIST [Consulté le 09/08/2016].

Rodriguez-Rodriguez D., Rodriguez J., Blanco J.., Abdul Malak D., 2016. Marine protected area design patterns in the Mediterranean Sea: Implications for conservation. 110 , pp. 335‑342.

Samia Bennaïssa, 2008. *Gestion participative du Domaine Public Maritime et des ressources en Nouvelle-Calédonie dans un contexte de patrimonialisation de l'environnement.*

Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie, 2014. *Charte du Peuple Kanak. Socle Commun des Valeurs et Principes Fondamentaux de la Civilisation Kanak*.

Tuau Mwéau C., 2015. *Hingo Yéc Pulo, Récit du requin blanc. L'histoire de Téâ Danimwa*. Expressions, 48 p.

Tyffen C Read, 2015. Population Structure, Migration and Habitat Ecology of the Green Turtle (Chelonia mydas) in the Grand Lagon Sud of New Caledonia. Disponible sur Internet: https://doi.org/10.13140/RG.2.1.1491.6240 [Consulté le 19/10/2016].

UNESCO, 2008. *Les lagons de Nouvelle-Calédonie, diversité récifale et écosystèmes associés. Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre d'un bien naturel.* p. 37.

UNESCO Centre du patrimoine, 1972. *La Convention du patrimoine mondial*. [Consulté le 09/08/2016].

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, 2015. *Des Accords de Matignon à l'Accord de Nouméa (1988 - 1998)*. Disponible sur Internet: https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article636 [Consulté le 09/08/2016].

Vigne A., 2000. *Les terres coutumières et le régime foncier en Nouvelle-Calédonie*. Mémoire de DEA sociologie du droit. Université Paris II, Panthéon-Assas, p. 76.

Wantiez L, Frolla P, Gouroparawa D, Keller F, 2012. *Etat initial du récif des 5 Miles Commune du Mont Dore*.

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ADCK : Agence de Développement de la Culture Kanak

AGDR : Aire de Gestion Durable des Ressources

ASGE : Analyse Stratégique de la Gestion Environnementale

CPS : Communauté du Pacifique

DENV : Direction de l'Environnement

DDR : Direction du Développement Rural

DITTT : Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres

DPM : Domaine Public Maritime

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

Œil : Observatoire de l'Environnement

SHOM : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Liste des Figures

Figure 1 : Localisation de la Nouvelle-Calédonie dans le monde et organisation de ce territoire en plusieurs îles. *Sources : DITTT - gouv NC* 3
Figure 2 : Carte de présentation des trois provinces de Nouvelle-Calédonie 4
Figure 3 : Schéma représentant la répartition des compétences en Nouvelle-Calédonie depuis la zone terrestre jusqu'aux fonds abyssaux. 5
Figure 4 : Carte de situation de l'île Ouen par rapport à Nouméa et Prony. 6
Figure 5 : Carte de situation des six zones constituant le Bien en série inscrit au Patrimoine Mondial avec un zoom sur la zone du Grand Lagon Sud. *Source : UNESCO.org* 8
Figure 6 : Schéma de l'organisation de la gestion du Grand Lagon Sud entre la province Sud et les trois comités de gestion. 9
Figure 7 : Situation par rapport à l'île Ouen des deux récifs formant le plateau des Cinq Miles. *Source : SHOM – gouv NC* 10
Figure 8 : Situation du plateau des Cinq Miles dans le Grand Lagon Sud. *Source : DITTT – gouv NC* 11
Figure 9 : Emplacement des zones habitées de Ouara et Koutuouré par rapport au Plateau des Cinq Miles. *Source : SHOM– gouv NC* 12
Figure 10 : Carte montrant d'où partent les différents acteurs se rendant au plateau des Cinq Miles et le nombre d'entre eux qui ont été rencontrés 18
Figure 11 : Diagramme circulaire présentant le nombre de personnes qui ont été interrogées lors d'un entretien formel ou lors d'une discussion informelle. 20
Figure 12 : Digramme en barre présentant la diversité des réponses données à la question « C'est quoi les Cinq Miles ? » et la proportion de chaque réponse 33
Figure 13 : Emplacement du récif de la légende de Wacondô. *Source : DITTT – gouv NC* ... 39
Figure 14 : Diagramme représentant les différentes fréquences d'utilisation des Cinq Miles par les plaisanciers interrogés 41
Figure 15 : Diagramme représentant le nombre de plaisanciers qui pratiquent les différents types de pêche sur les Cinq Miles. 41
Figure 16 : Quadrillage des zones de pêches utilisé par la DDR pour connaître les quantités prélevées par les pêcheurs professionnels 43
Figure 17 : Quantités (en kg) de certaines espèces marines pêchées dans la zone H8 par les pêcheurs professionnels 45
Figure 18 : Présentation schématique des différentes catégories d'acteurs pertinentes pour l'analyse 51
Figure 19 : Niveau d'infestation d'*Acanthaster planci* selon la plateforme de suivi participatif de l'IRD : Oreanet. *Source : http://oreanet.ird.nc/index.php/8-articles/4-cartes* 55
Figure 20 : Proportion des avis recueillis par rapport aux personnes ne souhaitant pas se prononcer 58
Figure 21 : Diagramme présentant le pourcentage d'habitants de l'île Ouen qui ont proposé chaque mesure de gestion. 60
Figure 22 : Taille des individus capturés lors de plusieurs campagnes de prélèvement entre 2012 et 2015 (Tyffen C Read, 2015) 62

Figure 23 : Cycle de reproduction des tortues vertes. *Source : groupement tortue marine France www.gtmf.mnhn.fr. Reproduction de Lanyon et al., 1989.* 63
Figure 24 : Pourcentage des habitants en faveur de chaque proposition de spatialisation de l'espace à protéger. 70
Figure 25 : Diagramme circulaire présentant les pourcentages en faveur de chaque acteur proposé pour la surveillance du Plateau des cinq miles 75

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Présentation des méthodes de recueil des données pour chaque catégorie d'acteurs ainsi que du lieu de l'enquête 18
Tableau 2 : Proportion de chaque type de personnes rencontrées parmi les habitants de l'île Ouen 20
Tableau 3 : Caractéristiques différenciant les plaisanciers, professionnels et pêcheurs de l'île Ouen 23
Tableau 4 : Avantages et inconvénients de chaque méthode pour aborder des plaisanciers ... 25
Tableau 5 : Nombre d'entretiens réalisés auprès de plusieurs institutions ou associations 27
Tableau 6 : Caractéristiques des associations de protection de l'environnement contactées pour cette étude 27
Tableau 7 : Présentation des informations regroupées pour chaque code dans l'analyse des discours des habitants de l'île Ouen avec le logiciel QDA Miner. 29
Tableau 8 : Présentation des informations regroupées pour chaque code dans l'analyse des discours des pêcheurs professionnels avec le logiciel QDA Miner. 29
Tableau 9 : Espèces pêchées sur le plateau des Cinq Miles par les habitants de l'île Ouen avec différentes techniques de pêche 34
Tableau 10 : Différents types de pêches pratiquées sur les 5miles par les personnes de la tribu 35
Tableau 11 : Pourcentage de certaines espèces marines pêchées dans la zone H8 par rapport aux pêches en province Sud en 2015 44
Tableau 12 : Citations d'entretiens pour illustrer les arguments écologiques utilisés pour la protection du plateau des cinq miles 52
Tableau 13 : Regroupements de verbatim illustrant l'inquiétude des habitants de l'île Ouen sur l'avenir de la ressource au plateau des Cinq Miles 56

Liste des Annexes

Annexe 1 : Délimitation du Domaine Public Maritime 97
Annexe 2 : Présentation des étapes de l'inscription des lagons de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial 98
Annexe 3 : Déclaration de création du comité de gestion de l'île Ouen 99
Annexe 4 : Carte de localisation des différentes aires marines protégées de la province Sud 101
Annexe 5 : Guide d'entretien pour les habitants de l'île Ouen 102
Annexe 6 : Guide d'entretien pour les plaisanciers de Plum et les pêcheurs professionnels. 104
Annexe 7 : Questionnaire à l'attention des plaisanciers de Plum 105
Annexe 8 : Poster présentant les résultats de l'étude sur les perceptions locales du plateau des Cinq Miles et des perspectives de mise en protection..... 107
Annexe 9 : La pêche sur le plateau des Cinq Miles : espèces, méthodes, quantité et origine des pêcheurs..... 108
Annexe 10 : Cahier des charges pour la consultation sur la conception d'un observatoire des pêches en province Sud. 110
Annexe 11 : Appel d'offre pour une deuxième étude biologique sur le plateau des Cinq Miles 115

Annexe 1 : Délimitation du Domaine Public Maritime

Source : http://www.affmar.gouv.nc

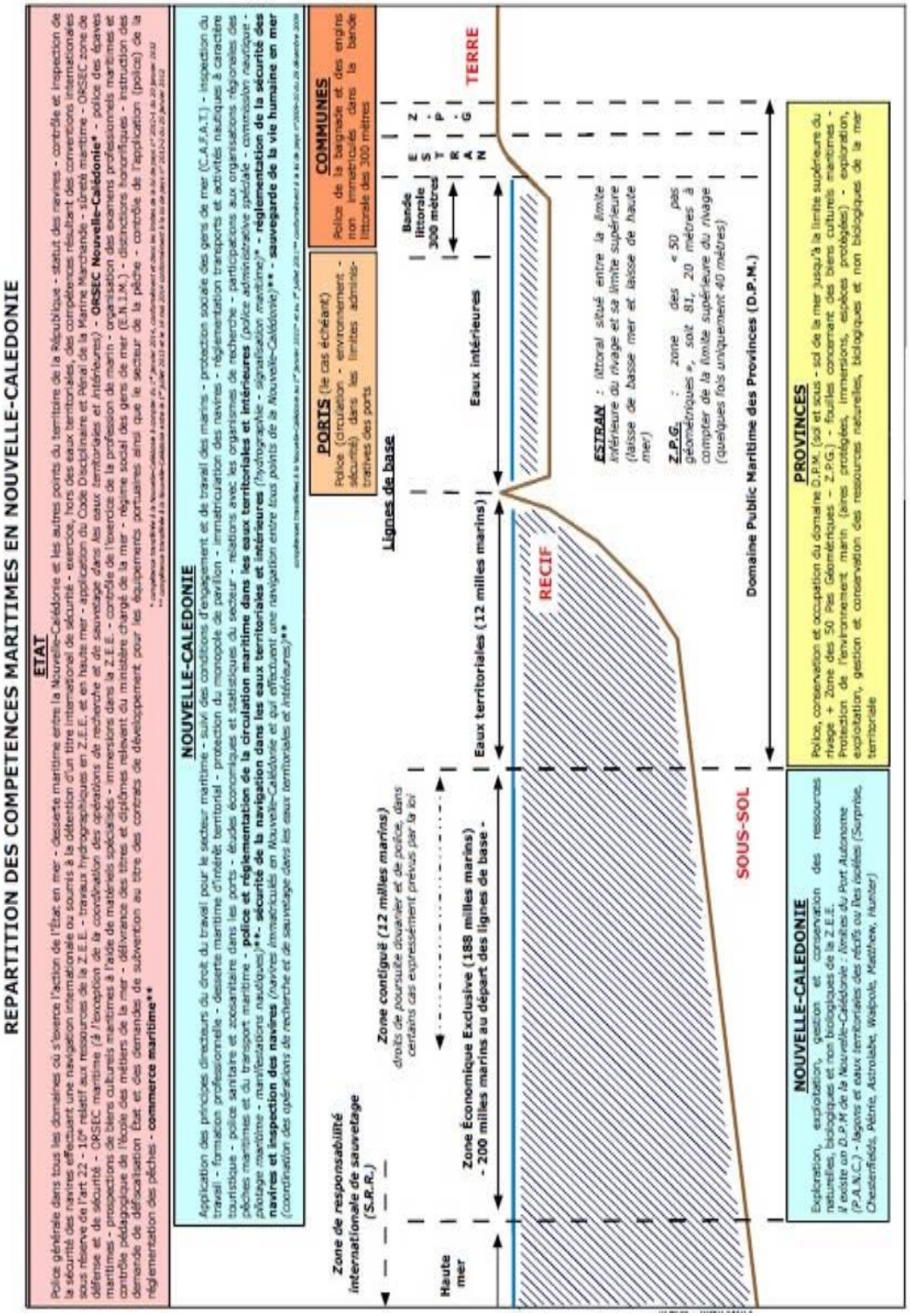

Annexe 2 : Présentation des étapes de l'inscription des lagons de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial

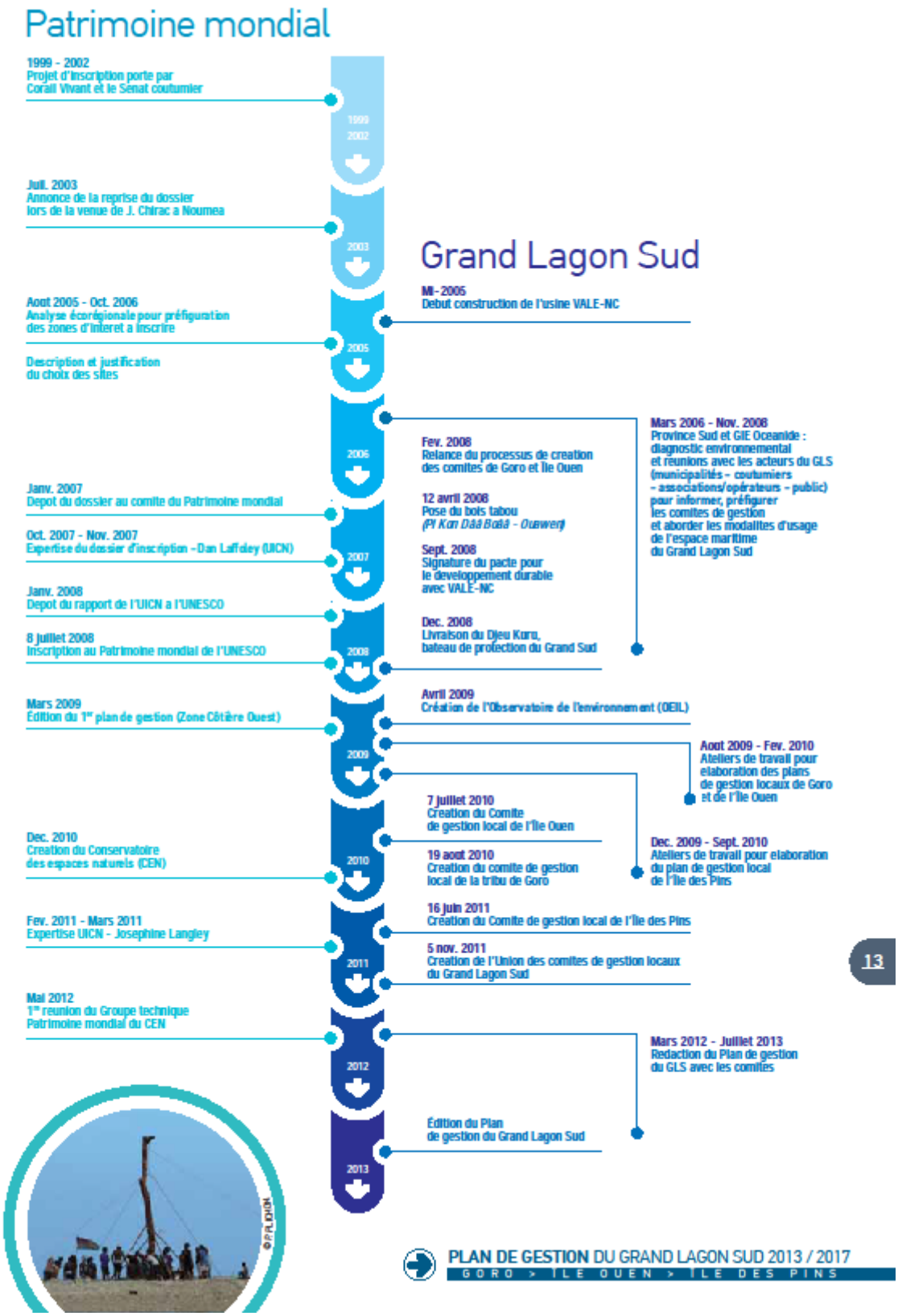

Annexe 3 : Déclaration de création du comité de gestion de l'île Ouen

DECLARATION d'ASSOCIATION Loi 1901

Monsieur le Haut – Commissaire,

Conformément à la loi du 1er juillet 1901 et à son décret d'application du 16 août 1901, nous déclarons la création de l'association dite :

Comité de Gestion Local de l'Île Ouen dont le siège est la maison commune de la tribu de Ouara – Île Ouen –98809 Mont-Dore.

Tél. : 88-90-18

Cette association a pour objet :

- De contribuer à la mise en place et au suivi d'un plan de gestion participatif destiné à préserver l'intégrité environnementale du Grand Lagon Sud de la Nouvelle-Calédonie inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- De participer à la concertation nécessaire avec l'ensemble des collectivités publiques compétentes à l'élaboration d'une politique de préservation du Grand Lagon Sud de la Nouvelle-Calédonie, chacune dans leurs zones de compétence ;
- De conduire une réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux sur les actions en faveur de la préservation de cette zone de la Nouvelle-Calédonie ;
- D'être une force de proposition pour la définition et la mise en œuvre d'un plan de gestion destiné à garantir l'intégrité de cette zone ;
- De favoriser la communication et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes et notamment des socioprofessionnels dont l'activité peut avoir un impact direct ou indirect sur le bien ;
- De favoriser toute action de communications et de sensibilisation en direction du grand public dans le cadre de la protection de l'environnement et du développement durable ;
- De promouvoir des actions et expériences de développement d'une politique locale durable ;
- De participer à la réflexion sur la gestion de la zone en concertation avec les autres comités de gestion locaux ;
- Le regroupement des intérêts des membres, le dialogue avec les pouvoirs publics, les services, les personnes ou associations concernées de Nouvelle Calédonie, de Métropole et de la région Pacifique.

Les personnes chargées de son administration sont :

Fonction	NOM – Prénom	Adresse complète	Profession	Nationalité
Président (83-37-65)	WADECLA Pascal	Tribu de Ouara - Île Ouen 98 809 Mont-Dore	Artisan	Française
Vice-président	MEI Joseph	Tribu de Ouara - Île Ouen 98 809 Mont-Dore	Sans emploi	Française
Secrétaire	WETHY Ursula	Tribu de Ouara - Île Ouen 98 809 Mont-Dore	Sans emploi	Française
Secrétaire Adjoint	WETHY Jérôme	Tribu de Ouara - Île Ouen 98 809 Mont-Dore	Sans emploi	Française
Trésorier	WETHY Arnaud	Tribu de Ouara - Île Ouen 98 809 Mont-Dore	Sans emploi	Française
Trésorier adjoint	KAPETHA Théophile	Tribu de Ouara - Île Ouen 98 809 Mont-Dore	Agent EC	Française

Ci-joint, dûment signés par nos soins et datés, les **statuts** et la **composition du bureau** de l'association.

Nous vous demandons de nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'expression de ma haute considération.

Fait à la maison commune de Ouara- Île Ouen - commune du Mont-Dore le 7 juillet 2010

signature du président ou des co-présidents signature (s) d'au moins un membre du bureau

Secretaire

Nous sommes avisés de l'obligation de **déclarer** à la DIRAG **toute modification** dans les statuts, titre, siège social, composition du bureau, **dans les 3 mois** suivants, à peine de nullité.

Annexe 4 : Carte de localisation des différentes aires marines protégées de la province Sud

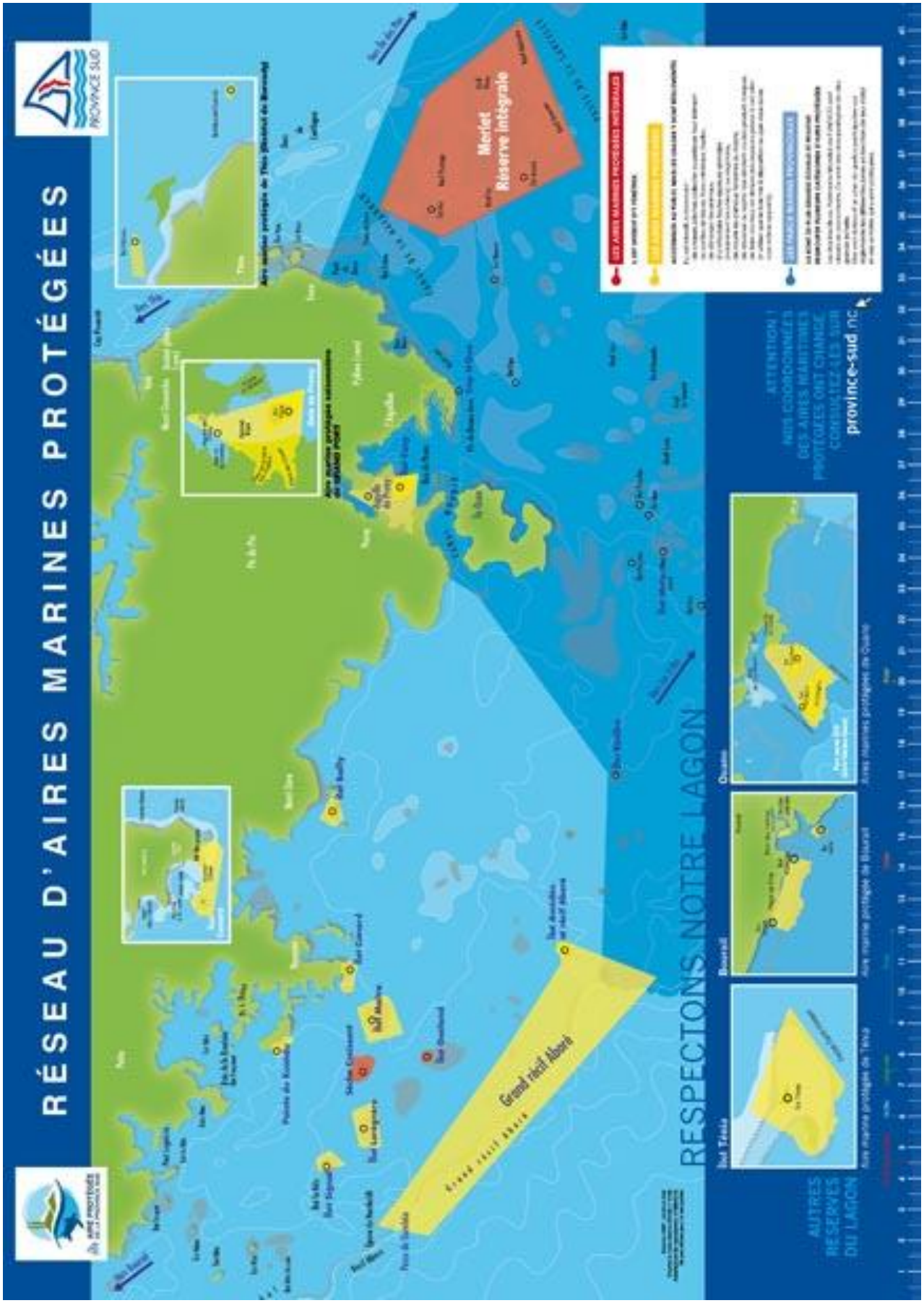

Annexe 5 : Guide d'entretien pour les habitants de l'île Ouen

Présentation :

Bonjour, je m'appelle Rozenn. Je suis étudiante et je réalise une étude pour le Comité de gestion de l'île Ouen, l'IRD et la province Sud. Il existe depuis plusieurs années une volonté de protéger le plateau des Cinq Miles, au Sud de l'île Ouen. Une étude biologique a été réalisée en 2011 mais elle n'a pas suffi pour mettre le plateau en protection. Suite à cela, le comité de gestion, l'IRD et la province Sud ont choisi de s'intéresser plus à la demande de protection en elle-même. Je suis donc sur l'île pour un mois et mon travail consiste à savoir ce que représente le plateau des Cinq Miles pour vous. Je suis là pour recueillir les avis de tout le monde, pêcheur ou non, jeune ou vieux et femmes ou hommes et me faire le porte-parole des habitants de l'île Ouen.

Perceptions et usages du plateau des Cinq Miles

1) C'est quoi le plateau pour vous ?
2) Quand était la première fois que vous y êtes allés ?
3) Quand était la dernière fois que vous y êtes allés ?
4) Quel type de pêche pratiquez-vous là-bas ? (filet, ligne…, quelles espèces)

Etre précis sur les quantités pêchées, le nombre de fois où on y va, les saisons…

5) Il y a-t-il des endroits particuliers pour la pêche ? *Montrer les cartes*
6) Est-ce un endroit où il y a beaucoup de requins ?
7) Est-ce un endroit particulier pour la pêche coutumière à la tortue ?
8) Connaissez-vous des histoires ou des légendes sur cet espace ?

Gestion du plateau des Cinq Miles

9) Avez-vous déjà eu des problèmes avec d'autres pêcheurs sur le plateau ?
10) Pensez-vous que cet espace doit être protégé ?
11) Si oui pour quelles raisons pensez-vous qu'une protection est nécessaire ?
12) Si des gens viennent sur les cinq miles mais ne pêchent pas : leur présence est-elle dérangeante ?
13) Saviez-vous qu'une demande de protection avait été faite il y a plusieurs années par des habitants de l'île Ouen ? Si oui, dans quelles circonstances ?
14) Quel type de protection souhaiteriez-vous pour cet espace ?
15) Que pensez-vous de ces différentes propositions de protection du plateau des Cinq Miles ? :

- Réserve intégrale pour les deux plateaux
- Réserve intégrale pour un seul plateau
- Réserve saisonnière : un plateau ou les deux mais pas toute l'année
- Pas de réserve
- Intérieur des platiers protégé mais pas autour

16) Selon vous une surveillance est-elle nécessaire sur cet espace ?
17) Si oui, elle devrait être assurée par des habitants de l'île Ouen ou non ? Pourquoi ?

18) Si une réserve est mise en place l'année prochaine sur le plateau des Cinq Miles, vous ferez/direz/penserez quoi ?

Questions personnelles

19) Vivez-vous de la pêche ou d'autres revenus ?
20) Quel est votre nom de famille ? (correspond souvent au nom du clan)
21) Faites-vous partie d'un clan de pêcheur ?
22) Avez-vous toujours vécu sur l'île ?
23) Possédez-vous ou pouvez-vous avoir accès à un bateau ?
24) Quel lien avez-vous avec [*d'autres personnes interrogées*] ?

Conclusion :

Merci d'avoir pris le temps de discuter de cette question.

25) Avez-vous d'autres informations à propos du plateau des Cinq Miles ?
26) Pourrais-je revenir pour un prochain entretien si nécessaire ?

Un rapport sera produit à la fin de ce stage, ainsi qu'une présentation orale et un poster qui sera affiché sur l'île Ouen. La restitution orale aura lieu le [*date de la restitution, si connue au moment de l'entretien*]. Si d'autres choses vous reviennent en tête à propos du plateau, je suis à votre disposition pour en parler, à la maison commune ou là où je loge [*description de l'endroit où je loge*]. Je resterais sur l'île jusqu'au [*date de départ*].

Annexe 6 : Guide d'entretien pour les plaisanciers de Plum et les pêcheurs professionnels

Présentation de l'étude :

Initialement : Il s'agit d'une étude sur le plateau des Cinq Miles, au Sud de l'île Ouen. Nous cherchons à savoir comment vous utilisez cet espace et ce que vous penseriez d'une mise en protection.

Ensuite : Des habitants souhaitaient faire une réserve sur cet espace et cette étude cherche à connaître votre avis par rapport à cela.

Perceptions et usages du plateau des Cinq Miles :

1) Connaissez-vous le plateau des Cinq Miles ?
2) Allez-vous y pêcher ?
3) *Pour les professionnels :* Est-ce juste une zone de passage ou bien vous y arrêtez-vous ?
4) Quel type de pêche pratiquez-vous sur les Cinq Miles ?
5) Quelles espèces y pêchez-vous ?
6) A quelle fréquence vous rendez-vous sur cet espace ?
7) Avez-vous des zones de pêche particulières sur ce plateau ?
8) Avez-vous eu des altercations avec d'autres pêcheurs ou usagers dans cette zone ?

Gestion du plateau des Cinq Miles :

9) Si une protection était mise en place, laquelle souhaiteriez-vous et quelle(s) conséquence(s) cela pourrait avoir pour vous ?
10) Présentation de plusieurs scénarios de protection :

- Les deux plateaux en réserve naturelle (interdiction de pêche)
- Un seul des deux plateaux en réserve naturelle (interdiction de pêche)
- Les deux plateaux mais alternativement : l'un puis l'autre, en réserve naturelle (interdiction de pêche)
- Une réserve intégrale sur un ou les deux plateaux (interdiction de passage et a fortiori de pêche)
- Une réserve saisonnière sur un ou les deux plateaux (interdiction de pêche mais seulement pendant une certaine période de l'année)

11) Que pensez-vous de chacun de ces scénarios et qu'est-ce que cela changerait pour vous ?

Annexe 7 : Questionnaire à l'attention des plaisanciers de Plum

Le plateau des Cinq Miles se trouve au Sud de l'île Ouen et fait l'objet d'une réflexion sur une éventuelle mise en réserve. Dans le cadre d'une étude pour savoir si oui ou non cet espace doit être protégé et de quelle manière, nous aimerions connaître votre avis. Celui-ci sera pris en compte et étudié, tout comme celui des pêcheurs professionnels, des opérateurs touristiques et des habitants de l'île Ouen. Certaines informations personnelles sont nécessaires pour mieux vous comprendre mais les résultats seront anonymes.

Date : …/…/2016 **Heure :** ….H...

Votre expérience du plateau des Cinq Miles

1) Connaissez-vous le récif des Cinq Miles ?

☐ Oui ☐ Non

2) C'est quoi pour vous le plateau des Cinq Miles ?

……
……

3) Y allez-vous plus… ?

☐ Quand il fait beau ☐ Quand il fait mauvais temps ☐ Peu importe ☐ Ne sais pas

4) Vous vous y rendez :

☐ Jamais ☐ Moins d'une fois par an ☐ Plusieurs fois par an

☐ Une fois par mois ☐ Plusieurs fois par mois ☐ Presque tous les jours

5) Quel type de pêche y pratiquez-vous ?

☐ Ligne de fond ☐ Ligne de lancer ☐ Ligne de traîne ☐ Chasse sous-marine ☐ Filet

6) Quelles espèces y pêchez-vous ?

☐ Dawa ☐ Bossu ☐ Loche ☐ Bec de cane ☐ Picot ☐ Perroquet
☐ Autres : ……..

7) Dans quelle(s) zone(s) pêchez-vous ?

☐ Autour des platiers ☐ Dans le chenal entre les deux platiers

☐ Sur les platiers ☐ Sur les patates isolées ☐ Dans les cuvettes sur le platier

8) Avez-vous déjà eu des altercations avec d'autres pêcheurs sur le plateau ?

☐ Oui ☐ Non

9) Avez-vous vu une évolution du nombre de bateaux dans cette zone ?

☐ Oui, plus qu'avant ☐ Oui, moins qu'avant ☐ Non ☐ Ne sais pas

10) Avez-vous vu une évolution du nombre ou de la taille des prises dans cette zone ?

☐ Oui, plus de prises qu'avant ☐ Oui, moins de prises qu'avant ☐ Non ☐ Ne sais pas

☐ Oui, plus grosses qu'avant ☐ Oui, moins grosses qu'avant ☐ Non ☐ Ne sais pas

Suite du questionnaire

A propos d'une possible mise en réserve sur le plateau des Cinq Miles :

11) Pour vous une réserve c'est ?

☐ C'est une réglementation qui vous empêche de ……

☐ C'est une réglementation qui vous permet de ……

☐ Un site où la faune et la flore sont protégées ☐ Un outil pour sensibiliser à l'environnement

☐ Un moyen d'augmenter les ressources pour la pêche ☐ Ne sais pas

☐ Autre : ……

12) Selon vous une réserve sur le plateau des Cinq Miles c'est…

☐ Nécessaire ☐ Utile ☐ Inutile ☐ Pas une bonne idée ☐ Pas d'avis

13) Expliquer votre choix à la question 12 :

……
……

14) Sur combien de temps mettre en réserve ?

☐ Tout le temps ☐ Pendant quelques années ☐ Pendant une partie de l'année ☐ Jamais

15) Quel espace mettre en réserve ? Dessiner le contour sur la carte :

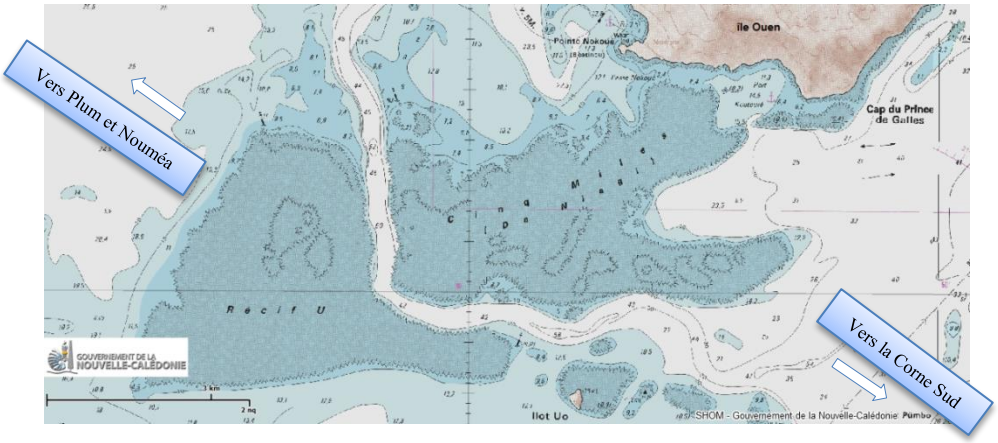

16) Pour vous il faudrait une réserve....

☐ Intégrale : personne ne passe ni ne pêche ☐ Où les activités de pêche sont interdites mais pas le passage

☐ Uniquement interdite à la chasse sous-marine ☐ Autre : ……..

17) Pourquoi ce choix ?

……
……

18) Genre : ☐ F ☐ H

19) Age : ……..

20) Lieu de résidence : ……

21) Seriez-vous d'accord pour que nous vous contactions pour plus de détails ?

☐ Non Oui ☐ Si oui N° : …….. Ou mail : ……

Merci de votre aide !

Autres commentaires ?

……
……

Annexe 8 : Poster présentant les résultats de l'étude sur les perceptions locales du plateau des Cinq Miles et des perspectives de mise en protection

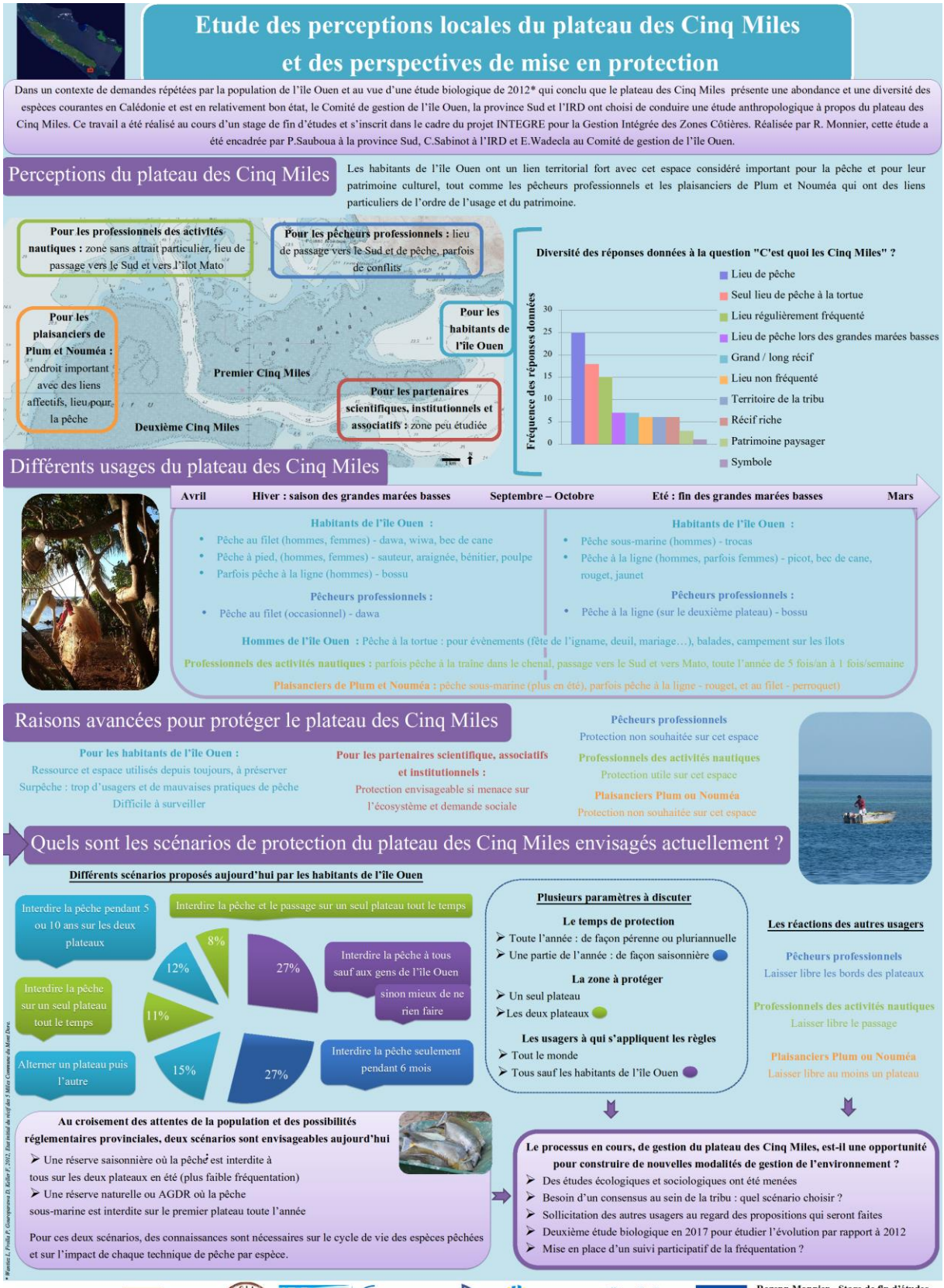

Annexe 9 : La pêche sur le plateau des Cinq Miles : espèces, méthodes, quantité et origine des pêcheurs.

Commentaires : La dernière colonne de ce tableau indique seulement les usagers qui disent pêcher l'espèce concernée. Elle ne prend pas en compte les dires des acteurs qui parleraient de la pêche des autres usagers. Les codes sont les suivants : Ouen : pêcheurs de l'île Ouen / Pro : pêcheurs professionnels / Pla : plaisanciers

Espèces présentes mais non pêchées :

- Requins : petits requins de récifs, pointe noire, pointe blanche, parfois un tigre ou un requin citron.
- Napoléons : surtout des juvéniles, dans le chenal
- Baleines : en hiver lors de la saison de reproduction, il arrive qu'elles passent entre le premier Cinq Miles et l'île Ouen. La principale zone de passage est toutefois plus à l'Est.

Espèce pêchée	Méthode utilisée	Information sur des quantités pêchées	Pêcheurs
Araignée *Lambis lambis*	Pêche à pied		Ouen
Bec de cane *Lethrinus nebulosus*	Filet / Ligne	« Avant 4 ou 5 sacs » (Ouen)	Ouen Pro
Bénitier *Tridacna maxima*	Pêche à pied	De moins en moins visibles sur les Cinq Miles (Ouen)	Ouen
Bossu doré *Lethrinus atkinsoni*	Ligne	Beaucoup par les pêcheurs professionnels en été	Pro
Carangue *Gnathanodon speciosus*	Ligne	Beaucoup dans le chenal	Ouen
Dawa *Naso unicornis*	Filet en saison de marée basse / Chasse sous-marine toute l'année ou harpon	« 200 ou 300kg de dawas en une journée, au filet tout seul » (Ouen)	Ouen Pro
Holothuries *Holothuroidea spp*	Pêche à pied	Seulement un producteur/pêcheur au Sud de l'île Ouen	Ouen
Loche saumonée *Plectropomus leopardus*	Ligne		Ouen Pro
Perroquet *Scarus spp*	Filet		Ouen
Perroquet à bosse	Chasse sous-marine / Filet	« à chaque fois que je vais sur les Cinq Miles j'en vois » (pro)	Pla Pro

Bolbometopon muricatum			
Picot *Siganus spp*	Ligne		Ouen
Poulpe *Poulpe spp*	Pêche à pied		Ouen
Rouget de nuit *Lutjanus adetii*	Ligne		Pro
Sauteur *Strombus luhuanus*	Pêche à pied		Ouen
Tortue verte *Chelonia mydas*	Avant au filet à tortue. Aujourd'hui en sautant dessus	- 3 pour la fête de l'igname chaque année - 2 ou 3 ou plus lors de cérémonies coutumières	Ouen
Trocas *Trochus niloticus*	Pêche à pied / Plongée sous-marine		Ouen
Vache marine *Dugong dugon*	Avant, plus maintenant, au harpon	-	Ouen
Wiwa (Ko en langue)	Filet		Ouen

Annexe 10 : Cahier des charges pour la consultation sur la conception d'un observatoire des pêches en province Sud.

Consultation pour la conception
d'un observatoire des pêches en province Sud

CAHIER DES CHARGES

A. Intitulé de la mission

Conception d'un observatoire des pêches (professionnelle, vivrière, subsistance, plaisancière/sportive) en province Sud

B. Contexte

INTEGRE

« INTEGRE » est un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) européens du Pacifique, financé par l'Union européenne sur l'enveloppe du 10e Fond Européen de Développement (FED) Régional PTOM Pacifique. Mis en œuvre par la CPS et piloté par la Polynésie française (ordonnateur régional du 10e FED), il vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable.

D'un budget total de 12 M€, le projet est mis en œuvre sur la période 2013-2017. Les activités sont organisées en deux composantes :

- La composante 1 correspond aux activités de dimension régionale (coopération régionale entre les PTOM et avec les pays ACP, appui et renforcement de réseaux existants (agriculture biologique, adaptation aux changements climatiques…), capitalisation et valorisation des expériences conduites dans la composante 2…)
- La composante 2 correspond aux activités de mise en œuvre de la démarche de GIZC sur 9 sites pilotes. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit du Grand Sud, la zone côtière Nord-Est, et pour les îles Loyauté les atolls. Chaque site-pilote fait l'objet d'un plan d'action financé. Plusieurs activités à l'échelle pays viennent compléter et renforcer les projets des sites-pilotes.

Le site du grand-Sud

Le site pilote du grand Sud calédonien correspond aux territoires terrestres, côtiers et marins de l'extrême Sud de la grande terre de Nouvelle-Calédonie. Il s'étend sur 3 communes (Mont Dore, Yaté, Ile des pins) et couvre une superficie de 841 800 ha (environ 140 000 ha pour la partie terrestre) dont la zone du Grand Lagon Sud inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

3 grandes activités sont prévues dans le plan d'actions INTEGRE :

<u>Activité 1 : Le renforcement de la gestion participative dans le grand lagon Sud :</u> Il s'agit de structurer le fonctionnement des comités de gestion, d'améliorer leur capacité d'action et de leur permettre de mettre en œuvre une partie du plan de gestion du grand lagon Sud.

Activité 2 : La gestion des pressions liées à la fréquentation sur les milieux marins et côtiers du grand lagon sud : Il s'agit de :

- Mener des études pour caractériser les pressions de la fréquentation (usages touristiques, prélèvements des ressources naturelles) ;
- Aménager des îlots et le littoral pour rendre compatible la fréquentation et les enjeux de conservation ;
- Mener des actions de sensibilisation et de communication.

Activité 3 : L'élaboration d'un schéma d'orientation et de gestion environnementale à l'échelle du grand Sud : l'objectif est d'apporter cohérence et vision stratégique à la politique environnementale menée dans le grand Sud où de nombreuses initiatives existent : patrimoine mondial/grand lagon Sud ; zone RAMSAR ; réseau d'aires protégées terrestres / restauration des sites dégradés par l'érosion / exploitation minière et mesures compensatoires / observatoire de l'environnement ….

La présente consultation s'inscrit dans l'activité 2 du plan d'action INTEGRE pour le grand Sud : caractériser les pressions sur le milieu marin.

La pression de pêche en province Sud

L'administration a besoin d'évaluer la pression de pêche et les débarquements sur l'espace maritime placé sous sa responsabilité afin d'y gérer durablement les ressources halieutiques au travers d'une réglementation prenant en compte les différents usages et usagers.

Actuellement, seuls les débarquements de la pêche professionnelle sont suivis par l'analyse des carnets de pêche, certaines espèces étant renseignées avec plus de précisions dans le cadre de pêches dites « spécifiques » (en particulier vivaneaux, langoustes, bénitiers, trocas, holothuries, crabes de palétuviers). Un indicateur, fondé sur des seuils d'évolution des CPUE (captures par unité d'effort) de la pêche professionnelle côtière, en tant qu'indicateur d'évolution des ressources, est calculé périodiquement.

La pêche non professionnelle, appelée de façon erronée, pêche de plaisance recouvre diverses activités informelles et diffuses. L'évaluation de ces captures non professionnelles est complexe à divers titres :

- grande variété des pratiques et techniques de pêche ;
- diversité des ressources pêchées et des typologies de pêcheurs ;
- zones de pêche et de débarquements étendues ;
- finalités des captures diverses et quelquefois équivoques.

En conséquence, cette évaluation et la précision recherchée nécessitent diverses méthodologies fonction du type de pêche, du type de ressource ou encore de l'échelle géographique, et doivent s'appuyer sur plusieurs sources d'information.

Outre un diagnostic actuel, le suivi de ces différents prélèvements doit être effectué à des fréquences variables, les captures étant fonction de divers paramètres : météo ; saisonnalité de l'accès à certaines

ressources ; événements récurrents (fêtes de fin d'année ; foires ; rentrée des classes…) ou ponctuels (grands week-end ; mariages…).

La pertinence recherchée, l'échelle géographique et la fréquence des suivis sont les facteurs déterminant les coûts de mise en œuvre de ce type d'observatoire.

C. Champ de la mission

L'objet de cette consultation est la conception d'un observatoire des pêches (professionnelle, vivrière, subsistance, plaisancière/sportive) en **province Sud**. Cet observatoire nous permettrait, à fréquence régulière, d'évaluer les débarquements (volumes, espèces) de chaque type de pêche, dans diverses unités géographiques de la province Sud (ex. : Thio - Yaté- IDP - Grand Sud - Grand Nouméa – ZCO).

Pour cela, un travail en 3 phases est attendu :

1- Réalisation d'une synthèse des études sur la pêche informelle en Nouvelle-Calédonie et l'élaboration de fiches synthétiques sur les méthodologies employées pour évaluer les débarquements en NC et à l'étranger en particulier dans les îles du Pacifique (modalités de mise en œuvre auprès des différents acteurs, échelles géographiques, coûts…) ;

2- Réalisation d'une enquête sur les différentes sources d'informations actuelles et potentielles sur l'ensemble des captures :
   a. cartographie des acteurs, pêcheurs, colporteurs, restaurateurs (focus sur la zone hors Grand Nouméa et échantillon représentatif sur le Grand Nouméa) ;
   b. périodicité, typologie et volumes respectifs estimés des débarquements par type d'acteur et unité géographique ;
   c. potentiel de participation (nombre, implication, coût/périodicité) à un réseau d'observateurs (pêcheurs plaisanciers ; pêcheurs de subsistance/vivriers ; clubs de pêche ; colporteurs ; restaurateurs) ;

3- Proposer deux scénarios d'observatoire des pêches en province Sud argumentés sur une base coût-efficacité au regard de la pertinence des sources de données (entretiens téléphoniques ; fiches de pêche ou d'achat ; vérification des données), leur coût d'acquisition (élaboration de fiches d'entretiens et de fiches de pêche ; formations des acteurs au rendu demandé ; paiement à la fiche ou forfait ; recherche de bénévoles…) et de leur analyse à fréquence variable (annuelle, semestrielle, saisonnière…).

Sources de données

La base de données Bip-Bip opérationnelle depuis 2010 en province Sud permet des extractions automatiques de variables synthétiques complexes à partir de la quasi-totalité des informations collectées dans le cadre du suivi de la pêche professionnelle.

Divers colporteurs privés et des coopératives (dont Mara-Jati à Thio et l'ADEVY à Yaté) disposent d'informations précises de leurs achats (lieu et type de capture, quantités, voire nom des principaux fournisseurs). Les acteurs touristiques (restaurants, gîtes, hôtels) sur Yaté, Thio et l'Ile des Pins se fournissent également auprès de divers pêcheurs de proximité.

L'ERPA (établissement de régulation des prix agricoles) coordonne le suivi de la consommation des ménages en Nouvelle-Calédonie au travers d'enquêtes téléphoniques. L'échantillonnage est suffisamment important (40 entretiens par semaine) et complet pour permettre une extraction et une analyse pertinente de la consommation en produits de la mer au regard de divers critères (géographique, origine des produits, espèces ou groupe d'espèces consommées…). La province Sud a sollicité une analyse des données relatives aux ressources marines par le prestataire en charge de la base (Quid novi) ;

Des études « ponctuelles » ont été réalisées depuis les années 90 afin d'évaluer la pression de pêche informelle (cf. bibliographie dans la thèse d'I. JOLLIT, 2010. Spatialisation des activités humaines et aide à la décision pour une gestion durable des écosystèmes coralliens - La pêche plaisancière dans le lagon sud-ouest de Nouvelle-Calédonie), études qui se sont heurtées à la difficulté d'accès à une information éparse, des débarquements de faible volume et irréguliers, des acteurs très disparates dont certains sont difficiles à enquêter.

A noter qu'il existe des associations/clubs de pêche sportive (lancer ; traîne ; plongée sous-marine) qui seraient disposés à fournir des informations sur les captures réalisées dans le cadre de leurs activités.

Produits attendus :

- fiches synthétiques sur les méthodologies employées pour évaluer les débarquements en NC et à l'étranger en particulier dans les îles du Pacifique (modalités de mise en œuvre auprès des différents acteurs, échelles géographiques, coûts…)
- rapport sur les différentes sources d'informations potentielles : identification, localisation, type d'information pouvant être recueillie, potentiel de participation ;
- scénarios d'observatoire des pêches en province Sud.

PILOTAGE DE LA PRESTATION, ORGANISATION DU TRAVAIL ET ENGAGEMENT DES PARTIES

Le contrat est signé entre la CPS et le prestataire. La direction de l'environnement de la province Sud, représentée par Emmanuel Coutures, supervise la mission.

La CPS et la province Sud pourront constituer un comité de pilote au cours de la prestation qui pourra être composé de la direction du développement rural, de la direction de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi et de l'Observatoire de l'Environnement (Œil).

Le prestataire s'engage à fournir l'ensemble des rapports, photos, plans, inventaires, schémas, maquettes … produits dans le cadre de la mission sous format papier et numérique.

La province Sud s'engage à fournir les documents (études d'impacts, diagnostics…) en sa possession, pouvant faciliter la mission.

Les données obtenues ne pourront être utilisées qu'aux seules fins des besoins pour répondre aux exigences de l'opération.

CALENDRIER

La mission démarre à la signature du contrat, pour une durée de 8 mois.

QUALIFICATIONS REQUISES

Le prestataire devra avoir une expérience significative dans :

(i) le domaine de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie

(ii) la réalisation d'enquêtes de terrain,

Le prestataire devra avoir une connaissance :

(iii) un diplôme en halieutique,

(iv) du contexte institutionnel et coutumier de la Nouvelle-Calédonie

(v) Les acteurs de la pêche professionnelle et non professionnelle en Nouvelle-Calédonie

Les propositions seront évaluées selon leur qualité technique (40%), les références et l'expérience du prestataire (30%) et le prix de l'offre (30%).

Montant de l'offre et paiement par tranches

Le consultant sera rémunéré sur la base d'une proposition technique et financière.

Les frais de missions sont inclus dans le montant de la prestation et à la charge du prestataire.

Un premier versement de 50% du montant total sera effectué à la signature du contrat. Les 50% restant seront versés à réception du rapport final

RECEPTION DES OFFRES

Les offres techniques et financières sont à remettre pour **le 22 juillet 2016, 16h délai de rigueur.** Les offres seront valables 3 mois. Au-delà de cette date, les offres ne seront pas prises en compte.

Elles doivent être rédigées en français et les prix sont à exprimer en Francs Pacifique.

Elles incluent:

- L'offre technique et financière détaillée ;
- Un planning de réalisation des différentes prestations (phasage, délais)
- Les références du prestataire dans le domaine.

Les offres doivent être à envoyer :

- par courriel (<8Mo) au nom de la Communauté du Pacifique (CPS) avec qui l'entreprise sera directement sous contrat à l'attention de Mme Yolaine Bouteiller aux adresses suivantes : (yolaineb@spc.int) et M. Emmanuel Coutures (emmanuel.coutures@province-sud.nc) ;

La CPS se réserve le droit de ne pas donner suite, ou de ne donner qu'une suite partielle, à la présente consultation.

Annexe 11 : Appel d'offre pour une deuxième étude biologique sur le plateau des Cinq Miles

Consultation pour la réalisation d'un suivi temporel du récif des « 5 Miles », Commune du Mont Dore

Intitulé de la mission

Réalisation d'un suivi temporel des communautés biologiques, holothuries et habitats coralliens sur le plateau des 5 Miles

A. Contexte

INTEGRE

« INTEGRE » est un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) européens du Pacifique, financé par l'Union européenne sur l'enveloppe du 10e Fond Européen de Développement (FED) Régional PTOM Pacifique. Mis en œuvre par la CPS et piloté par la Polynésie française (ordonnateur régional du 10e FED), il vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable.

D'un budget total de 12 M€, le projet est mis en œuvre sur la période 2013-2017. Les activités sont organisées en deux composantes :

- La composante 1 correspond aux activités de dimension régionale (coopération régionale entre les PTOM et avec les pays ACP, appui et renforcement de réseaux existants (agriculture biologique, adaptation aux changements climatiques…), capitalisation et valorisation des expériences conduites dans la composante 2…)
- La composante 2 correspond aux activités de mise en œuvre de la démarche de GIZC sur 9 sites pilotes. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit du Grand Sud, la zone côtière Nord-Est, et pour les îles Loyauté les atolls. Chaque site-pilote fait l'objet d'un plan d'action financé. Plusieurs activités à l'échelle pays viennent compléter et renforcer les projets des sites-pilotes.

Le site du grand-Sud

Le site pilote du grand Sud calédonien correspond aux territoires terrestres, côtiers et marins de l'extrême Sud de la grande terre de Nouvelle-Calédonie. Il s'étend sur 3 communes (Mont Dore, Yaté, Ile des pins) et couvre une superficie de 841 800 ha (environ 140 000 ha pour la partie terrestre) dont la zone du Grand Lagon Sud inscrit au patrimoine mondial.

3 grandes activités sont prévues dans le plan d'actions INTEGRE :

Activité 1 : Le renforcement de la gestion participative dans le grand lagon Sud : Il s'agit de structurer le fonctionnement des comités de gestion, d'améliorer leur capacité d'action et de leur permettre de mettre en œuvre une partie du plan de gestion du grand lagon Sud.

Activité 2 : La gestion des pressions liées à la fréquentation sur les milieux marins et côtiers du grand lagon sud : Il s'agit de :

- Mener des études pour caractériser les pressions de la fréquentation (usages touristiques, prélèvements des ressources naturelles) ;
- Aménager des îlots et le littoral pour rendre compatible la fréquentation et les enjeux de conservation ;
- Mener des actions de sensibilisation et de communication.

Activité 3 : L'élaboration d'un schéma d'orientation et de gestion environnementale à l'échelle du grand Sud : l'objectif est d'apporter cohérence et vision stratégique à la politique environnementale menée dans le grand Sud où de nombreuses initiatives existent : patrimoine mondial/grand lagon Sud ; zone RAMSAR ; réseau d'aires protégées terrestres / restauration des sites dégradés par l'érosion / exploitation minière et mesures compensatoires / observatoire de l'environnement ….

La présente consultation s'inscrit dans l'activité 2 du plan d'action INTEGRE pour le grand Sud.

L'île Ouen et son comité de gestion

L'île Ouen fait partie de la zone tampon terrestre du grand lagon Sud inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO en 2008.

Pour la gestion du grand lagon Sud, conformément aux recommandations de l'UNESCO, un processus participatif impliquant l'ensemble des parties prenantes légitimes sur le territoire a été initié par la province Sud. C'est dans ce cadre que le comité de gestion de l'île Ouen a été créé en 2010.

De statut associatif, il représente l'ensemble des habitants de l'île Ouen (coutumiers, représentants socio-économique…) et est consulté sur les décisions concernant la gestion du grand lagon Sud et plus largement des questions environnementales touchant la communauté.

Il est aussi porteur d'actions de gestion et de sensibilisation. C'est pourquoi le comité de gestion a souhaité étudier la possibilité de mise en protection du récif des 5 Miles, situé au Sud de l'Ile Ouen.

B. Champs de la mission

Réalisation d'un suivi temporel selon le même protocole, et sur les mêmes stations additionnées de trois autres, que celui réalisé en décembre 2011 et référencé de la manière suivante :

Wantiez L, Frolla P, Gouroparawa D, Keller F (2012). Etat initial du récif des 5 Miles, commune du Mont Dore. Province Sud de la Nouvelle-Calédonie, Aquarium des lagons. 44 pages.

Plus en détails, il s'agira d'échantillonner le récif Da Niagi (8 stations), le récif U (4 stations) et les récifs adjacents (Ra : Da Tahale 1 station et îlot Uo 2 stations) ainsi que trois stations supplémentaires dont la localisation sera co-décidée avec le comité de gestion de l'Ile Ouen. A chaque station, les poissons, les macroinvertébrés et l'habitat seront étudiés au niveau du tombant récifal, le long d'un transect de 50 m.

Les holothuries seront également étudiées sur le platier récifal du récif Da Niagi (8 stations) et du récif U (10 stations) le long de 4 transects de 50 m à chaque station.

A partir de ce suivi, une synthèse présentera l'évolution de l'état de santé de ces différentes ressources et habitats depuis l'état des lieux effectué en 2011.

C. Cahier des charges

Le prestataire devra réaliser un suivi temporel selon le même protocole, et sur les mêmes stations additionnées de trois autres, que l'état des lieux réalisé en décembre 2011 au sud de l'Ile Ouen. La zone d'étude est localisée sur la commune du Mont Dore. Elle comprend le complexe récifal des 5 Miles (Da Niagi et U) et 2 récifs adjacents (îlot Uo et Da Tahale) (Figure 1). Ce suivi devra être effectué à la même période de l'année. Un membre du comité de gestion de l'île Ouen, pourra éventuellement accompagner le prestataire lors de ce suivi.

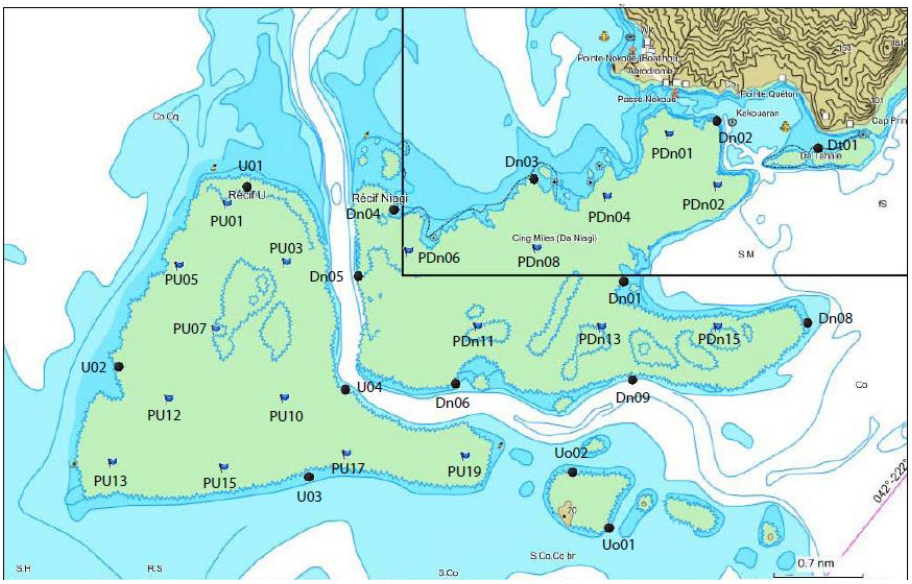

Localisation des stations échantillonnées dans la zone d'étude (les stations avec un P étant celles d'échantillonnage des holothuries)

TECHNIQUES D'ECHANTILLONNAGE :

Poissons

Les poissons coralliens seront étudiés à partir d'observations réalisées le long d'un transect de 50 m le long du tombant récifal, selon la méthode des transects à largeur variable (Kulbicki, et al., 1999). Au cours de cette opération deux plongeurs noteront pour chaque espèce le nombre d'individus, estimeront leur taille et leur distance perpendiculaire au transect. L'algorithme de calcul *distance sampling* de la base de données RFID (CPS) sera utilisé pour calculer la densité et la biomasse (Kulbicki, et al., 1999).

Toutes les espèces de poissons seront prises en compte lors de ce suivi, un plongeur sera chargé des espèces commerciales et l'autre des autres espèces. L'ichtyofaune sera classée en plusieurs catégories pour l'analyse:

- Le peuplement cible total regroupera l'ensemble des espèces.
- Les Chaetodontidae regrouperont les poissons papillons, indicatrices de la santé des récifs.
- Les espèces commerciales regrouperont les espèces vendues sur les marchés et dans les commerces en Nouvelle-Calédonie.

Macrobenthos

L'échantillonnage de la faune macrobenthique épigée sera réalisé sur une bande de 5 m de large le long du transect. La macrofaune benthique sera identifiée et classée par famille, genre ou espèce dans le meilleur des cas. La densité des organismes sera calculée de par la surface échantillonnée (250 m²).

Les traces d'anthropisation ou de perturbation seront également enregistrées pendant l'échantillonnage des invertébrés:

- Blanchissement des coraux.
- Bris de corail récents.
- La présence d'engins de pêche abandonnés (vieux filets ou lignes à main).
- La présence de tout autre détritus (bouteilles, etc.).

Le plongeur mesurera également le diamètre à la base de la coquille des trocas et la longueur maximale (d'une extrémité à l'autre d'une valve) des bénitiers.

Substrat

Le substrat sera échantillonné par «Line Intercept Transect» (English, et al., 1997) en classant le type de fond selon différents critères sédimentologiques, pour les zones non colonisées par des organismes vivants, et selon le groupe biologique et la forme des colonies, pour les parties vivantes. Le plongeur notera le pourcentage de couverture de chaque classe rencontrée le long du transect.

Holothuries

Les holothuries seront échantillonnées sur les platiers récifaux des récifs Da Niagi et U. A chaque station 4 transects de 50 x 5 m seront échantillonnés, chacun par un plongeur. Chaque plongeur identifiera et dénombrera toutes les Bêches de mer observées sur le transect. La densité des organismes sera calculée connaissant la surface échantillonnée (250 m² x 4 transects).

TRAITEMENT DES DONNEES

Les données recueillies seront traitées au moyen des analyses statistiques les plus adaptées. Dans l'éventualité de l'utilisation d'autres analyses que celles employées dans le précédent état des lieux de 2011, les raisons devront en être justifiées.
Les résultats seront présentés de façon générale et par site. La présentation par site permettra ainsi d'identifier les éventuelles différences de caractéristiques entre les trois ensembles récifaux étudiés.

TABLEAU DE BORDS

Un tableau de bord du statut des ressources et un tableau de bords du statut de la biodiversité dans la zone d'étude seront réalisés. Ils seront construits selon la méthodologie développée dans le programme PAMPA (Wantiez, et al., 2011). Ces tableaux de bord devront être synthétiques et reprendre a minima les mêmes métriques que celles de l'état des lieux 2011. Ce dernier avait permis d'identifier un impact significatif de la pêche sur les mollusques commerciaux et les holothuries. Les résultats d'évolution éventuelle des ressources seront particulièrement attendus.

Ressources bibliographiques citées :

- English, S, Wilkinson, C et V, Baker. 1997. *Survey manual for tropical marine resources*. 2nd edition. Townsville, Australia : Australian Institute for Marine Science, 1997.
- Kulbicki, M et Sarramegna, S. 1999. *Comparison of density estimates derived from strip transect and distance sampling for underwater visual censuses: a case study of Chaetodontidae and Pomacanthidae*. Aquatic Living Ressources. 1999, Vol. 12, 315-325.
- Wantiez, L, et al. 2011. *Rapport du site Nouvelle-Calédonie. Programme PAMPA.* Nouméa : Ifremer, 2011.

Durée de la mission et calendrier prévisionnel indicatif

La mission démarre à signature du contrat et s'achèvera à la livraison de l'étude. Le contrat devra être clôturé fin mai 2017 au plus tard.

Rendus attendus

- Le rapport d'étude sous format papier et numérique
- Les données brutes et conditions du suivi pour chaque station sous tableur numérique

Organisation du travail

Le contrat sera signé entre le prestataire et la CPS (Communauté du Pacifique). Cependant, le prestataire travaillera sous le pilotage de Paul Sauboua, coordinateur des dossiers patrimoniaux du grand Sud, à la direction de l'environnement de la province Sud.

Service de rattachement et voyages

Le prestataire rapportera à Yolaine Bouteiller, coordinatrice du projet INTEGRE pour la Nouvelle-Calédonie, rattachée au programme durabilité environnementale et changement climatique.

Les frais de missions sont inclus dans le montant de la prestation et à la charge du prestataire.

Constitution de l'offre

Les offres sont à envoyer par mail (<8 Mo) au nom de la Communauté du Pacifique (CPS) avec qui l'entreprise sera directement sous contrat à l'attention de Mme Yolaine Bouteiller (yolaineb@spc.int) et M. Paul Sauboua (paul.sauboua@province-sud.nc) au plus tard le 21 juillet 2016, 16h délai de rigueur. Elles sont valables 3 mois.

Les offres reçues au-delà de cette date ne seront pas analysées.

Elles incluent pour chacune des prestations :

→ l'offre technique et financière détaillée ;
→ un planning prévisionnel ;
→ les références du prestataire sur ce type de suivis.

La CPS se réserve le droit de ne pas donner suite, ou de ne donner qu'une suite partielle, à la présente consultation.